This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

6000096050

LA

SAINT-BARTHÉLEMY

ET

LA CRITIQUE MODERNE

Genève. — Imprimerie Ch. Schuchardt.

Peint par Fr. d'après François Dubois — Imp. Lemercier et Cie rue de Seine 51 Paris

LE DUC DE GUISE. LE CHEVALIER D'ANGOULÊME. LE DUC D'AUMALE
et le corps de Coligny
(à la grandeur exacte du tableau.)

HENRI BORDIER

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET LA CRITIQUE MODERNE

GENÈVE
LIBRAIRIE H. GEORG, CORRATERIE, 10
PARIS
G. FISCHBACHER, Rue de Seine, 33 | H. CHAMPION, Quai Malaquais, 15
M DCCC LXXIX

237. h. 250.

ÉTUDE

SUR LA

SAINT-BARTHÉLEMY

I

FRANÇOIS DUBOIS, DIT SYLVIUS

PEINTRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

SA FAMILLE, SA PERSONNE ET SES OUVRAGES

Lorsqu'on entre au musée Arlaud, à Lausanne, et qu'on monte aux salles de peinture, arrivé au sommet de l'escalier, l'on se trouve en face d'un tableau qui représente une scène de carnage. C'est un ouvrage du XVIme siècle, sur panneau de bois, large de 1^m^55, haut de 1^m^05, et la scène est la St-Barthélemy à Paris.

Ce serait déjà par cela seul une précieuse relique, car si nous avons quelques gravures de la St-Barthélemy, nous n'en possédions, que je sache, aucune peinture. De plus, l'auteur de cet ouvrage était un bon dessinateur; tous ses personnages sont bien posés, bien en mouvement; les nus (il n'y en a que trop) sont rendus avec exactitude, sans emphase; les mains sont belles jusque chez les personnages le moins en vue. Mais l'auteur n'était guère coloriste; l'air manque dans son tableau; une même lueur matinale, uniforme et blafarde, en éclaire tous les coins, la perspective en est très malheureuse, et les personnages, au lieu d'être savamment entremêlés avec de justes dégradations de teinte, au fur et à mesure que les plans s'éloignent, sont semés par groupes entièrement séparés, formant chacun

un sujet à part et présentant partout, dans les fonds comme au premier plan, une extrême recherche du détail. Rendons grâce à cette médiocrité de talent; ces fautes contre le sentiment de l'art sont, comme on le verra plus loin, autant de profits pour l'histoire et la vérité.

La scène est immense : on peut y compter, un à un, près de cent cinquante personnages; elle est prise sur la rive de la Seine, aux abords de la grande entrée du Louvre. De l'autre côté du fleuve s'étend le faubourg Saint-Germain, dominé par les pentes verdoyantes de la montagne Sainte-Geneviève; à l'une des extrémités s'élèvent, vis-à-vis le Louvre, la tour de Nesle et la porte du même nom; plus loin, en amont, l'église des Grands-Augustins, reconnaissable à sa situation riveraine du quai et à son unique petit clocher; à l'autre extrémité, apparaît un bout de passerelle en bois qui, par son exiguïté, représente assez bien ce que devait être le pont aux Meuniers, aboutissant sur le quai de la Mégisserie aux écoles de Saint-Germain l'Auxerrois. Sur la droite du tableau, au fond, on aperçoit la porte Saint-Honoré, et plus à droite, dans le lointain, le gibet de Montfaucon; au centre, est l'hôtel qu'habitait l'amiral Coligny, rue de Béthisy. C'est une topographie inexacte et inadmissible. L'auteur pouvait bien, en se tenant à l'entrée du pont aux Meuniers, voir sur sa droite l'hôtel habité par l'amiral, l'entrée du Louvre et la porte St-Honoré, mais seulement à la condition de supprimer tous les autres bâtiments pour ne laisser subsister que ceux-là. Peu lui importaient en effet l'architecture et le plan de la ville; la seule chose qu'il voulût c'était d'exposer le sujet historique dans sa plénitude. Par un soin qui de son temps était rare, et qui prouve combien il avait entendu faire une œuvre sérieuse, il a signé son tableau. Sur une marche du perron qui donne accès à la maison de l'amiral on lit:

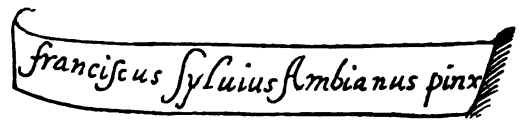

Quel peut être ce peintre inconnu? Son nom rappelle de suite un célèbre médecin du seizième siècle dont on a les œuvres (imprimées à Genève, chez Jacques Chouet, 1630) en un beau volume in-folio, intitulé : *Jacobi Sylvii Ambiani medici et professoris regii parisiensis Opera.* Les philologues français, qui s'occupaient, il

y a quelque trente ans, de l'histoire de leur langue [1], ont parlé de ce Jacobus Sylvius, ou plutôt de ce Jacques Dubois, qui était son vrai nom, à l'occasion du mérite qu'il eut de rédiger le premier, ou l'un des premiers, une grammaire française [2]. C'est, en tout cas, le premier livre où l'auteur ait eu l'idée de joindre à chaque mot français la représentation figurée de sa prononciation. Jacques Dubois, qui rassemblait, dit-on, jusqu'à 500 auditeurs [3] à ses leçons de médecine, avait été amené à publier cet opuscule par le désir d'être utile aux nombreux élèves de nationalité étrangère qui allaient à Paris pour l'entendre. Il était né en 1478 et mourut en 1555 sans laisser d'enfants et sans avoir été marié. C'était à un frère aîné qu'il devait les éléments de sa culture littéraire et de son grand savoir, et ce frère se nommait François; c'était maître Franciscus Sylvius, professeur d'éloquence, principal du collège de Tournay à Paris, latiniste renommé. Un autre de ses frères, Jean, devint chanoine de la cathédrale d'Amiens. Leur père était un simple ouvrier en draps [4] et ils avaient été quinze enfants dont douze, neuf fils et trois filles, vivaient encore au temps où Jacques florissait. Cette famille était donc arrivée à la notabilité vers le second tiers du XVIme siècle, et l'on peut regarder comme vraisemblable que le peintre qui, vingt ou trente ans plus tard, signait aussi « *Sylvius Ambianus* » et portait le prénom de François, lui appartenait [5].

Rien dans ce qui nous est resté des écrits du médecin, ni dans le peu que les biographes ont pu dire de lui ou de son frère le professeur d'éloquence, ne se ressent des idées de la Réforme. Mais la génération suivante y fut peut-être plus disposée, car les *Mémoires* de l'estat de France sous Charles IX, dans l'énumération

[1] Genin, Paris, Guessard etc.

[2] *In linguam gallicam Isagoge, una cum ejusdem grammatica latino-gallica;* Parisiis, R. Steph. 1531, in-4°.

[3] Weiss, *Biogr. univ. Michaud.*

[4] Un pauvre ouvrier en camelot, dit M. Weiss (*Biogr. univ. Michaud*), ce que l'éditeur des *Opera medica* transfigure élégamment en ces termes : « Nicolao patre Cilicii panni et undulati histone. »

[5] Il existait à Amiens une corporation de St-Luc (A. Michiels, *La peinture en Flandre*, t. IV). — Il y eut une famille Dubois, mais venue d'Anvers, qui arriva à Paris, en la personne d'Ambroise Dubois, vers 1568. Ambroise fut admis à loger au Louvre, puis en 1590 appelé à peindre à Fontainebleau, où ses descendants cultivèrent les arts jusque dans le cours du XVIIIme siècle (C. Luillier, *Bulletin de la Soc. d'arch. de Seine-et-Marne*, 1867). — Un autre groupe d'artistes du nom de Dubois florissait à la fin du XVIme siècle à Cambray (Durieux, *Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*). Aucun lien commun qu'on sache entre ces Dubois et notre Sylvius.

des victimes de la St-Barthélemy à Paris[1], inscrivent l'article suivant : « Antoine Sylvius, chirurgien, fut tué dans sa maison[2].» Il est bien à supposer que cet Antoine était proche parent de notre peintre et que celui-ci fut un échappé du massacre. En tout cas, François était un huguenot réfugié en Suisse. J'ai longtemps espéré qu'on le trouverait mentionné à Lausanne, soit aux archives cantonales, soit plutôt dans les actes de l'état civil et « Manuaux » de cette ville; plusieurs personnes ont bien voulu s'employer à cette recherche, mais vainement; et je continuais à scruter soigneusement les notes qui me sont souvent adressées pour la « France protestante » sur les réfugiés français établis dans le canton de Vaud, lorsque M. Théophile Dufour, directeur des Archives de Genève et secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie, m'indiqua la présence de notre artiste dans la collection de registres des notaires genevois. Son testament est dans les protocoles de Jean Crespin. Munis de ce précieux document, nous avons aussitôt, M. Dufour et moi, compulsé toutes les sources locales qui pouvaient servir à le compléter, et voici l'ensemble de renseignements, malheureusement bien maigre, qu'il nous a été donné de recueillir.

Je transcris d'abord le testament dans son entier :

TESTAMENT DE FEU MAISTRE FRANÇOYS DU BOYS DICT SILVIUS PAINTRE, NATIF DE LA VILLE D'AMYENS, EN SON VIVANT HABITANT A GENÈVE.

Au nom de Dieu, amen. A tous soit notoire que l'an de nostre seigneur Jésus-Christ courant mil cinq cens huictante quatre et le dix-huictième jour du moys d'aoust, par devant moy, notaire public juré de Genève soubzsigné, et en présence des tesmoingz après nommés, s'est person-

[1] Mémoires publiés en 3 volumes in-12, impr. à Middelburg (Genève?) en 1573 et réimprimés à plusieurs reprises les années suivantes. Leur auteur est Simon Goulart, Senlisien réfugié à Genève. Le titre de *Mémoires* donné à ce livre est inexact; c'est moins un récit qu'une collection de pièces authentiques ou même officielles du temps.

[2] Simon Goulart (le fils) a donné plus de détails dans son édition de l'*Hist. des martyrs* (édition de 1619, f° 782) : « Un chirurgien, nommé Antoine Sylvius, demeurant sur les fossez de Saint Germain, enquis par quarante massacreurs qui le vindrent prendre en sa chambre, s'il estoit de la Religion, repondit qu'oui, mais que s'ils luy vouloient sauver la vie, il leur donneroit trois cens escus. L'hostesse craignant ce qui avint, pria instamment les meurtriers de le mener hors de la maison. Ce qu'ayans fait et après avoir receu les trois cens escus qu'ils partagèrent incontinent, l'un d'entre eux, despitant Dieu de ce qu'il n'avait eu assez grande part, vint à ce bon personnage et le tua en présence des autres qui n'en firent autre semblant. » — D'après d'autres, Antoine était tout nouvellement arrivé à Paris.

nellement estably maistre Françoys du Bois, dict Silvyus, paintre, natif de la ville d'Amyens, habitant à Genève, gisant en ung lit, malade, en la maison de Mre Robert Martyne, son hoste, en une chambre haulte sur le dernier, lequel de son bon gré, estant en bon sens et entendement par la grâce de Dieu, combien qu'il soit malade par indisposition corporelle, considérant néangmoins et sçachant bien qu'il n'y a chose plus certaine que la mort, ne plus incertaine que l'heure d'icelle, pour obvyer à ce et que après son décès ne se puisse mouvoir aulcuns procès ne différent à l'ocasion de ses biens par faulte de disposition testamentaire, à ces causes et autres bonnes considérations à ce le mouvantz, a faict et ordonné par ces présentes son dernier testament nuncupatif de dernière et extrême volonté nuncupatyve en la forme et manyere que s'ensuyt : Premièrement, il rend grâces à Dieu de tant de biens qui luy a faict, singulièrement qu'il a heu pitié de luy, l'aiant appellé à la congnoissance de son sainct Évangille, le priant de contynuer ses bénédictions envers luy, n'aiant aultre expoir ne refuge que à son adoption gratuyte, à laquelle tout son salut est fondé, le priant aussi luy faire la grâce de persévérer en l'invocation de son sainct nom jusques au dernier souspir de sa vie. Il désire et ordonne aussi que lorsqu'il plaira à Dieu l'appeller, son corps soit ensevely à la manyère accostumée en ceste cité de Genève en actendant le jour de la bienheureuse résurrection. Et quant aux biens qu'il a pleu à Dieu luy donner en ce monde, il en dispose et ordonne par ce présent, son dernier testament, en la manyère suyvante. En premier lieu, le dict testateur dict et déclaire ne debvoir aulcune chose à personne et qu'il ne luy est rien dheu; et qu'il ne doibt rien à noble Jehan Prunas, ny à aultre quelconque. Item donne et lègue à l'hospital général de ceste cité de Genève la somme de vingt florins. Item au collége de la dite cité du dit Genève semblable somme de vingt florins. Item donne et lègue à Jérosme de Bara, paintre et vitrier, son bon amy, demeurant en ceste cité, la somme de cent florins; plus, donne et lègue à Abraham, Suzanne et Marie, enfans myneurs de feu Jehan Petit, en son vivant paintre, demeurans en ceste dicte cité, à chascun d'eulx la somme de cinquante florins pour une foys; qu'il veult et ordonne tous les dicts légatz susdicts estre poyés par ses héritiers soubznommés incontinant après son trespas. Et quant aus dicts troys enfans du d. feu Jehan Petit, le d. testateur veult et ordonne estre poyé pour l'entre-[te]nement et apprentissage des d. myneurs à la discrétion de ses d. héritiers et des srs diacres de la bourse des pouvres estrangiers. Et pour ce que le chef et fondement d'ung chascun bon, parfaict, dernier et vallable testament nuncupatif et volonté extrême et [*lis.* est] institution d'héritiers, à ceste cause le dit Me Françoys Du Boys dict Silvyus, testateur, en tous et chascuns ses aultres biens, droictz, noms, raisons et actions, meubles, immeubles présens et advenir quelzconques, desquelz n'a point cidessus disposé ne ordonné, disposera ne ordonnera par cy après, a faict et institué ses héritiers unyverselz et de sa propre bouche les a nommés : Les pouvres estrangiers françoys retirés en ceste dicte cité de Genève pour la parolle de Dieu, à la charge qu'ilz seront tenus payer tous ses légatz susdits et accomplyr tout le contenu en son présent testament. Exécuteurs de ce présent son testament a faict et nommés, assavoir les srs diacres de la boursse des d. pouvres estrangiers et tous ses d. biens estre remys entre les mains des d. srs diacres incontinant après le trespas du d. testateur; ausquelz et chascun d'eulx seul le d. testateur a

donné et donne plain pouvoir et puissance de prendre tous ses d. biens pour l'entier accomplissement et satisfaction de tout le contenu en son d. présent testament. Cassant, révocant, annullant et mectant entièrement au néant tous aultres testamens, codicilz, donnations à cause de mort et toutes aultres dispositions de dernyère volonté que par le passé il pourroit avoir faictz, le présent seul sien dernier testament nuncupatif et volonté extrême demeurant en ses vertu, efficace et valleur perpétuelz. Et lequel a voulu et ordonné valloir par droict de dernier testament nuncupatif. Et s'il ne vault par droict de testament, veult qu'il vaille par droict de codicil, donnation à cause de mort, fideicommys et par toute aultre disposition de dernière volonté et meilleur forme et manyère par laquelle mieux pourra et debvra valloir tant de droict que de costume. Et si a prié et requis les tesmoingz cy après nommés par luy recognus que du contenu en son dit présent dernier testament ilz aient souvenance pour, en temps et lieu, en pouvoir déposer, si requis en sont, et moy notaire juré soubzsigné en prendre et recepvoir acte et instrument public pour l'expédier et clauses d'icelluy au proffit de tous ceulx qu'il appartiendra. Faict à Genève deans la maison d'habitation du dict Mre Robert Martyne, son hoste, les an et jour que dessus. Présens spectable Symon Goulart, ministre du sainct Évangille à Genève, honnorable Jehan Truchet, oste du logis où pend pour enseigne l'escu du dit Genève, le dict Robert Martyne, Pierre Hanneguyer vitrier, Jaques Cothel torneur, Nycolas Le Nyef menusier, et Nycolas Picolier cordonnyer, tant bourgeoys que habitans dud. Genève, tesmoings a ce appellés et requis; et moy notaire public juré du d. Genève soubzsigné. — (*Signé*) CRESPIN. — (*Min. de Jean Crespin*, 2me volume, 1584-89, fol. 5 vo.)

Reprenons quelques-uns des termes de ce testament et des informations qu'il nous fournit. Maître François Dubois, le 18 août 1584, était malade dans une chambre située au haut, sur le derrière, de la maison de Robert Martine, « son hôte, » c'est dire qu'il se trouvait dans une situation très-humble et qu'il habitait une auberge ou du moins une pension. Il est qualifié « habitant de Genève; » nous aurions bien voulu savoir à quelle date il obtint cette qualité, mais le seul fragment du registre d'inscription des nouveaux venus à Genève, qu'on ait de cette époque, ne se rapporte qu'aux années 1572-1574. François Dubois ne s'y trouve pas. Il avait cependant quelque bien, puisqu'il institue la Bourse françoise son héritière et qu'il spécifie en outre divers legs, après avoir déclaré qu'il ne doit rien à

[1] Les registres de la Bourse françoise constatent deux de ces legs sans fournir aucun détail nouveau : *Registre des légats* : « François Silvius pintre, d'Amyen, habitant de Genève, par son testament receu Jehan Crespin l'an 1584 et le 18 aoust, a légué aux pauvres de l'hospital général de ceste cité vingt florins, au collége semblable somme de vingt fl., et a institué ses héritiers les pauvres estrangiers françoys en ceste cité. » — *Livre des recevreurs* : « Anthoine de Marizy, diacre des pouvres de l'ospital, par feu maistre François Du bois de Servieux, paintre. » — Le legs fait au collége est acquitté de même par les diacres de la Bourse le 10 déc. 1584 (*Livre des affaires du Collége*, fo 43).

personne, pas même au riche banquier lyonnais, Jean Pournas de La Piemente, qui, à en juger par cette mention, lui avait probablement rendu plus d'un service d'argent. Son principal témoin est le célèbre Simon Goulart [1]; ses principaux légataires : le peintre verrier Jérôme de Bara « son bon amy », et les trois enfants mineurs d'un autre peintre, Jean Petit. Les seuls renseignements que nous ayons concernant le premier sont la mention de deux mariages qu'il contracta et un bail en date du 7 avril 1585, par lequel il prit en location, moyennant 32 florins par an, une maison de la Cité appartenant aux hoirs de feu Jean Dumollard [2]. Il est nommé dans l'acte : « Hierosme de Barat, peintre, habitant. » Sa première femme, dont le prénom était Michée ou Michelle, lui donna deux fils : Jean né en 1569 et Abraham, né en 1571; la seconde, Claude, « relaissée de Pierre Merlin », qu'il épousa au temple de St-Pierre le dimanche 4 janvier 1573, lui donna quatre autres fils : Jean né en 1574, mort le 15 juillet 1584 en la Cité, à l'âge de neuf ans et six mois; Jean et Pierre jumeaux nés en 1576; Samuel né en 1580.

Quant à Jean Petit, nous n'en savons guère davantage, et cependant il aurait droit à plus d'attention, car les magistrats de Genève avaient utilisé ses pinceaux pour décorer une salle de l'Hôtel de Ville. On lit en effet dans les registres du Conseil, à la date du 3 décembre 1577, vol. 72, f° 161 r° :

Jean Petit, pinctre. Benjamin Pepin. — Sus sa requeste (requête de J. Petit), afin d'ordoner que la moytié des 50 fl. donnés au dit Pepin, son beau-frère, du pris restant de 84 fl. d'ung abergement d'une petite mayson devant le temple St-Pierre cy devant abergé à Jean Du Nant, des héritiers desquelz [duquel] il l'a acheté, soit pour acquiter des arréraiges dheus des d. 84 fl.; Estant ouy le raport des seigneurs commis à la chambre des comptes, d'aultant que les d. 50 fl. ont esté donnés au d. Pepin, qu'on ne luy peult diminuer; ayans esgard à la paouvreté du suppliant et afin qu'il ayt moyen de rebastir la dicte maysonète ruyneuse, a esté arresté que oultre le loud à luy desjà donné *en esgard de quelques pourtraictz faictz pour le fourneau de céans*, on luy donne encor dix florins des dictz arréraiges, à la charge qu'il paye content le reste. Arresté qu'on se tient à cest advis; et au reste, à sa requeste, luy a esté permis de faire ung luisier [3] en la dicte petite maysonète [4].

[1] Précisément l'éditeur des *Mémoires de l'estat de France* cité plus haut, page 4, note 1.

[2] Minutes d'Étienne de Monthoux, 2me vol. f° 134 v°.

[3] Luiset ou l'huiset; lucarne du toit.

[4] Au *Livre du Conseil pour les particuliers*, vol. 20, p. 32 : Damoiselle Marguerite Budé, vefve de feu noble Guillaume Trie, présente requeste à ce que défence soit faite à Jean Petit, peintre, de hausser sa maison, ou bien qu'on commette des

Jean Petit était presque un compatriote de Dubois; il était Picard aussi, mais de Beauvais. On le voit figurer, au 26 mars 1573, sur le registre des étrangers admis comme habitants :

Du 26e de mars. Jean Petit de Beauvois en Beauvoisis, peintre. Srs Jean Collonda et Pierre Hanneguyé verrier, tesmoings [1].

Peu de temps après son arrivée à Genève, Jean Petit s'y était marié. La famille dans laquelle il entra fut celle du ministre Abel Poupin dont il épousa la fille Abigaïl, veuve de René Triloche, après l'avoir longtemps demandée. « Jean Petit, lit-on dans les registres du Conseil (9 août 1574; vol. 69, fo 139 vo), a esté renvoyé du Consistoire sur une requeste par luy au dit Consistoire présentée aux fins qu'il luy soit permis de parachever le mariage promis à Élisabeth [*lisez* Abigaïl], fille de feu spectable Abel Pepin, ministre de ceste église, nonobstant qu'il n'ayt le consentement de sa mère et autres personnes, qui sont papistes. Suyvant l'advis du d. Consistoire, d'autant qu'il est desjà d'eage, luy a esté oultroyée sa requeste. » — En effet le mariage fut célébré le 19 septembre suivant. Il en issut un fils et quatre filles : Marguerite, morte déjà le 8 janvier 1576; Abraham né le 22 mars 1577; Suzanne née le 27 octobre 1579, présentée au baptême par Pierre Hanneguier, le peintre verrier signataire du testament; Sara née le 2 août 1581; Marie née le 25 avril 1583. On doit présumer par cette dernière date que Jean Petit était mort depuis bien peu de temps, lorsque Dubois mentionna dans son testament d'août 1584 les enfants que son ami avait laissés et qui n'étaient plus que trois.

seigneurs pour voir l'innovation faite par ledit Petit en sa maison contre l'abergement fait au dit Trie par messeigneurs. Arresté qu'on renvoye le suppliant par devant les seigneurs commis aux visitations (27 février 1578). — On a encore au sujet de la même maison un autre acte, en date du 8 janvier 1586, par lequel : « Abigay, vefve de feu maistre Jehan Petit, en son vivant peintre, habitant de Genève, » loue pour 18 florins de loyer annuel une sienne maison devant le temple de Saint-Pierre (en se réservant toutefois la boutique) à Raoul Boucheron, « orellogeur » (Min. de B. Mantelier, notaire, vol. I, fo 173 vo).

[1] Un autre peintre du même nom s'était réfugié à Genève vingt ans auparavant, savoir : « Michel Petit, peintre, natifz de Rouan, » inscrit au registre des habitants le 15 octobre 1554. — Citons encore, en passant : « Benoist de Gormont, de Paris, peintre; témoins André Gentil et Émeran de Marests, libraires, » inscrit le 12 avril 1574 au registre des habitants.

Nous revenons donc à Dubois, mais pour être obligés d'avouer que la seule mention que nous en ayons pu découvrir, à part son testament, est celle de sa mort. On lit au 15me volume des registres de décès conservés aux archives de Genève :

« Item Fransois du Bois dict Silvieux, abitant, e[s]t mort d'une defluxions de « cerveaux avec fièvre continue, âgé d'environ 55 ans, ce 24 aoust 1584, en la « rue de la boulongerie. » — Il naquit donc en 1529.

Cette pénurie de renseignements, telle que ni dans la collection des registres du Conseil relatifs aux particuliers, ni dans l'immense quantité des minutes des notaires, on ne rencontre pas une seule fois le nom de notre peintre, hors son testament, jointe à la circonstance que son tableau s'est retrouvé à Lausanne (il y gisait dans un galetas de l'Hôtel de Ville avant d'être transporté, en 1841, au musée Arlaud), nous font persister à croire que des recherches plus approfondies feraient retrouver ses traces dans le pays Vaudois.

Quelques conjectures pour terminer.

On a vu (p. 7) la place tout à fait particulière que Jehan Pournas occupe dans le testament du peintre. Il est désigné expressément comme un homme à qui le testateur ne doit plus rien. Il avait donc été son créancier, chose bien naturelle puisque les Pournas étaient de riches banquiers.

Mais je lis dans les registres du Conseil de Genève, séance du 15 septembre 1572 :

« Léonard Pournas, sr de La Piémente a présenté requeste afin d'estre honoré « de la bourgeoisie de la ville, en laquelle il a été délibéré de vivre et de mourir. « Arresté qu'on le reçoive pour vingt éscus et le seillot. A juré. »

Ce Pournas n'était pas seulement un homme opulent; c'était un personnage qui, dans les années où le protestantisme était puissant à Lyon, avait été élu membre du Conseil de la ville (1557, 63, 64, 65). Il fit son testament le 10 juillet 1577 (Min. J. Jovenon, IV, 71), mourut très peu de temps après et ne laissa qu'un seul enfant nommé Jean. C'est précisément le noble Jehan Pournas, visé dans le testament de Sylvius et qui s'était allié à l'une des familles de Lyon les plus marquantes et dans le protestantisme et dans l'échevinage, la famille De Gabiano.

Maintenant puisque le peintre de la Saint-Barthélemy avait reçu de l'argent des

Pournas au point qu'il craignît de passer pour leur en devoir encore et qu'on voit Pournas le père, huit jours après les massacres de Lyon, s'empresser de demander, non pas seulement l'habitation de Genève, mais la bourgeoisie, qu'il fallait jurer; c'est donc qu'il avait été profondément frappé des événements qui ensanglantaient la France. Dès lors, il semble impossible de ne pas faire cette supposition que l'argent des Pournas reçu par Dubois avait été le prix d'ouvrages de peinture parmi lesquels pouvait figurer son tableau de la Saint-Barthélemy.

Vingt ans après la mort de son père, Jean Pournas eut ou crut avoir à se plaindre de sa femme, Marie de Gabiano. Il porta contre elle, par-devant le Conseil de Genève, une requête tendant à se faire adjuger la dot à elle appartenant, conformément à la rigueur des Édits de la République, « attendu que (par suite des « informations prises contre elle, tant par le seigneur Lieutenant de Police que « par la Seigneurie), il estime qu'elle se trouvera deuement convaincue d'adul- « tère. » Ce qui confirmait amplement son dire, c'est que l'accusée avait pris la fuite, qu'elle refusait de répondre aux citations lancées contre elle et qu'elle s'était établie à Lausanne.

« Sur la requeste de noble Jean Pournas aux fins de luy octroyer les proclamations contre Marie de Gabiano sa femme, non comparoissante jaçoit qu'elle ayt été advertie deuement et par l'ordre porté par les Ordonnances ecclésiastiques desquelles il requiert l'observation. Estant ouy noble Pierre de Gabiano pour sa sœur, requérant renvoyer la cause a Lausanne ou la défenderesse réside depuis an et jour; Arresté nonobstant ladite reponse et attendu les Editz, qu'on octroye au dit Pournas les proclamations par luy requises [1]. »

Sera-ce trop de coudre une seconde conjecture à la première, et de dire :

Puisque Marie de Gabiano s'était enfuie à Lausanne, emportant certainement ce qu'elle avait pu, et s'y était établie de son mieux pour résister aux poursuites de son mari, — ne pourrait-ce pas bien être d'elle que proviennent, par don ou par legs fait à la ville qui lui servit d'abri, les peintures de Sylvius?

[1] Reg. du Conseil, 17 janv. 1597; voy. aussi aux 16 mars et 3 juin.

TABLEAU DES TRIUMVIRS

Les peintures, disons-nous. En effet, outre celle de la Saint-Barthélemy, le Musée de Lausanne en possède une autre du même auteur[1] et qui doit être décrite en premier lieu afin de suivre, ainsi qu'il convient, l'ordre des temps. Elle est d'environ dix ans antérieure.

C'est aussi un panneau de bois et presque des mêmes dimensions que l'autre : 1m50 de large sur 85 centimètres de haut.

Il représente également une scène meurtrière qui se passe sur la place publique, au milieu de la foule, répandue dans des rues bordées de palais. On est à Rome. Du moins, une grande affiche placardée sur un édifice dit en deux vers latins, qui paraissent avoir été composés expressément pour la peinture, que : « Les « choses se passaient telles qu'on les voit ici représentées, au temps où Rome « infortunée obéissait à ses trois tyrans, les triumvirs. »

CVM TRIBVS INFŒLIX
SERVIRET ROMA TYRANNIS

HÆC RERVM FACIES
QVAM MODO CERNIS
ERAT

Mais, bon Français et huguenot fidèle, le peintre n'a pris son sujet dans l'histoire romaine que pour peindre plus à l'aise, sous un léger voile assez transpa-

[1] C'est la première édition de la présente notice, lorsqu'elle parut dans le recueil in-4° des *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (t. I, p. 23), qui ayant appelé l'attention sur F. Dubois, fit sortir des greniers du Musée Arlaud ce tableau des Triumvirs que tout le monde ignorait. M. le professeur Guignard, conservateur-adjoint du Musée est le premier qui s'en soit souvenu et à qui l'on en doive la résurrection. Je ne laisserai pas échapper cette occasion de remercier M. Boiceau, président du département de l'Instruction publique au canton de Vaud, M. de la Cressonnière, conservateur du Musée Arlaud, et M. Guignard, de l'inépuisable bienveillance qu'ils m'ont accordée dans toutes mes recherches.

rent, l'histoire de la France. C'est ce qu'une description rapide de son tableau va démontrer clairement.

Rappelons-nous d'abord que les terribles triumvirs de Rome auxquels il est fait allusion sont Marc-Antoine, Lépide et le jeune Octave, qui firent alliance, en l'an 43[1] avant notre ère, pour se partager tous les pouvoirs de la République en s'attribuant le consulat pour cinq ans, sous le titre de « Triumviri Reipublicæ constituendæ; » et qui commencèrent par publier une première liste de cent trente proscrits, en tête de laquelle figuraient le frère de Lépide, un Lucius César, oncle d'Antoine et l'un des tuteurs d'Octave. Chacun des associés abandonnait aux autres comme garantie de sa sincérité et comme proclamation qu'il n'y aurait de pardon pour personne, la vie de ses plus proches amis. « ... Que les têtes nous « soient apportées, disaient-ils dans leur édit. L'homme libre aura pour sa « récompense 5000 drachmes, l'esclave 10,000 avec le titre de citoyen. Les noms « des meurtriers et des révélateurs resteront secrets. » Sur ces mots, Rome et l'Italie furent indéfiniment remplies d'horreurs comme aux temps de proscription des Marius et des Sylla, quarante ans auparavant.

Dubois montre tout le premier plan de son tableau occupé par le Forum, c'est-à-dire un forum de sa composition, un rectangle bordé de vastes édifices qui s'ouvre en face du spectateur par une longue rue rectiligne à l'extrémité de laquelle on aperçoit un monument circulaire, probablement le Colysée; il est limité à main droite par un bâtiment à fenêtres cintrées au bas duquel s'étend carrément, en forme de terrasse protégée par une balustrade à jour, la tribune aux harangues. On y monte par un escalier de neuf degrés semi-circulaires. Sur la plateforme se dresse un large piédestal, appuyé à la muraille et surmonté d'un dais. C'est le trône des triumvirs, qui sont assis tous trois sur leurs sièges et parmi lesquels se distingue Octave à son visage imberbe. Des gardes armés se tiennent debout au pied du trône; d'autres, au repos, sont distribués par groupes sur tout l'espace de la tribune ou s'appuyent nonchalamment sur la balustrade. L'un d'eux tient

[1] En l'an 60 avant J.-C. avait été institué un premier triumvirat, composé de Pompée, César et Crassus, mais qui n'eut pas le caractère atroce du second. Au bas du tableau, à droite, on lit en écriture cursive italique, qui n'est pas de la main du peintre : *L'an 60 avan J. S. C.*

une lance au fer de laquelle est enfilée la main droite de Cicéron, surmontée de sa tête[1]. Deux soldats et un esclave noir gravissent de trois côtés différents les marches de la tribune, chacun portant à la main une tête coupée, tandis qu'un homme placé au sommet de l'escalier plonge la main dans un sac pour fournir l'argent promis[2]. Déjà une dizaine de têtes, qui ont été payées, sont rangées sur l'appui de la balustrade[3]. En bas de la tribune, sur la place, dans les rues adjacentes, tout est rempli de gens que des soldats égorgent, de têtes qu'on emporte et de cadavres sans tête gisant à terre. Sur l'un de ces derniers s'acharne un meurtrier qui d'une main ouvre la poitrine et de l'autre cherche les entrailles; deux autres cadavres sont enlacés dans les bras l'un de l'autre[4]; plus loin est agenouillée une belle jeune femme, les mains liées, qui jette un regard sur les corps sans tête d'un homme et d'un enfant dont un chien lèche le sang. A côté, dans une sorte de souterrain, semble dormir un vieillard qu'un jeune soldat vient tirer de sa cachette[5]. De l'autre côté de la place, à un balcon, un homme affolé et demi-nu semble au moment de se précipiter pour échapper à deux personnages sinistres qu'une femme amène en le désignant[6]. Dans le fond une matrone échevelée poursuit un soldat qui emporte une tête[7]. Quelques corps sont jetés par les fenêtres; deux incendies se déclarent dans le lointain; plusieurs cavaliers traversent la place et, dans le fond, des voleurs emportent des sacs sur leurs épaules. Notre peintre avait bien étudié l'histoire romaine.

Telle est la partie de droite de son tableau; elle semble être la pure image

[1] « La tête et la main de Cicéron demeurèrent longtemps attachées dans le Forum, à cette même tribune aux harangues d'où il parlait au peuple avec tant d'éloquence, et il vint plus de monde pour les voir qu'il n'en venait pour ses discours. » (Appien, *De bello civili*, liv. IV, ch. 20.)

[2] « Il fut réglé qu'on n'obtiendrait le salaire promis qu'autant que l'assasin se présenterait aux trois triumvirs la tête de la victime à la main. » *Ibidem*, ch. 7.

[3] « La tête des proscrits était appendue dans le Forum à la tribune aux harangues. C'était là qu'il fallait la porter pour recevoir son salaire. » *Ibidem*, ch. 15.

[4] « Les deux Egnatius, le père et le fils, se tuèrent ensemble en se tenant étroitement embrassés. On leur coupa la tête à tous deux et leurs troncs ne furent pas séparés. » *Ibidem*, ch. 21.

[5] « Un fils découvrit aux meurtriers la retraite de son père, prêteur en charge, et fut récompensé par l'édilité. » Duruy, d'après Dion Cassius et autres.

[6] « Une femme, pour épouser un ami d'Antoine, fit proscrire son mari et le livra elle-même. » *Id.*

[7] « La femme de Ligarius avait caché son mari et n'avait mis dans sa confidence qu'une servante. Trahie par elle, l'épouse suivit en poussant des lamentations et des cris le centurion qui emportait la tête de son mari. » (Appien, IV, 23.)

d'un sanglant épisode romain, mais on y découvre un autre sens lorsqu'on poursuit vers la gauche et que l'on achève l'examen.

A gauche, au pied d'un grand édifice noirâtre, s'amassent aussi la foule et les égorgements, mais une foule moins soldatesque. On reconnaît sur plusieurs victimes des toges de magistrats et au centre d'un groupe un homme debout, également drapé dans de longs vêtements, auquel un soldat lie les mains derrière le dos tandis qu'un autre lui porte au visage la lame étroite de son couteau pour lui trancher la langue; supplice peu usité que je sache parmi les Romains, mais très employé contre les martyrs protestants du XVIme siècle [1]. Un peu plus loin est un cercle de citoyens écoutant un homme à cheval qui leur lit une pancarte. C'est évidemment un héraut promulguant un acte officiel; mais est-ce l'édit d'Octave et de ses accolytes?

Le sombre édifice au pied duquel se fait cette lecture est marqué d'un signe montrant clairement qu'il n'appartient pas à l'histoire de Rome. Au-dessus de la haute porte cintrée qui lui sert d'entrée est sculpté l'écusson de France aux trois fleurs de lis. Un peu en avant, c'est-à-dire sur le premier plan du tableau, dans l'angle de gauche, est une scène qui serait inexplicable si on la cherchait à Rome et qui s'explique le plus naturellement du monde si l'on y voit une allégorie française. C'est aussi l'épisode traité avec le plus d'*amore* par l'artiste.

En cet endroit, Dubois a placé un puits architectural de forme hexagonale, décoré avec luxe, ayant sa poulie suspendue à des rinceaux dorés qui jaillissent du chapiteau d'une colonne en porphyre et sa base taillée en banquette de marbre. Un personnage, dont on ne voit plus que la tunique bleue et les jambes nues, vient de se précipiter dans ce puits la tête la première, poursuivi qu'il est par un soldat lancé le sabre en avant. Quatre autres personnes sont autour du puits: une belle femme qui montre ce malheureux d'un air d'affliction, un jeune homme qui le regarde tranquillement et comme un simple observateur [2]; les deux derniers sont

[1] Celui-ci est tellement bien un protestant qu'en lui liant les mains on lui attache au dos une sorte de sac ou d'étui avec lequel on va le brûler, et qui contient ou les pièces de son procès (l'usage de nos parlements était de les anéantir avec le supplicié) ou une traduction de la Bible; probablement l'un et l'autre. Ajoutons que les traits vulgaires du patient donnent à penser que c'est un martyr réel que le peintre avait connu et dont il a voulu consacrer le souvenir.

[2] Je soupçonne que dans ce jeune homme qui est comme étranger à la scène et vêtu d'un pour-

Em Gastebois lith.

assis : c'est un soldat invalide, à jambe de bois, qui tend sa sébile pour demander l'aumône et un jeune enfant qui pleure en regardant son pot au lait brisé, d'où le lait s'échappe et coule à terre. Inutile de chercher longtemps pour dire que c'est ici le puits de la Vérité; que la Vérité disparaît devant les violences d'une soldatesque furieuse; que la Raison le déplore; que les plus vaillants défenseurs du vrai, tout mutilés, sont réduits au plus misérable état, et que les espérances des jeunes Français de la génération nouvelle sont maintenant à vau l'eau. En parfaite harmonie avec ces pensées se présente un groupe qui ressort par sa position au centre même du tableau et par la manière dont il se détache en vigueur sur le terrain blanchâtre: c'est un joli âne au panier plein de bonnes victuailles et conduit par un jeune paysan, qui tous deux, d'une placidité parfaite, traversent à petits pas ce champ de massacre et de désolation sans paraître seulement se douter de ce qui se passe. Cela renferme un reproche discret à l'ignorante apathie de la grande majorité du peuple de France, et ce petit ânier ne peut être là, au plus bel endroit, que comme traduction vivante des vers de Théodore de Bèze [1] :

O monde abesty,
O peuple abruty
Qui son mal ne sent!
O terre altérée,
O terre enivrée
De sang innocent!

Et dès lors, revenant au crieur public, on peut dire avec confiance que la lecture qu'il fait auprès du puits est moins celle de l'édit d'Octave et de ses collègues que d'un de ces édits menteurs que le gouvernement de Catherine de Médicis accorda souvent aux huguenots sous le titre d'édit de pacification, mais qui n'étaient que perfidie et qu'aussitôt rendus les gens du roi violaient. A une fenêtre du palais aux fleurs de lis paraît une femme, qui tient de ses deux mains une longue pièce d'étoffe blanche à bordure, qu'elle laisse flotter par la fenêtre. Les tapisseries aux fenêtres sont le signe d'une fête publique. On se réjouit dans le palais. La porte

point olive avec des pantalons rouges, sans nulle prétention au costume romain, le peintre a fait son propre portrait.

[1] C'est une strophe de la « Chanson plaintive » qu'il composa en 1551 (voy. le *Chansonnier huguenot,* p. 378).

UN MARTYR

1562

(A la grandeur exacte du tableau des Triumvirs.)

en est gardée par un homme dont la longue barbe et le chapeau pointu annoncent un magicien, qui représente sans doute la Superstition gardant les abords de la Cour.

Ce qui donne la certitude que tel est bien le sens de cet ouvrage, c'est l'affiche où son auteur déclare qu'il a voulu montrer comment l'État est gouverné par des Triumvirs. Après l'insuccès de la conspiration d'Amboise (16 mars 1560), le connétable de Montmorency s'était rapproché des Bourbons par peur des Guises; mais un ennemi juré du protestantisme, le fastueux malversateur Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, séduisit le vieux connétable et lui fit jurer avec le duc de Guise et avec lui une sorte d'alliance, qu'ils scellèrent en communiant tous trois ensemble dans la chapelle de Fontainebleau le 6 avril 1561. Les gens de ce temps, l'esprit toujours plein de leurs souvenirs d'histoire ancienne, appelèrent aussitôt ces trois pactisants le Triumvirat, ou Trionvirat comme écrit d'Aubigné. Or, on vit bientôt éclater le massacre de Vassy, la rupture de l'édit de janvier (1562) dû à la sagesse du chancelier de Lhospital, enfin la guerre civile. Ce triumvirat donc était aussi fatal qu'illégal[1]; les huguenots le haïssaient; l'amertume de Dubois s'explique d'elle-même, et ce tableau représente un cri de réprobation des protestants durant le temps que dura l'alliance des trois politiques. C'est en même temps une date certaine pour notre peinture, car Montmorency fut tué en 1567, le duc de Guise devant Orléans en 1563, mais Saint-André à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562. Le tableau fut donc exécuté entre avril 1561 et décembre de l'année suivante, mais plus probablement après le massacre de Vassy, c'est-à-dire en 1562, entre le commencement de mars et la fin de décembre.

Je n'ai pas fait le moindre doute que cet ouvrage ne fût de Dubois. Il n'est cependant pas signé. Mais outre qu'il est arrivé au Musée Arlaud avec celui de la St-Barthélemy, provenant tous deux de l'Hôtel de Ville de Lausanne, et tous deux semblant se faire pendant l'un à l'autre, on y voit si bien le même esprit

[1] Orta triumvirali conjuratione Guisardi, mareschali saint André et magistri equitum (le Conestable de Montmoraynsi) qui regis Navarræ autoritate abusi, omnia miscere et tyrannorum more *dominari iis in quos nullum jus illis erat*, coacti sumus relicta Lutetia aliò commigrare, jussu prætoris Lhuyllier hominis de papistis et homicidis benemeriti. (Journal de Mat. Beroald, commencement de 1562; mss. Du Puy, volume 630, f° 177 v°.)

inspirateur, le même genre de composition, la même couleur quoique plus vive et plus fraîche dans les Triumvirs, la même perspective architecturale, le même dessin quoique plus habile et plus étudié dans la St-Barthélemy, surtout le même soin du détail, qu'il n'y a pas lieu de douter que les deux tableaux ne soient du même pinceau. Il y a même des objets similaires transportés de l'un dans l'autre : ainsi le vieux magistrat en houppelande agenouillé non loin du puits et le président De la Place qu'on verra tout à l'heure, le cavalier le plus à droite qui galope dans le forum et celui le plus à droite aussi qui galope vers le Louvre, l'escalier circulaire de la tribune aux harangues et le perron également circulaire du logis de l'amiral. On trouverait encore d'autres ressemblances.

LE TABLEAU DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Comme on l'a vu ci-dessus, François Dubois mourut le 24 août 1584, juste au jour anniversaire de la St-Barthélemy. Il est bien évident qu'il n'avait pu peindre que de mémoire; mais, en supposant qu'il l'ait fait le plus tard possible, on voit que ce serait encore à une époque peu éloignée de l'événement. Son acte de décès nous apprend qu'il avait environ 43 ans au moment du massacre et ceux qui voudront bien suivre la description détaillée que je vais faire des épisodes qui composent son tableau conviendront peut-être que cette peinture a, par son exactitude, le mérite d'une excellente page d'histoire, presque d'un procès-verbal et que l'auteur pourrait bien avoir été un témoin oculaire.

J'ouvre le grand historien Jacques-Auguste de Thou, au chapitre LII de son ouvrage *Historia sui temporis*, chapitre consacré au triste événement que le peintre avait voulu reproduire et j'y lis à la page 579 [1] :

« Le jour suivant [le samedi 23 août, lendemain de la tentative faite pour assas-

[1] Tome IV. L'édition que j'ai sous la main est la traduction française imprimée à Basle en 1742; dix volumes in-4°. — Du reste, avec plus ou moins d'étendue, les mêmes faits et les mêmes noms se retrouvent dans les autres historiens, principalement dans l'*Histoire des martyrs* et les *Mémoires de l'estat de France*. On les voit paraître jusque sur les gravures du moment.

« siner l'amiral] Coligny envoya au Roi et au duc d'Anjou pour les supplier, « au nom de tous les protestants de vouloir bien donner quelques troupes pour « garder sa maison... Ceux-ci l'accordèrent très gracieusement; et Cosseins, colonel « des gardes françoises, eut ordre de prendre quelques soldats de son régiment et « de demeurer sous les armes à la porte de Coligny[1]. Pour ôter tout soupçon, on « y joignit quelques Suisses de la garde du Roi de Navarre, mais en petit nombre[2]. « Pour plus grande sûreté encore, le roi ordonna que les seigneurs protestants « qui étoient à Paris allassent se loger aux environs de l'amiral..... » — Si l'on regarde notre peinture avant d'avoir lu ce texte, on apercevra sans y faire attention, à coup sûr sans le comprendre, un râtelier de longues piques appuyées sur la façade extérieure de la maison contiguë à celle de Coligny : c'est le corps de garde improvisé sous la conduite de M. de Cosseins; et certes, sans les textes imprimés, je ne l'eusse pas remarqué.

De Thou, page 584 : « La Reine [Catherine], impatiente de voir l'affaire engagée, « vint dire au Roi qu'il n'étoit plus possible de contenir les troupes, qu'il étoit « temps de faire donner le signal au Louvre. Là-dessus le Roi fit sonner le tocsin « à St-Germain... Aussitôt les ducs de Guise et d'Aumale et le bâtard d'Angoulême « s'avancèrent vers la maison de Coligny, gardée par Cosseins. Coligny s'étant « réveillé au bruit, jugea qu'il y avoit quelque émeute; mais il ne craignoit rien « de la part du Roi... Cependant le désordre augmenta; il entendit tirer un coup « d'arquebuse dans sa cour. Jugeant alors sainement de toute cette affaire, mais « trop tard, il sortit de son lit, mit sa robe de chambre, et se tint debout, appuyé « contre la muraille, pour faire sa prière. De Cosseins avoit ordonné, de la part « du Roi, à de Labonne qui avoit les clefs de la maison, d'ouvrir la porte. Cet

[1] « Quelques heures après, Cosseins vient au logis de l'amiral accompagné de 50 harquebousiers et choisit *deux boutiques prochaines* dans lesquelles il pose ses soldats » (*Mém. de l'estat de France* sous Charles IX).

[2] Ils étaient *cinq*. « En la basse court du logis de l'amiral y avoit cinq Suisses de la garde du roy de Navarre qu'il y avoit envoyés pour garder » (*Mémoires de l'estat de France*). Et plus loin : « Cosseins ayant osté tout ce qui empeschoit le passage fit entrer quelques Suisses de la garde du duc d'Anjou, *car* ils estoient vestus de noir, de blanc et de verd. Iceux rencontrant quatre Suisses sur les degrez [les Suisses protestants du roi de Navarre] ne leur touchèrent point. Mais Cosseins si tost qu'il les apperceut commanda a un des harquebouziers qui le costoyoyent de tirer, ce qu'il fit et tua l'un des dits Suisses. Lors ils enfoncent la porte de la chambre de l'amiral... »

« officier, qui n'avoit aucun soupçon, l'ouvrit sur-le-champ et fut, un moment « après, poignardé par les soldats qui entrèrent avec de Cosseins. Les Suisses qui « étoient dans la cour, effrayés de cet assassinat, gagnèrent la porte de l'escalier, « la fermèrent sur eux et la barricadèrent avec des coffres, des tables et d'autres « meubles. Dans ce premier choc, il n'y eut qu'un Suisse de tué d'un coup d'ar- « quebuse tiré par un des soldats de Cosseins; mais, lorsqu'on eut brisé la porte, « de Cosseins, Attin et Corboran de Cardillac sieur de Sarlabouz, colonels des « gardes françoises, avec Petrucci, siénois, et Bême, allemand qui avoit été « domestique dans la maison de Guise, montèrent à la chambre de Coligny... »

Dans la peinture, les abords de la maison de Coligny sont encombrés de coffres et de paquets; des voleurs sans vergogne les pillent et les emportent de tous côtés; ce sont de vulgaires larrons, des portefaix, peu de soldats; l'un d'eux a chargé sur ses épaules un riche bagage où l'on reconnaît un manteau de velours à passementeries d'or semblable à ceux que portent les trois *Colinæi fratres*, dans la belle gravure due au burin de Marc Duval[1]. Il nous semble qu'ici Dubois s'est trompé, mais en commettant une erreur qui prouverait qu'il avait vu les choses. Pour monter l'escalier de Coligny après avoir brisé sa porte, il avait fallu que les assassins commençassent par débarrasser la barricade de « coffres, tables et autres meubles » faite à la hâte, comme de Thou vient de le dire, par les Suisses du roi de Navarre; ces épaves devaient joncher la cour ou la rue, et notre peintre paraîtrait avoir entrevu ce désordre sans en deviner la véritable cause. Les voleurs de toute espèce jouèrent largement leur rôle dans cette longue saturnale, et abondèrent partout aussi bien qu'à la rue de Béthizy.

Mais qui sont ces trois hommes debout auprès du corps de l'amiral et dont l'un s'est saisi de la tête coupée; l'autre, celui du milieu, contemple le cadavre et tient de la main droite une écharpe blanche dépliée d'où le sang dégoutte? — De Thou répond, page 585 : « Le duc de Guise, qui étoit demeuré dans la cour, « demanda à Bême si l'affaire étoit finie? Bême répondit que oui. — Monsieur « d'Angoulême[2], reprit le duc de Guise, ne le croira pas s'il ne le voit à ses pieds.

[1] Elle est reproduite dans l'*Histoire de France* de H. Bordier et Charton, t. II, p. 65.

[2] « Déjà choisi et retenu pour être amiral de France » (Capilupi). — C'était un fils du roi Henri II

« En même temps on le jeta par la fenêtre. Le bâtard d'Angoulême, comptant à « peine sur ses propres yeux, essuya avec un linge le sang dont le visage étoit « couvert. »

L'homme du milieu est donc le chevalier d'Angoulême, fils naturel de Henri II, et comme on a vu plus haut ce grand seigneur former avec les ducs de Guise et d'Aumale le trio chargé d'exterminer Coligny et tous ceux qui l'entouraient, il s'ensuit que les deux autres personnages debout sont le duc Henri de Guise et Claude, duc d'Aumale, son oncle. En effet le duc d'Aumale, homme d'âge (il avait 47 ans) est vêtu d'un riche habit de cour, tandis que le duc de Guise qui n'en avait que vingt-deux, et son compagnon, sont cuirassés.

Si, dans ce même moment, le duc de Guise enlève la tête coupée et la tient en l'air comme un trophée, c'est un anachronisme auquel le peintre était condamné par la nécessité de tout représenter à la fois, *in uno tempore;* de même qu'il a dû, voulant être complet, montrer tout ensemble Coligny jeté par la fenêtre, Coligny gisant sur le pavé et Coligny sans tête et sans mains traîné au gibet. C'est une licence artistique. Le peintre ne pouvait pas mieux désigner le duc de Guise au milieu de toute la tragédie qu'en lui mettant cette tête à la main; mais la vérité est qu'elle ne fut tranchée qu'un peu après.

En effet, de Thou continue, page 585 : « La cloche de l'horloge du palais ayant « sonné alors, on cria aux armes de tous côtés, et à l'instant la populace accourut « à la maison de Coligny. Après avoir fait mille indignités à son corps, elle le jeta « dans une écurie voisine et lui coupa la tête [1]. On eut soin de l'envoyer à Rome.

et d'une demoiselle irlandaise; il avait à peu près l'âge du duc de Guise, vingt et quelques années.

[1] « Un Italien de la garde du duc de Nevers coupa la teste à l'amiral qui fut portée au Roy et à la Royne mère, puis embaumée et envoyée à Rome au pape et au cardinal de Lorraine. La populace étant survenue là-dessus coupa les mains et les parties honteuses de ce corps, lequel ainsi mutilé et sanglant, fut traîné par ces canailles l'espace de trois jours par toute la ville et finalement porté au gibet de Montfaucon » (*Mémoires de l'estat de France*). — Brantôme raconte la même chose avec sa grâce accoutumée: « De descrire les insolances et opprobres que d'autres firent à son corps, cela est indigne de la plume et escriture d'un honneste cavalier. » Brantôme n'était pas toujours aussi honnête cavalier, mais la mémoire de ce grand homme semble lui imposer le respect. — L'italien Capilupi, narrateur de haute importance, est plus réaliste et dit (voy. *Le stratagème ou la ruse de Charles IX*, à la suite de *Lo Stratagema*, 1574, in-12°, p. 63): « Le Roy dedans Paris voyant toute la ville comme renversée sens dessus dessous, teinte et baignant en son sang, le mardi 26 d'aout, deux jours après qu'on eut commencé de tuer, s'en alla à l'église pour remercier Dieu, selon son

« Ces forcenés, peu contents de tels excès, assouvirent leur fureur sur ses « mains, ses pieds et les parties que la pudeur empêche de nommer; et traînèrent « le tronc par les rues jusqu'au bord de la rivière. Comme les enfants se dispo- « saient à le jeter dans le courant, on le retira pour le porter au gibet de Mont- « faucon où il fut pendu par les cuisses avec des chaînes de fer... »

A la page suivante, 586 : « Après le massacre de tous ceux que l'on trouva « dans la maison de Coligny, ou que l'on put tirer des endroits où ils s'étoient « cachés, le soldat se mit à piller, cassa les coffres, prit l'argent et tout ce qui se « rencontra de plus précieux [1]... Teligny, gendre de Coligny, s'étoit sauvé sur les « tuiles et avoit échappé aux poursuites d'une partie de ces furieux, lorsque les « gardes du duc d'Anjou l'aperçurent enfin et l'égorgèrent. »

Nous avons déjà parlé du pillage; quant à Teligny, le peintre en effet le montre demi-nu sur le toit de la maison contiguë à celle de l'amiral.

Page 587 : « A mesure qu'on massacroit ces malheureux [c'est-à-dire les sei- « gneurs protestants qu'on trouvait au Louvre ou aux environs], on jetoit leurs « corps devant le château sous les yeux du Roi, de la Reine et de toute la Cour [2]; « et les dames venoient en foule, avec encore plus d'impudence que de curiosité, « considérer ces cadavres nuds, sans qu'il parût qu'un si horrible spectacle leur « fît la moindre peine. » — Le peintre, sur ce détail, ne paraît pas entièrement d'accord avec l'historien. Il a bien amassé devant la porte du Louvre une vingtaine de corps entièrement nus, mais c'est de la fenêtre que quelques dames les contemplent; une seule est sortie pour aller jusqu'au tas et le voir de près. Probablement l'auteur a voulu caractériser ainsi la reine Catherine de Médicis par une distinction qu'elle mérita bien, seule entre toutes.

devoir... puis au palais où la Cour de parlement estoit assemblée.... Le Roy ayant parachevé son discours, tous d'un accord approuvèrent et déclarèrent le tout avoir été très-bien entrepris et sagement exécuté. Et pour approbation de cette volonté et accord universel, le corps de l'amiral fut condamné d'être premièrement traîné à la queue d'un cheval par toute la ville, puis après, avec une queue de veau qui luy seroit mise au derrière par le fondement, d'estre pendu par un pié comme traistre au gibbet public de Monfaucon, là où tout le peuple estoit à regarder avec un plaisir incroyable et y couroit de tous costez... »

[1] Le roi y réalisa un gain énorme que Capilupi évalue à trois millions d'or.

[2] « Leurs corps estoyent incontinent traînez devant le Louvre et rangez près des autres, afin que les meurtriers saoulassent leur veüe de ces morts qui les avoyent tant effrayez en leur vivant (*Mémoires de l'estat de France*).

Page 589 : « On n'épargna pas même ceux que le Roi de Navarre avoit fait « entrer au Louvre; car le Roi, qui avoit conseillé à ce prince de les retirer, leur « fit dire de sortir de l'appartement de leur maître et de descendre dans la cour; « ils n'y furent pas plus tôt qu'on leur ôta leurs épées et qu'on les chassa du « château. On en poignarda une partie dans le vestibule; on mena le reste un « peu plus loin où on les massacra tous, entre autres Pardaillan, Saint-Martin, « Bourses et Armand de Clermont sieur de Piles, illustre par la belle défense « qu'il fit au siège de St-Jean d'Angely. Comme on le menoit, pour ainsi dire, à « la boucherie et qu'il vit les monceaux de morts dont il alloit augmenter le « nombre, on dit [1] qu'il s'écria : Est-ce donc là cette parole que le Roi nous a « donnée, ces promesses, cette paix qu'on nous a jurée? Grand Dieu, prenez la « défense des opprimés! Juste juge, vengez un jour une perfidie et une cruauté « si détestables! De Piles fut tué d'un coup de hallebarde qu'on lui donna « dans le côté. » — La scène de confusion qui, dans le tableau, se passe sous le porche du Louvre est de bien petite dimension, surtout dans notre lithographie. Cependant on y distingue assez bien de Piles levant l'index vers le ciel en parlant aux soldats dont l'un lui enfonce sa pique dans le flanc.

Page 590 : « Il était resté au fauxbourg St-Germain plusieurs protestants à « qui l'on n'avoit pu persuader d'aller passer la nuit dans la ville. On avoit chargé « Laurent de Maugiron du massacre de ces seigneurs, et l'on avoit ordonné à « Marcel [prévôt des marchands] de lui envoyer pour cet effet mille hommes des « compagnies bourgeoises. Cependant on vint donner avis à Montgomery que « toute la ville étoit en mouvement et que le peuple se disposoit à prendre les « armes. Il le fit savoir au vidame de Chartres et à tous les autres. Ils ne savoient « à quoi se déterminer, parce que la plupart, comptant sur la parole du Roi, se « persuadoient que ce tumulte venoit des Guises à qui l'insolence d'un peuple « séditieux donnoit la hardiesse de tout entreprendre; ainsi plusieurs furent d'avis « d'aller trouver le Roi et de lui offrir leurs services pour repousser la populace « mutinée. Quoique les plus sages ne doutassent point que tout ne se fît par

[1] Ce « on dit » n'est qu'une sourdine mise prudemment par l'historien à sa hardiesse d'oser mettre ici le roi de France en scène et le proclamer ouvertement parjure et bourreau.

A. Duruy lith.

LA SAINT
par François Dubos

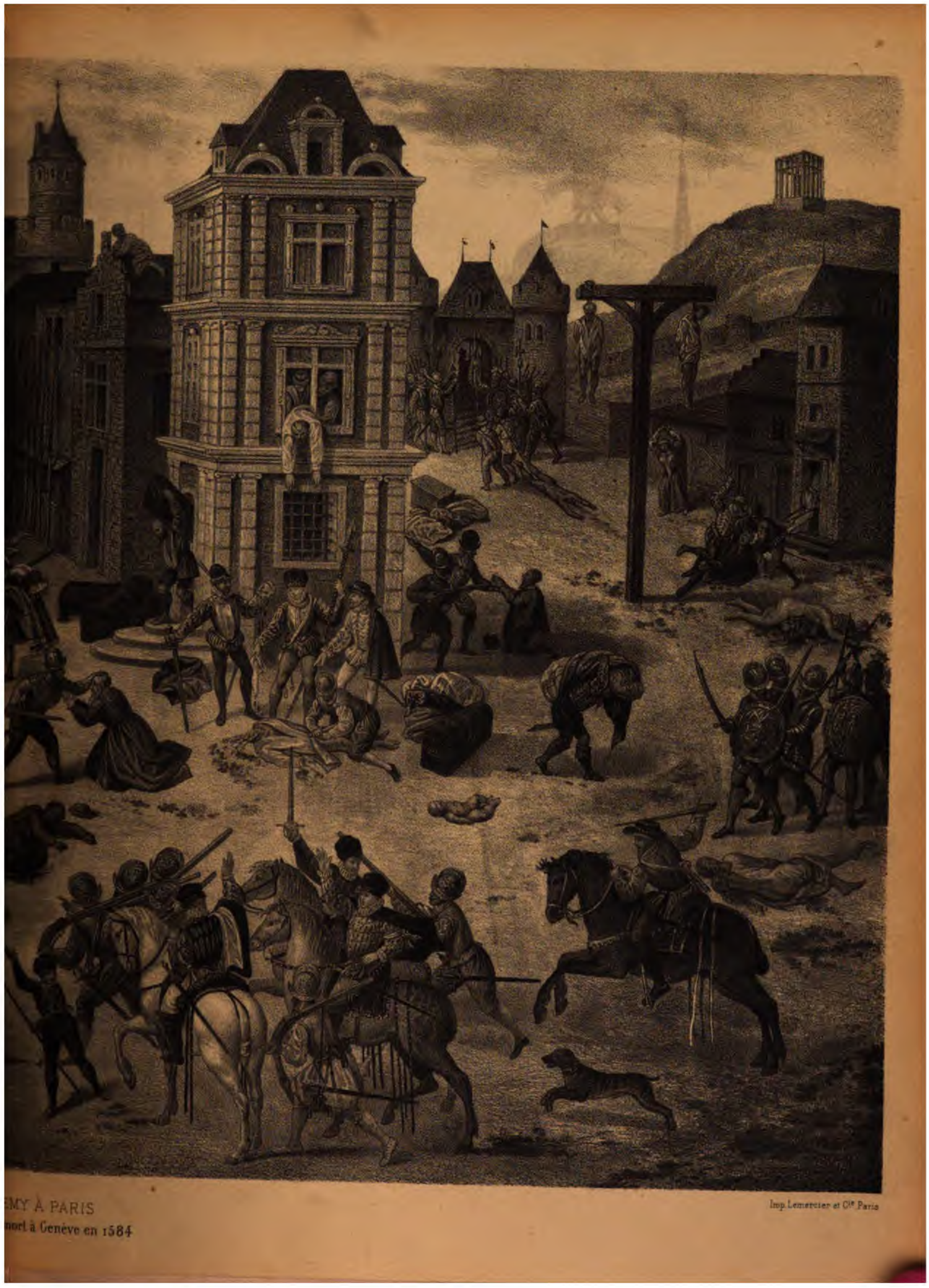

EMY À PARIS
mort à Genève en 1584

Imp. Lemercier et Cie Paris

« ordre du Roi, cependant on passa quelques heures dans cette irrésolution..... « [Mais] le jour qui commençoit à paraître fit apercevoir les Suisses et les gardes « françoises qui traversoient la Seine; on entendit en même temps un coup de « canon du côté du Louvre, tiré par ordre du Roi à ce qu'on croit. Il n'en fallut « pas davantage pour déterminer les seigneurs protestants à prendre le parti de « la fuite et ils étoient déjà loin lorsque les troupes furent passées. Le duc de « Guise poursuivit Montgomery et ceux qui l'accompagnoient jusqu'à Monfort « l'Amaury sans pouvoir les atteindre. » — Le tableau nous montre sur la rive du faubourg St-Germain, non loin d'un tombereau de cadavres qui s'avance le long du quai [1], une foule armée qui se presse à la porte de Nesle pour se précipiter au dehors et sur laquelle a pris l'avance un cavalier qui s'enfuit tout seul ; c'est très probablement, dans l'intention du peintre, celui que les catholiques poursuivaient d'une haine spéciale comme auteur de la mort de Henri II et qui, malgré cette fuite, n'en resta pas moins le brave Montgomery. A l'angle opposé du tableau s'élève une double potence où deux hommes sont pendus, auxquels le talent du peintre a su faire deux nobles et belles figures. Ce sont le seigneur de Briquemaut et le conseiller Arnaud de Cavagnes; tous deux subirent ensemble le supplice, afin de fournir à l'opinion publique une prétendue preuve d'un prétendu complot des protestants qu'il n'aurait été possible de réprimer que par un massacre. Ils furent condamnés le 27 octobre et pendus le 29.

On peut s'étonner de voir, du côté de Montgomery, sur la montagne Sainte-Geneviève, un de ces moulins à vent qui, dans les souvenirs parisiens, semblent exclusivement réservés à la butte Montmartre; mais ici encore Sylvius se montre homme d'exactitude. Je trouve dans un recensement des habitants de Paris, fait aux mois de mai et juin 1571 pour la levée d'une imposition, ces indications des dixainiers qui collectaient de rue en rue : « Rue de la Chaire [de la Chaise]; rue des Garnelles [de Grenelle]; *rue de devant le moulin à vent;* rue sainct Père, » etc.

Il est donc vraisemblable ou même sûr, après avoir si nettement reconnu dans

[1] « Les charettes chargées de corps morts des damoiselles, femmes, filles, hommes et enfants, estoyent menées et deschargées à la rivière couverte de corps morts et toute rouge de sang » (*Mémoires de l'estat de France*).

cette peinture, non seulement au premier plan mais jusqu'aux derniers lointains, tant de choses et de personnages dont la réalité est certaine, que François Dubois s'est attaché à ne rien inventer et qu'il a voulu que chacun de ses groupes fût exactement vrai; un grand nombre sont même des portraits, comme les ducs d'Aumale[1] et de Guise et M. d'Angoulême. C'est un portrait qu'il a peint dans ce vieillard aux longs vêtements de magistrat, agenouillé les mains jointes devant l'épée d'un soudard prête à le percer. Est-ce le président Pierre de la Place? Cela est tout à fait probable; cependant Étienne Chevalier, Denis Perrot, Anne de Terrières seigneur de Chappes, étaient tous personnages de robe dont la fin tragique est mentionnée par les historiens? Serait-ce quelque autre qu'ils ne nomment pas? Rien ne nous aide à le déterminer. De même le groupe de seigneurs à cheval sur le premier plan[2], celui des deux belles jeunes filles qu'une bande de soldats pousse à la Seine, celui du ministre qui contemple avec tranquillité trois poignards dirigés sur sa poitrine, les deux hommes en chemise qui prient avant d'être jetés à l'eau, celui qu'un homme en chapeau à haute forme assomme avec une massue[3], la femme agenouillée qu'une sorte de broche transperce de part en part, celle un peu plus loin à droite qu'on égorge toute nue[4], cet enfant au maillot que deux gamins

[1] Comparez le duc d'Aumale avec son portrait donné dans le *Trés. de Numism.* par Collas, d'après une médaille frappée en 1574.

[2] C'est sans doute le duc de Nevers, « ....lequel, par le commandement du Roy et de la reine mère, monta à cheval fort bien accompagné et, se promenant par toute la ville, remédia à tout ce qu'il luy sembloit en avoir besoin » (Capilupi).

[3] L'assommeur est désigné dans plusieurs récits comme un boucher, nommé Pezou (Voy. le *Martyrologe de Crespin*, édit. de 1619, f° 781 *a*). — Le Dialogne I du *Reveille-matin* (Basle, 1573, p 76) raconte que le 5 décembre (il veut dire septembre?) Pezou tuait encore, en noyant des prisonniers.

[4] C'est peut-être la personne que vit un Allemand qui, parti de Paris le 30 août, fit en arrivant à Strasbourg une déposition notariée, laquelle, retrouvée dans les archives de l'Électeur Palatin, a été publiée dans les *Briefe Friedrich des Frommen Kurfürsten von der Pfalz* (2 vol. in-8°, Munich, 1868-70) par le professeur Kluckhohn, t. II, p. 485, et traduite par M. Rod. Reuss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot.* XXII, 377. Voici le passage: « Le jeudi, il a vu une femme d'une grande beauté, c'était une comtesse (*ein gar schön weibsbilt, so ein grevin gewesen*), qu'on déshabillait toute nue sur le pont aux Meuniers (*uff der Mülbrücken*). Elle était richement vêtue et parée brillamment de précieux colliers et bracelets et dans un état de grossesse très avancée, tellement qu'on voyait son enfant s'agiter dans son corps. Après lui avoir arraché ainsi ses vêtements, ils l'ont renversée en lui arrachant les cheveux, l'ont percée de coups, tandis qu'elle les suppliait d'une façon pitoyable d'épargner au moins son enfant et de l'en délivrer d'abord, puis d'agir avec elle à leur guise; après quoi ils l'ont jetée dans la rivière la tête la première, et pendant qu'elle y tombait on voyait encore remuer l'enfant (*Briefe* II, 486). » — Le même témoin ajoute que le *samedi 30 août*, il a

de Paris traînent au bout d'une ficelle sur le pavé, en guise de joujou[1]; cette femme qui tord ses mains de désespoir, sur le pas de sa porte... tous doivent être aussi historiques que les précédents; seulement de Thou ni autres n'en ont fait mention, ou bien nous n'osons pas les identifier avec leurs récits[2]. Ainsi sur le premier plan, au milieu du tableau, un seigneur âgé, tout vêtu d'écarlate, semble s'apitoyer sur le sort de trois personnes étendues à terre l'une sur l'autre : un homme, un jeune garçon et une troisième victime dont on ne voit que le bras tendu. Il semble bien que ce soit l'histoire du jeune Jacques de Caumont, racontée par de Thou (page 588) comme s'étant passée dans l'intérieur d'une maison[3]. Sur le pont est une dame qu'on jette à l'eau et derrière elle une jeune fille; il semble aussi, sans qu'on puisse non plus l'affirmer que ce soit l'épisode raconté par l'historien (p. 592) en ces termes : « Madelaine de Briçonnet, veuve de Thibaud de Longue-« joue, maître des requêtes et nièce du cardinal Briçonnet, femme de mérite et « lettrée, se sauvoit accompagnée de Jean d'Espina, ministre fort célèbre qui « demeuroit chez elle, et tenoit par la main Françoise de Longuejoue sa fille, « lorsqu'elle fut rencontrée par les meurtriers publics. Ceux-ci l'ayant reconnue « sous un mauvais habit qui la déguisoit voulurent la forcer d'abjurer sa religion; « mais n'ayant rien pu gagner, ils lui donnèrent plusieurs coups de javeline et la

encore vu traîner à la rivière trois personnes qu'on venait de mettre à mort.

[1] « Je dirai seulement pour des choses très remarquables entre celles qui le sont assez, que l'on vit traîner des enfants au maillot par d'autres enfans de dix ans » (D'Aubigné, *Hist. Univ.*, col. 551).

[2] L'homme portant l'épée au côté et qui s'enfuit chargé de la riche houppelande dont il a été parlé déjà (p. 13) et d'une grosse bourse en velours rouge, paraît être celui que Capilupi désigne en ces termes: « Le capitaine Pierre-Paul Tosinghi, florentin, vaillant soldat, lequel avec un sien fils se trouva à la mort de l'amiral, eut pour son butin l'escarcelle et sa chesne, et se trouva dedans la dite escarcelle le sceau et contre-sceau des huguenots... » — On lit dans les comptes de l'épargne du roi, à la date du 30 oct. 1572 : « Au sr Pietro Pauolo Thosinghi, chevallier de l'ordre du Roy, 540 l. t. pour dellivrer et mettre ès mains d'ung certain personnaige pour employer en aucuns affaires importans le service de sa d. majesté. » Ce vaillant larron qui avait donc la confiance intime du roi combattit, l'année suivante, au siège de La Rochelle et fut un des gentilshommes choisis composant l'escorte d'honneur qui accompagna Henri III jusqu'à son trône de Pologne.

[3] A gauche, sur le premier plan, gît un homme à barbe noire, aux traits énergiques, presque nu, qu'on traîne à la Seine et qui ressemble au docte Ramus. « Ramus, post saltum è suo cubiculo non mediocriter alto, ac innumeris pugionum acceptis ictibus, *adhuc nudus in littore prostratus jacet* (Lettre du jeune étudiant de St-Gall et jésuite, J. Opser, dans le *Bull. du protest. fr.* 1859, VIII, 292). C'était le mardi 26 août.

« jetèrent à demi morte dans la rivière. Des bateliers, voyant qu'elle flottoit sur « l'eau, y coururent comme à un chien enragé et lui donnèrent lentement, avec « un plaisir barbare, cent coups de croc pour la faire aller au fond... »

Il y a des faits consignés par le peintre qui ne sont pas rapportés par de Thou. Telle est la présence de Charles IX à sa fenêtre du Louvre, sinistre arquebusier, couchant en joue les fuyards qui se pressent de l'autre côté de l'eau. C'est une scène qui se trouve aussi dans une des gravures. De Thou n'a point osé la raconter, mais elle a été recueillie par d'autres [1].

Un dernier trait de ressemblance pour achever cette longue comparaison de l'historien qui tenait la plume avec l'historien qui tenait le pinceau. A l'angle d'une maison, sur la droite du tableau, gît une femme nue, la face contre terre, morte avec son enfant mort sous elle et ses entrailles répandues tout autour. C'est le commentaire du dernier mot de ce passage du président de Thou (p. 591) : « On « n'entendoit de toutes parts que plaintes et que hurlements de gens ou déjà « poignardés ou près de l'être; on ne voyoit que corps morts jetés par la fenêtre; « les chambres et les cours des maisons étoient pleines de cadavres; on les traînoit « inhumainement dans les carrefours et dans les boues; les rues regorgoient telle- « ment de sang qu'il s'en formoit des torrents [2]. Enfin, il y eut une multitude in- « nombrable de personnes massacrées, hommes, femmes, enfants et *beaucoup* « *même de femmes grosses.* »

Peut-être ne verra-t-on rien que d'assez naturel dans la série de rapprochements qui viennent d'être faits. Si les deux auteurs sont véridiques, rien d'étonnant en effet dans leur concordance; mais c'est précisément cette question de véracité qui s'illumine d'une manière remarquable par l'analyse que nous venons de faire. Ce qui peut étonner, c'est l'autorité toute nouvelle que ces rapprochements confèrent à l'inconnu François Dubois, l'affermissement de l'autorité dès longtemps illustre de J.-A. de Thou, et la justification des nombreux écrits où les victimes exhalèrent leur plainte. Il ne faut pas oublier que de Thou, catholique fidèle, mais surtout homme droit, fut outrageusement blâmé pour avoir écrit avec une im-

[1] Voy. plus loin le chap. IV.

[2] Le Strasbourgois cité p. 26, note 4, dit encore : « Il n'y avait point de ruelle dans Paris, si petite qu'elle fût, où l'on n'ait assassiné, et le sang coulait dans les rues comme l'eau un jour de grande pluie. »

perturbable véracité, et qu'il est souvent rejeté par de prétendus historiens d'aujourd'hui. Or, né en 1553, il commença d'écrire son grand ouvrage en 1581; c'est en 1604 seulement qu'il en fit paraître les dix-huit premiers livres, s'arrêtant à la mort de Henri II; son épisode de la St-Barthélemy n'a vu le jour qu'en 1607. Dubois était mort à Genève, nous l'avons rapporté plus haut, le 24 août 1584. Ainsi, d'une part, de Thou ne connut pas l'ouvrage d'un peintre obscur réfugié en Suisse, et le peintre connut encore moins un livre qui parut plus de vingt ans après sa mort. Il faut donc reconnaître que la conformité de leurs témoignages est des plus remarquables et que le tableau de notre Sylvius, conservé au musée de Lausanne, est beaucoup plus précieux après ces explications qu'on n'avait pu le croire jusqu'ici.

II

LES GRAVURES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le tableau de Sylvius paraît n'avoir jamais servi à la gravure.

D'autre part, on a plusieurs représentations gravées du massacre, contemporaines aussi, mais très éloignées de ce caractère d'exactitude étudiée et recherchée qui distingue notre précieuse peinture.

1. La plus ancienne est une eau-forte que le catalogue officiel de la grande Bibliothèque de Paris décrit en ces termes :

Massacre de la St-Barthélemy. A gauche, au premier plan, l'amiral de Coligny est à cheval; à droite, on le voit assassiné dans sa chambre; gravure à l'eau-forte, anonyme (Catalog. de la coll. Hennin, n° 650, à la Biblioth. nat.).

Coligny à cheval est une licence qu'a prise l'artiste, probablement parce qu'il ne trouvait pas un meilleur moyen de désigner le principal personnage; mais Coligny, au moment du coup de Maurevers, était à pied, et même il paraît que s'il

ne reçut pas l'arquebusade en pleine poitrine, ce fut grâce à un mouvement en arrière qu'il fit par hasard pour affermir sa chaussure. Cette planche, très médiocre, fut exécutée bien peu de temps après l'événement, car on en a une copie (c'est le n° suivant) qui fut gravée en Allemagne avant la fin de l'année.

2. Catalog. Hennin, n° 661 : La même planche. Elle est accostée des portraits de Guillaume, prince d'Orange et de Louis, comte de Nassau, et accompagnée d'une très longue légende en allemand.

C'est une édition allemande de la planche n° 1. Au-dessous des portraits des deux princes néerlandais sont deux pièces de poésie, chacune d'une quarantaine de vers à leur honneur. Quant à la légende en prose mentionnée par le catalogue, elle nous semble utile à recueillir. Elle pourrait se perdre, car cette gravure est d'une grande rareté. Or, elle offre cet intérêt de montrer quelle impression le crime produisit sur l'âme des protestants d'Allemagne et comment le fait leur était présenté. En voici la traduction, la plus exacte que nous ayons pu :

DE L'INOUÏ, INHUMAIN ET HORRIBLE MASSACRE ARRIVÉ AUX CHRÉTIENS DE FRANCE, LE 24 AOUT DE CETTE ANNÉE COURANTE LXXII, A PARIS; AVEC LE NOMBRE ET LES NOMS DES SEIGNEURS QUI Y ONT PÉRI.

Lorsque, conformément au traité de pacification que Sa Majesté royale avait conclu et ratifié, il y a deux ans, au mois d'août 1570 [1], avec ceux de la religion réformée (ainsi qu'on l'appelle) en France, les dits religionnaires eurent rendu et remis à Sa Majesté les villes et forteresses de La Rochelle, Montauban, Coignac et La Charité, qu'ils avaient occupées depuis deux ans, comme garanties de l'exécution du traité [2], ils furent aussitôt exposés (comme on le verra ci-après) à toutes sortes de vexations qui leur furent suscitées par les papistes et le parti des cardinaux ou créatures du pape, lesquels formèrent le projet d'amener tous les principaux membres de la religion évangélique en un même endroit, où ils les feraient périr et égorger, dans le but de faire mourir ensuite plus facilement les autres partisans de cette religion. On choisit, en conséquence, la ville de Paris pour servir de coupe-gorge, où devait avoir lieu le massacre ; et le mariage du roi de Navarre avec la sœur du roi de France parut l'occasion la plus favorable pour exécuter ce guet-apens.

Dans ce but, le parti des Guises s'était renforcé secrètement de gens de guerre, et d'accord avec le frère du roi, avait réuni, du consentement de celui-ci, beaucoup de fantassins et de

[1] Le traité de St-Germain-en-Laye, du 8 août 1570.

[2] D'après le traité les protestants devaient garder comme lieux de refuge pendant deux ans ces quatre places dont ils étaient en possession ; mais dans leur absolue confiance, ils les rendirent, sauf La Rochelle, environ quatre mois avant l'expiration du délai.

cavaliers, que l'on disait destinés à protéger le royaume contre les attaques et les courses des gens des Pays-Bas et des Espagnols. Donc, à la St-Barthélemy, le dimanche 24 du mois d'août, lorsque tous les principaux seigneurs de la religion réformée, attirés par la bonne grâce du roi, se furent rendus au mariage et y eurent assisté, le matin de bonne heure, à 4 heures, on les attaqua avec plusieurs milliers d'arquebusiers, de cavaliers et de fantassins, et on fusilla, poignarda ou étrangla tous ceux qui furent rencontrés, sans distinction ni de rang, ni de sexe. Comme la plupart des victimes étaient encore au lit et endormies, les soldats, ne trouvant aucune résistance, exercèrent sur elles toute leur méchanceté, les traînèrent hors du lit, les égorgèrent, les hachèrent et les jetèrent ensuite nus par les fenêtres; ils ont traité ces hommes innocents plus cruellement que des Turcs. Il périt ainsi misérablement nombre de seigneurs, de chevaliers, de nobles, d'étrangers, de bourgeois, de serviteurs, d'hommes et de femmes, et l'on en évalue le nombre à plusieurs milliers. Cependant on en a d'abord signalé les plus notables et les plus connus, entre autres les seigneurs ci-après nommés, à savoir :

Le prince *Rochefauchault*, de race royale (*ausz königlichen Stammenbürtig*).

Monsieur l'amiral de France, que l'on a égorgé tandis qu'il était malade dans son lit, par suite de deux coups d'arquebuse qu'il avait reçus traîtreusement, en lisant une lettre, le vendredi auparavant. C'est en particulier ce vieux seigneur qui fut le plus terriblement maltraité.

M. *de Theligny*, petit-fils de M. l'amiral, fusillé avec tous ses nobles (*des Herren Admirals Enckel, mit allen Edelen erschossen*).

M. *Perdrilen* l'aîné; M. *Perdrilen* le jeune, qui récemment avait été nommé par le roi chevalier de l'Ordre.

M. *de Dasie;* M. *de Beauvoys*, lieutenant ou gouverneur du roi de Navarre, et deux autres comtes qui furent égorgés à ses côtés. En outre, la fleur de la noblesse de Gascogne.

M. *de Bricquemault;* M. *de Broccort*, bailli d'Orléans; le marquis *de Raina*.

M. *de Salsed;* M. *de Mollet*.

Le commandant *Pilles*, qui avait été appelé à Paris par le roi lui-même.

Le capitaine *Pluveaux*. Le capitaine *Saulle*.

Le commandant *Moyrion* ou *Moruaus*.

Le commandant *Subisse*, un vieux seigneur.

M. *de Mongommerey*, qui avait ses quartiers dans le faubourg. En apprenant le tumulte, il se sauva en toute hâte.

Le roi de Navarre et le prince de Condé ont été arrêtés.

M. *de Grandmond* a été arrêté et conduit chez le roi.

En outre, à peu près huit cents personnes, parmi lesquelles un grand nombre de seigneurs et d'officiers, la fleur de la chevalerie française, qu'il serait trop long d'énumérer.

Donc, ce fut un massacre monstrueux; le sang n'a pu rester caché dans les maisons; il a coulé dans les rues, de sorte que les assassins en eurent leurs pieds souillés, et ahuris eux-mêmes par leur bestialité, ils ne savaient souvent de quel côté se tourner.

On évalue le nombre des victimes du premier jour à 12000. Les jours suivants, ce nombre

s'accrut; car on visita toutes les maisons; personne ne fut épargné, ni même les femmes, ni les petits enfants. Encore quatre jours après, le jour de la Décollation de St-Jean, qui était une grande fête à Paris, on continua le massacre, en recherchant tous ceux qui étaient désignés. Le lendemain de la procession faite par le duc d'Albe (*den folgenden Tag nach dem procesz des Duca von Alba*), un grand nombre de personnes furent conduites à la place d'exécution et suppliciées, etc. [SIC etc.]

Que le Seigneur Dieu, qui a sauvé son Église par l'épreuve (de même qu'elle a été fondée par le sang et qu'elle a été rachetée par le sang de son fils, dont nous devons être les successeurs) et qui la fortifie malgré tous les tyrans et chiens sanguinaires, ait pitié de nous! Qu'il nous accorde son esprit de patience et d'espérance, afin que nous puissions tout vaincre dans la foi vraie et sincère!..... Que Dieu nous aide, afin que nous n'ayons confiance qu'en lui, et que ce terrible avertissement que le Seigneur nous met sous les yeux ne soit pas perdu pour nous[1]; mais que nous nous réveillions enfin, nous, en Allemagne et que nous regardions à ce qui s'y peut préparer!

3. Catalog. Hennin, n° 662. Portrait de l'amiral Coligny à mi-corps. Fecit Norimbergæ *Jost Amman* Tigurinus, 1573.

Au-dessous du portrait sont représentés divers épisodes du massacre avec l'esprit et la finesse habituels à l'habile artiste zuricois, mais en trop petite dimension et trop fugitivement pour prêter à aucun renseignement historique.

4. Catalog. Hennin, n° 663. Massacre de la St-Barthélemy. Im Jar M. D. LXXII. Gravure à l'eau-forte, anonyme. [*Homberg* sculpsit.]

Cette planche, qui porte le n° 33 d'un recueil[2], offre quelque analogie dans sa composition avec le tableau de Dubois. Au centre est la maison d'où Maurevers est en train de tirer par la fenêtre sur l'amiral qui passe à cheval. A gauche, au fond, est le jeu de paume où joue le roi lorsqu'on vient lui annoncer la blessure de l'amiral. Des maisons voisines on jette les gens par les fenêtres et par-dessus, dans le lointain, s'élève une colline[3] où les fossoyeurs sont à l'ouvrage. Sur la droite est l'hôtel de Coligny qu'on voit au premier étage, assassiné dans son lit, puis jeté par la fenêtre; au fond, du même côté, s'ouvre une porte de ville qui conduit à Montfaucon. Les rues sont pleines d'assassins et de cadavres. Au-dessous se lisent treize vers allemands (*Hie ist zu sehen in was gestalt | Verliern das leben iung u. alt...*) dont

[1] Cette mâle et tranquille soumission, voilà l'impression, vraiment protestante, que nous voulions noter. Voyez aussi la note 2, p. 33.

[2] Recueil de planches grav. en Allemagne d'après Tortorel et Perrissin avec une suite ajoutée.

[3] Probablement Chaillot.

voici le sens : « Ici l'on peut voir comment perdent la vie les jeunes et les vieux, « à Paris en temps de noces, ce qui certainement un jour sera puni par jugement. « Là est assassiné l'Amiral avec sa noblesse en très grand nombre, et les servi- « teurs sont traités de même; en sorte qu'il y en a trois mille d'égorgés. Le roi « de Navarre et Condé sont prisonniers du roi-faucheur. Les Huguenots simples « bourgeois, femmes et enfants, sont là promptement dépêchés; leur nombre « s'élève à cinq mille. »

5. Biblioth. de Zurich. Onzième volume du recueil composé au fur et à mesure des événements par le ministre zuricois Wick et intitulé *Wickiana*; coté Ms. F, 22. Au f° 8 de ce précieux volume se trouve une gravure de la St.-Barthélemy, au burin, sans nom d'auteur ; haut. 32 cent., larg. 27 cent.

Cette planche ressemble beaucoup à la précédente. On y remarque, à droite et non plus à gauche, l'amiral à cheval passant devant la maison où est Maurevers; à gauche, l'amiral assassiné dans sa chambre, puis jeté par la fenêtre; à droite, au fond, le jeu de paume, et par-dessus, les fossoyeurs de Chaillot. Il y a de particulier ici qu'au centre du tableau, entre les deux groupes d'édifices, on voit couler la Seine (wasser, ressaw), où l'on précipite les cadavres. Les dates du 22 et du 24 août 1572, ainsi que le titre d'Amiral, se lisent en divers endroits ; puis toute la moitié inférieure de la page est consacrée à une légende où le massacre est raconté[1]. Cette gravure a été exécutée si peu de temps après l'événement que ses auteurs ne savaient pas encore très bien les faits[2] et particulièrement les

[1] En 22 lignes, commençant : Inn diser figur ist augenscheinlich zu sehen, was for eine Hochzeit zu Paris inn Franckreich gehalten ist.... et finissant : Gott sei inen vnd vns allen gnedig vnd barmherczig. — Ce que nous ne nous expliquons pas, c'est que cette légende est répétée une seconde fois en regard, de manière à être gravée sur deux colonnes, mais que dans la seconde colonne, où le texte est un peu différent, les caractères sont renversés; de même qu'une partie du texte inscrit sur la gravure (ainsi les mots : Der Admiral; PARIS in Franckreich ; Am 22. tag Augusti ist gewesen der anefang, und am 24 Augus der ausgang im 1572. iar ; wasser) est également retourné.

[2] Voici la traduction de la légende entière : « Sur cette planche on voit clairement ce qu'on a fait à l'occasion d'un mariage à Paris en France et comment il s'est terminé. C'est réellement l'un des grands prodiges qui précèdent le dernier jugement de Dieu, car on n'a jamais entendu ni vu une pareille tragédie depuis que le monde existe. On vient de répondre une lettre à l'amiral. Il l'a lue. Regarde : C'est alors que se dresse l'attaque perfide et que d'une fenêtre quelqu'un tire sur l'amiral. Alors chacun prend son épée, les admiralistes et les royalistes l'un contre l'autre, comme s'ils voulaient venger cet outrage; mais il n'était pas sérieux aux royalistes de faire le signe de la croix avant l'éclair, car ils savaient bien que ce

outrages qu'avait subis le corps de l'amiral.[1] On la vendait coloriée et elle l'est encore[2].

6. Bibliothèque de Zurich, même volume, *Wickiana, XI.* La Saint-Barthélemy en gravure sur bois coloriée. Elle forme un placard de 48 centim. de haut sur 42 de large, dont la moitié supérieure est occupée par les personnages et le bas par une pièce de vers. Les personnages et la disposition, avec la rivière au centre, sont exactement les mêmes que dans la pièce précédente (toutefois, l'amiral blessé est à gauche, l'amiral tué à droite), quoique d'un crayon tout différent. En tête on lit : « Erschreckliche Inquisition, so sich auff der Königlichen Hochzeit zu Paris in Franckreich zugetragen, im Monat Augusti, des 72. Jars. » Les vers imprimés, au nombre de 254, sur cinq colonnes, sont un récit du massacre. Il contient peu de détails. Le seul meurtre sur lequel il s'étende est celui de Pierre Ramus, ce qui donnerait à supposer que l'auteur était un étudiant ou un professeur. Il a signé des lettres M. D. B. B. (Voy. Weller, p. 80).

Voici les premiers et les derniers vers de la pièce :

Merck auff, erkenn O frommer Christ,
Des Teuffels Tyranney vnd list :
. . . . . .
So werden sie erkennen doch,
Das du vnser Herr Gott lebest noch,
Vnd hilffst gewaltig deiner schar,
Die sich auff dich verlassen gar.

7. Le même recueil de Wick renferme encore une autre édition des mêmes vers, signés de même, mais disposés sur quatre colonnes et groupés en une quinzaine de strophes. La gravure, dont cette pièce de vers formait la partie inférieure, avait échappé au collecteur ; elle manque. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'à chacune des principales scènes décrites en vers est un chiffre (de 1 à 9) qui probablement renvoyait du texte au dessin ; ce qui fait supposer une gravure différente des précédentes, lesquelles n'ont rien de pareil (Voy. Weller, ibid.).

8. Catalog. Hennin, n° 664. Portrait de l'amiral Coligny, en buste, de trois quarts dirigé à

n'était pas eux que le tonnerre frapperait. Et pour ce jour on en resta là, jusqu'à ce que tout à coup, la nuit où ils firent éclater leur entreprise, ils forcèrent les portes et firent égorger dans leurs maisons et dans leurs lits l'amiral et tous ses partisans, puis les jeter par les fenêtres ; les uns furent lancés vivants hors de leurs maisons, massacrés dans la rue et précipités dans l'eau ; les autres jetés à l'eau étant encore en vie et tués dans la rivière. En somme, tout ce qui n'était pas catholique, femmes et hommes, servantes et serviteurs, tous en cette nuit de noces furent passés par l'épée, puis jetés à l'eau. On assure comme vrai qu'ils ont coupé les mains et les pieds à l'amiral et ainsi mort l'ont pendu au gibet. Dieu leur donne et à nous tous sa grâce et sa miséricorde. »

[1] *Man sagt vor warheit* das sie dem Admiral hende vnd füsse haben abgehauen vnd also todt an den galgen gehengt.

[2] M. Émile Weller l'a indiquée dans son travail intitulé « Die Litteratur der Bartholomäusnacht, » inséré au t. XIX (1858) du *Serapeum*, p. 79.

droite, dans une bordure cintrée, sur laquelle on lit : *Gaspar von Coligny*, 1572. Au-dessous du portrait un épisode de la St-Barthélemy. Gravure à l'eau-forte, anonyme.

Cet « épisode » est insignifiant. Il en est de même de la planche suivante gravée au XVIIIme siècle et tout à fait insignifiante aussi, quoique d'une main espagnole.

9. Collect. Fevret de Fontette (Bibl. nat.). « Masacro sucedido a los Hugenotes en Paris a 24 de agosto 1572, dia de S. Bartolome, a mas de 10,000. — Entre ellos, Gaspar de Coliñi almirante del mar, con mas de 500 barones y señores principales. *Gasp. Bouttats* fecit Antuerpia. »

10. Mauvaise imitation française du n° 9 et anonyme, de la fin du XVIIIme siècle. On lit au-dessous : « Massacre des Huguenots, fait à Paris le 24 août 1572, jour de la S. Barthélemy, au moins de dix mille d'entre eux, entr'autres de Gaspard de Coligni amiral de France, et de plus de 500 seigneurs ou gentilshommes. » Suit une pièce de 38 vers, bien dignes de cette méchante gravure, et dont voici la conclusion :

On les vit se couvrir du nom de Piété
Pour mieux se dépouiller de toute Humanité,
Barbares, cruels, homicides,
Hommes exécrables, perfides,
Si vous eussiez été sous un gouvernement
Tel que celui qui fleurit à présent,
Pleins d'une juste obéissance,
Suivant les lois d'un aimable devoir,
Certes, vous n'auriez pas faire voir
Tant de rage et de violence.

11. Gravure de Luicken insérée à la page 33 de la traduction hollandaise de l'*Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, par Élie Benoit, imprimée à Amsterdam (2 vol. in-fol., 1696) sous ce titre : « *De Moort van Parys gepleegt anno 1572 op S. Bartholomeus dag en volgende dagen.* Jan en Casper Luiken. » C'est une grande planche, de 76 centimètres de long sur 30 de haut, inexacte pour la topographie parisienne et les costumes, mais magnifique pour l'entrain, la justesse et la multitude des personnages.

12. Reproduction sur bois de la gravure ci-dessus n° 1-2, insérée au t. II, p. 78-79 de l'*Histoire de France d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque* (1859-60), par Henri Bordier et Édouard Charton.

Préoccupé seulement de vérité, je n'ai aucun compte à tenir ici des nombreuses œuvres d'art que la St-Barthélemy a inspirées après coup et qui n'ont aucune valeur au point de vue historique, n'étant que des produits plus ou moins malheureux de l'imagination. La plus ancienne et peut-être la plus mau-

vaise[1] de toutes ces œuvres est le tableau peint par Vasari pour le pape dans une salle du Vatican. Un auteur anglais, M. Henri White, en a donné une gravure au trait en tête de son ouvrage *The massacre of S. Bartholomew*, 1868, in-8o.

Donc, les gravures dignes de quelque confiance, qui nous restent, comme représentations de la St-Barthélemy, sont au nombre de deux, pas davantage : le no 1 ci-dessus (ou no 2, sa copie) et les nos 4 à 7 qui sont quatre variantes d'un seul type. Voilà tout ce que nous possédons. Et lorsque Henri III, en 1574, allant prendre possession de son trône de Pologne, traversa l'Allemagne du nord, les Allemands qui lui donnaient l'hospitalité se plurent (voy. le récit de son voyage dans l'*Histoire de France* par Pierre Mathieu) à décorer les chambres où on le logeait de gravures et de peintures du massacre faites avec assez d'exactitude pour qu'il pût s'y reconnaître lui-même. Le temps a donc presque tout détruit?

III

LES LIEUX OU COLIGNY FUT DEUX FOIS ASSASSINÉ

Il a été dit ci-dessus (page 2) combien est nécessairement peu exacte la disposition des rues de Paris dans le tableau, puisque le peintre a voulu (et il le devait, se faisant historien) rassembler tous les faits notables à lui connus dans un seul et même étroit espace. On voit seulement qu'il a été fidèle lorsqu'il a pu l'être, notamment dans la reproduction du couvent des Grands-Augustins, du vert sommet de la montagne Ste-Geneviève[2], des petits escaliers descendant à la rivière, de la porte de Nesle, de la porte St-Honoré, surtout du Louvre. Son Louvre est trop au bord de la rivière, mais l'entrée, composée d'une ouverture entre deux tours, est bien la grande porte du Louvre, regardant vers la ville; c'est précisément la même entrée qu'on voit aujourd'hui figurée dans la cour du palais par

[1] Quelque louangeuse que soit la peine que prit le prince François de Médicis d'écrire au peintre le 20 nov. 1572 : « Sa Sainteté agit sagement en voulant qu'un succès aussi saint et aussi remarquable que l'exécution faite contre les huguenots de France figure dans la salle des Rois. » (Gaye, *Corteggio inedito d'artisti;* Firenze, 1839).

[2] Voyez page 25.

des lignes de pierre qui dessinent en blanc sur le noir de l'asphalte tout le périmètre quadrilatéral du Louvre de Philippe-Auguste avec la tour-maîtresse du royaume au centre.

Avec les deux plans que nous offrons au lecteur se rétablira facilement dans son esprit la vérité topographique troublée par la fantaisie du peintre. Le premier est composé à l'aide du plan de Truschet et de celui de Du Cerceau. Celui qui est signé Truschet, nom d'ailleurs inconnu, fut publié par le libraire Corrozet pour servir de supplément à l'édition des *Antiquités de Paris* qu'il fit imprimer en 1550, et il fut suivi à quelques années d'intervalle par l'autre plan attribué au célèbre architecte Du Cerceau. Ce sont à peu près[1] les plus anciens plans de Paris que l'on ait; mais tous deux sont remplis d'erreurs[2]; ainsi la rue de Beauvais, au lieu d'être perpendiculaire à la rue St-Honoré, lui était parallèle et longeait le Louvre; la rue des Poulies s'étendait de la rue St-Honoré jusqu'à la Seine et recueillait, en passant, la rue des Fossés St-Germain, au lieu de se trouver entre le Louvre et l'hôtel Bourbon. De plus, le Louvre avait encore en 1572 ses fossés pleins d'eau, et l'entrée A (qui existait peut-être en 1560) était bouchée en 1572. On a cru cependant utile de donner ce travail ici, parce qu'il fournit une idée claire de ce qu'était, généralement parlant, le quartier du Louvre et notamment de sa situation à l'égard des Tuileries dont il était séparé par les remparts de la ville. Notre deuxième plan est l'œuvre d'un des érudits actuels qui connaissent le mieux l'ancien Paris, M. Hoffbauer. La perspective, au lieu de regarder à l'Est, comme dans le précédent, regarde dans le sens opposé et fait très bien comprendre le chemin, du Louvre jusqu'au logis de l'amiral.

Dans son *Recueil des choses mémorables avenues en France*, Jean de Serres dit (éd. de 1603, p. 425) que l'amiral reçut l'arquebusade de Maurevers lorsqu'il était

[1] Il n'y a d'antérieur que le plan dit de tapisserie, qui date d'environ l'an 1540.

[2] Les erreurs dans les anciens plans sont continuelles et pour la plupart inextricables, parce que l'idée, qui nous paraît si simple aujourd'hui, de représenter les choses telles qu'elles existent au moment où le dessinateur est à l'ouvrage, cette idée n'est qu'une résultante acquise par de longs tâtonnements. Les anciens artistes croyaient bien faire en mettant dans leurs plans des bâtiments importants qui n'existaient plus, mais dont ils avaient bon souvenir, ou des dispositions qui n'existaient pas encore, mais qu'on avait résolues et qu'ils connaissaient par avance. C'est ce qui a été vérifié et expliqué par les travaux des savants parisiens, notamment MM. Franklin, Bonnardot, Cousin, Hoffbauer.

LES ENVIRONS DU LOUVRE,

d'après le Plan de Truschet, 1550,

et le Plan dit d'Androvet du Cerceau, 1560.

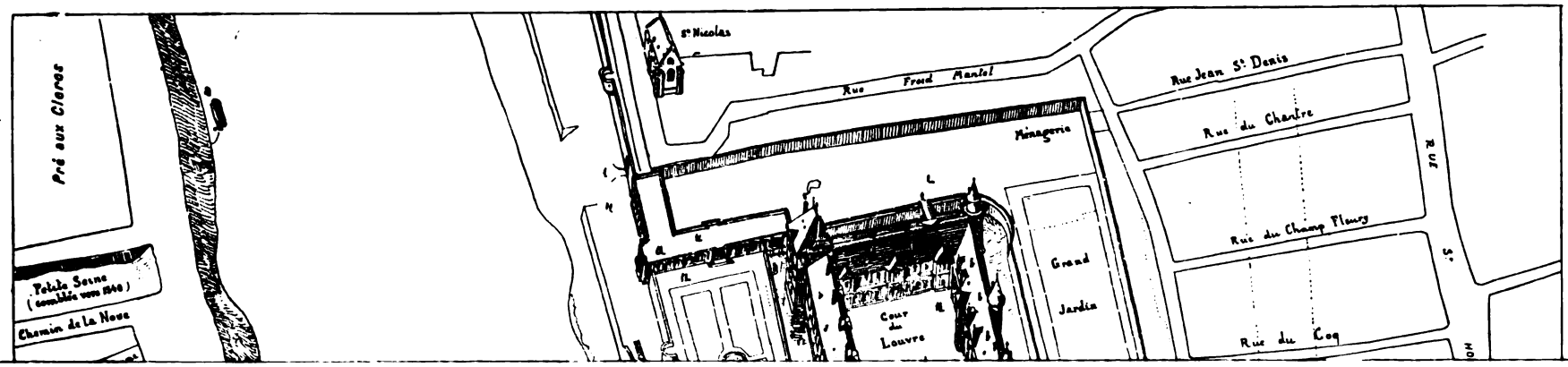

LES ENVIRONS DU LOUVRE

VERS 1572

(Restitution faite par M. Hoffbauer.)

LA PORTE DE L'HOTEL DE BOURBON SUR LA RUE DES FOULIES
D'après un dessin de Pérelle (XVIIe siècle).

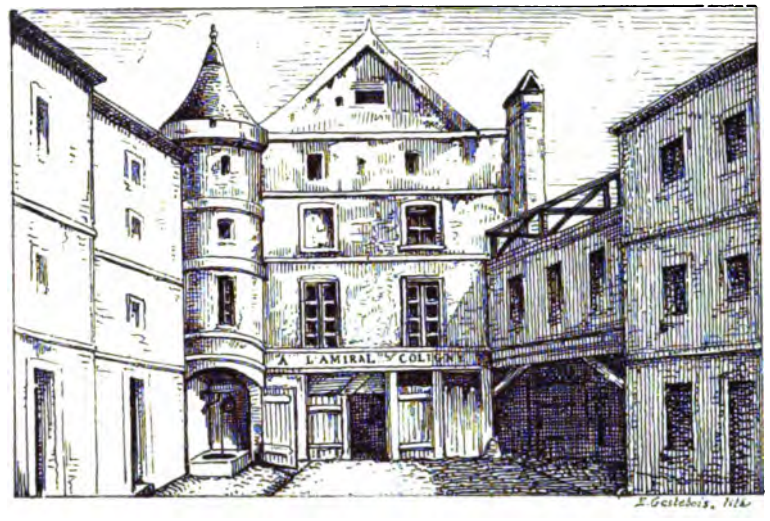

LE LOGIS DE L'AMIRAL, RUE DE BETHIZY, TEL QU'IL ÉTAIT EN 1838
D'après un dessin d'Aug. Regnier dans le *Paris pittoresque*, de Ch. Nodier.

à environ cent pas hors du Louvre[1]. Son chemin est marqué sur notre deuxième plan par un léger pointillé. Les maisons du cloître St-Germain-l'Auxerrois, de l'une desquelles l'assassin tira, le blessant d'abord à la main droite, puis au bras gauche, comme disent les historiens (manière de parler qui précise bien la direction qu'il suivait) sont nécessairement les maisons qui se trouvent vers la lettre *a*; l'endroit où Coligny fut frappé est à peu près au milieu de la chaussée actuelle, devant la grille de la colonnade du Louvre, dans le prolongement de la rue des Prêtres-Saint-Germain. Coligny devait, en continuant sa route, aboutir à la maison de la rue Béthizy, où nous avons, sur le plan, mis un *B*. C'était sa demeure. Seulement le plan n'indique pas que l'entrée en était dans la rue de Béthizy où elle était bien la première entrée, mais seulement de la seconde maison à gauche. Elle était masquée, sur la rue de l'Arbre-Sec par un bâtiment très étroit qui faisait l'angle. On peut encore se rendre compte aujourd'hui de cette disposition, quoique tout ce pâté de maisons ait été démoli en 1853 pour le percement de la rue Rivoli prolongée, parce que cette voie nouvelle n'a fait qu'élargir l'ancienne rue de Béthizy et que la maison de l'amiral y compris l'angle sur la rue de l'Arbre-Sec occupait l'emplacement que remplit maintenant la maison de la rue Rivoli, n° 144. C'est ce que disent, en d'autres termes, les historiens de Paris, du moins le plus docte d'entre eux pour la topographie, Jaillot[2]; et ils appellent cette maison qu'habita Coligny, l'hôtel de Montbazon.

[1] Ce que tous les autres confirment. « Allant à pied, fort accompagné, lisant une lettre, droict à son logis à la rue de Béthisy, il fut blessé au bras d'une arquebusade qui luy fut tirée par une fenêtre grillée d'un logis qui avait issue dans le cloître St-Germain » (*Mém. de Chiverny*). — « Voilà sur quoi fut choisi Monravel et ceste maison aux cloistres St.-Germain l'Auxerrois devant laquelle il faloit que l'Amiral passast en revenant du Louvre. Ainsi le vendredi d'après, l'Amiral au sortir du Conseil accompagna le Roi jusqu'au jeu de paume et vint à pied, lisant une lettre devant la fenestre où estoit Monravel couverte d'un meschant linge : comme il tournoit l'espaule pour enfiler la grand'rue, il reçoit une arquebusade... » (D'Aubigné, *Hist. univ.*, col. 537). — Le Nonce Salviati au secrétaire d'État à Rome, 22 août : « Celle-ci sera seulement pour vous dire qu'aujourd'hui l'amiral s'en retournant du palais du Roi, c'est-à-dire du Louvre, à son logis, fut frappé d'une arquebusade comme il arrivait à une porte appelé porte de Bourbon, située à une portée d'arbalète loin du Louvre. » (Theiner, *Ann. ecclesiastici.*)

[2] *Recherches critiques sur la ville de Paris*, 4 vol. in-8°; t. I, 1772; quartier Sainte-Opportune, p. 12. — Il n'y a aucun compte à tenir du *Paris démoli* de M. Éd. Fournier, particulièrement du chapitre spécial qui s'y trouve sur « Le logis de l'amiral Coligny » où l'auteur donne Anne Du Bourg, comme « la première victime (en 1559!) des rigueurs contre le calvinisme, » où il reproduit

Ce fut, en effet, l'hôtel de Montbazon, mais seulement à partir de l'année 1617 quand le prince de Rohan-Montbazon l'acheta. Avant cette époque, elle appartenait à la famille des du Bourg. Une étude dont elle fut l'objet vers l'époque de la démolition [1], nous apprend que la personne qui en était alors propriétaire avait entre les mains des titres de propriété constatant que cet immeuble appartint aux du Bourg depuis l'an 1536 jusqu'en 1617. Par contrat passé devant Claude et Jean Horeau notaires, messire Jehan Prevost, conseiller du roi, et Gabrielle sa femme, l'avaient vendue, le 22 octobre 1536, à messire Antoine du Bourg, chancelier de France. Cet Antoine, qui avait été nommé président au Parlement de Paris en 1532 et qui mourut, par accident, en 1538, était un grand oncle du martyr protestant, le conseiller Anne du Bourg. L'hérésie était donc dans sa famille et il eût été fort naturel que Coligny y eût choisi sa demeure. Mais ce choix fut purement accidentel et la maison des du Bourg, qui n'est pas autrement nommée dans les récits de la Saint-Barthélemy que *logis de l'amiral*, fut occupée par celui-ci en raison de cette simple circonstance qu'elle était vide et à louer au moment où il vint pour demeurer quelque temps à Paris, à portée de la Cour, au printemps de l'année 1572. Il était arrivé de La Rochelle à Blois le 12 sept. 1571.

Un recensement des maisons et habitants de Paris, établi aux mois de mai, juin et juillet 1571, pour l'assiette d'une contribution extraordinaire, décrit de la manière suivante la partie du vieux Paris dont nous nous occupons :

« Dixaine de Jehan de Poix [2] commençant au coing de la rue Tirechappe jus-

comme un précieux morceau une ridicule rhapsodie allemande de la St-Barthélemy, publiée en 1826 dans le *Bulletin* de Férussac; où enfin il dénonce Voltaire comme ayant inventé l'assassin Besme, parce que, dit-il, Voltaire « courtisan des « grandes familles, craignait d'être compromis par « trop de vérité, » en sorte qu'il aurait nommé « Besme, obscur scélérat » (voy. ci-dessus p. 12), « au lieu du grand coupable le duc de Guise » (!). M. Fournier ne cesse d'être curieusement ignorant des choses dont il parle qu'au XVIIIme siècle, quand il montre l'aimable peintre Vanloo travaillant et la jolie danseuse Sophie Arnould sautillant, dans les vastes chambres que l'amiral avait habitées.

[1] Dans la *Revue archéologique* de Leleux, t. VIII (1852), p. 589.

[2] La description est établie par Quartiers, Cinquantaines et Dixaines, mais aucune de ces circonscriptions n'est désignée autrement que par les noms des bourgeois placés à leur tête. Dans chaque dixaine l'on indique par leur nom tous les contribuables, même beaucoup de ceux qu'on déclare exempts à cause de leur indigence. Ce précieux document forme un gros volume in-folio du départem. des mss. de la Biblioth. nat., n° 3352 du Supplém. français (11692 du numérotage administratif).

« ques au coing de la croix du tirouer et de là le long de la rue de l'Arbre secq « jusques au coing de la rue Betizy. »

Sont dénommés sur cet espace cinquante-sept contribuables dont les derniers s'appellent : Pierre du Chesne, xl s.; le sieur trésorier Billard, lx liv.; Claude du Bois, xl s.; la damoiselle de Crécy, néant; M. du Val, trésorier, viij^{xx} l.; et Monsieur le président[1], ij^{c} livres.

Le rôle continue et on suit très-bien sur le plan :

« Dixaine de Jehan de Sainct Leu, commençant a la rue de l'Arbre secq au « coing des fossez S. Germain jusques a la croix du tirouer et mesmes costé le « long de la rue S. Honnoré jusques a la rue d'Autriche comprins la dite rue et « la rue des poullyes. »

Et plus loin, appartenant à la circonscription d'un autre quartier :

« Dixaine de Gilbert Bonnet : rue Tirechappe (18 contribuables); l'autre costé « de la dite rue (14 contr.); rue de Bethizy (23 contr.); l'autre costé de la rue « (53 contr.); rue de la Monnaie (4 contr.); l'autre costé de la rue (9 contr.); le « dedans de la Monnaie (6 contr.); rue Thibault au dé (12 contr.); l'autre costé « de la rue (9 contribuables). »

On voit donc clairement, si l'on veut bien se guider sur le plan, que le dizenier percepteur entrant dans la rue de Béthizy par la rue Tirechappe et recensant d'abord ce côté de la rue, puis la traversant pour passer du côté où se trouve la Monnaie, par laquelle il s'en va, la maison que nous recherchons est celle qu'il inscrit la dernière du côté de la rue de Béthizy. Or, précisément il l'inscrit avec une certaine abondance de détails que voici :

« Une maison appartenant au sieur de Villarseau[2] en laquelle est demourant « monsieur Dolu, lequel tient l'argenterie du Roy; personne n'y demeure : néant » [à la recette].

[1] Quel président? On ne sait, mais la maison dont s'agit est celle à l'angle des rues de l'Arbre Sec et de Béthizy, ouvrant sur la rue de l'Arbre Sec.

[2] Le nom de Villarceaux rappelle la famille de Mornay et non celle de du Bourg, mais un du Bourg pouvait aisément posséder une seigneurie ainsi appelée, car il y a trois Villarceau dans Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, plus deux Villarseaux un peu plus loin, sans compter les Villarsel.

C'était donc une maison inhabitée au mois de juillet 1571. Ce fut elle qui fut louée pour l'amiral et qui devint un lieu funèbre.

Je croirais qu'elle n'est pas représentée sans quelque vérité partielle dans la peinture de Sylvius. Si notre peintre avait habité Paris, il la connaissait; et ce qui ferait penser qu'elle était assez dans son souvenir lorsqu'il l'a peinte, c'est qu'il lui a donné quelque ressemblance générale avec celle que donne la gravure de 1572, cotée ci-dessus 1 et 2[1]. La maison du peintre et celle du graveur sont posées exactement de même par rapport au Louvre; toutes deux sont à un angle de rue où elles forment un haut et mince pavillon; les fenêtres de ce pavillon et les pilastres engagés qui le décorent sont ici et là distribués d'une manière très-différente, mais tous les pilastres sont surmontés d'un même chapiteau ionique. On aperçoit aussi, dans l'une et dans l'autre, des ouvertures ou baies circulaires, percées, il est vrai, à des places différentes, mais d'un aspect pareil. Enfin l'on remarquera dans la gravure que la porte d'entrée est bien une porte de cour et donnant sur la rue de Béthisy.

Mais ces détails tout matériels, quand même ils aboutiraient à plus de certitude, valent-ils tant d'insistance, et notre Sylvius n'a-t-il pas donné le bon exemple en se souciant peu de l'architecture ou de la géographie de son sujet, et en mettant tout son cœur dans l'impression des sentiments qu'il inspire?

IV

COMMENT LE VRAI DEVIENT FAUX

OU

L'ARQUEBUSADE DE CHARLES IX

Puisque le tableau de François Dubois vient de prêter tout d'un coup à l'histoire de la Saint-Barthélemy une lumière inattendue, profitons-en pour approfon-

[1] Comme il est facile de s'en assurer en regardant la copie de celle-ci donnée dans l'*Histoire de France par les documents et les monuments*; voyez ci-dessus n° 12 du chapitre des gravures. Rien

dir un menu fait sur lequel on a beaucoup discuté en ces derniers temps, et où notre peintre avait donné sa version, mais négligemment et comme incidemment, ne se doutant pas que le fait serait contesté plus tard. Nous avons fait remarquer (p. 28) le roi Charles IX à la fenêtre avec son arquebuse en joue. Ce mauvais coup du jeune roi est aujourd'hui rejeté avec dédain par la plupart des historiens et des critiques modernes, comme une légende huguenotte. Examinons ce détail. Il est plus instructif qu'il ne semble au premier abord, et le lecteur verra que ce n'est pas sans motif, ni sans profit, qu'on le prie de s'y arrêter.

Charles IX, a-t-il, d'une fenêtre du Louvre, tiré sur ses sujets? Telle est la question. Autrefois, elle ne faisait doute pour personne; on répondait oui. Maintenant beaucoup hésitent. Voyons ce qu'il en doit être.

Le plus ancien écrit huguenot racontant la Saint-Barthélemy est l'édition primitive du *Réveille-matin des François*, intitulée : « Dialogue auquel sont traitées « plusieurs choses avenues aux Luthériens et Huguenots de la France » (Basle, in-8°, 1573). Il n'y a pas de livre imprimé qui soit daté avec autant de précision. On lit d'abord, en tête, au bas de l'épître au lecteur : « De Basle, le septième « jour du cinquième mois après la journée de la Trahison, » et à la fin : « Achevé « d'imprimer le douzième jour du sixième mois d'après la journée de la Trahi- « son; » cela veut dire que le manuscrit de l'auteur fut terminé le 31 décembre 1572 et l'impression le 5 février 1573.

L'auteur est Nicolas Barnaud[1], gentilhomme dauphinois, qui s'était fait recevoir médecin et qui fut toute sa vie grand chimiste et grand voyageur; il avait aussi fait la guerre, car en 1567 la seigneurie de Genève lui avait accordé la bour-

dans la série *Topographie de Paris* au département des estampes (Bibliothèque nationale) où le seul quartier St-Germain-l'Auxerrois remplit cependant dix-neuf volumes; rien à la bibliothèque de la ville (Hôtel Carnavalet); rien dis-je, sur l'état antérieur à l'hôtel de Montbazon; mais les renseignements sur ce dernier abondent et l'on a notamment le croquis de la maison, levé par les architectes au moment de la démolition.

[1] Cette paternité lui est attribuée par une autorité sûre, celle de J.-J. Fries ou Frisius, savant pasteur de Zurich, qui était contemporain (1547-1611). Cujas, dont l'autorité n'est pas moindre, l'attribue au jurisconsulte Hugues Doneau. Les deux opinions ne sont contradictoires qu'en apparence. Le premier dialogue peut avoir été l'œuvre exclusive de Barnaud et il en porte les marques; pour le second, plus impersonnel et paru l'année suivante, plusieurs collaborateurs paraissent s'être réunis.

geoisie d'honneur, à cause des services qu'on attendait de lui comme capitaine[1]. Nicolas Barnaud avait qualité pour raconter la Saint-Barthélemy, car il faisait partie du groupe de gentilshommes qui entouraient l'amiral au moment du coup manqué de Maurevers[2], et il avait assez de crédit à la cour pour avoir pu s'entretenir familièrement, avant de s'échapper de Paris, avec plusieurs hauts personnages qu'il nomme[3]. Cet auteur est donc bien qualifié pour parler de ce qui s'est passé pendant les terribles journées qu'il a vues. Or, il raconte (p. 52) que « plusieurs seigneurs et gentilshommes huguenots logez aux fauxbourgs, ne se pouvans persuader que le Roy fust, je ne dis pas autheur, mais seulement consentant de la tuerie, se résolurent de passer avec barques la rivière et aller trouver le Roy : aimant beaucoup mieux se fier en luy, qu'en fuyant monstrer d'en avoir quelque deffiance; d'autres y en avoit, lesquels cuidans que la partie fust dressée contre la personne du Roy mesmes, se vouloient aller rendre près de sa personne pour luy faire très humble service et mourir si besoin estoit a ses pieds. Et ne tarda gueres qu'ils veirent sur la rivière, et venir droict a eux qui estoyent encore es fauxbourgs, jusques a deux cents soldats armez de la garde du Roy, crians : Tue! tue! et leur tirans harquebouzades a la veue du Roy qui estoit aux fenestres de sa chambre, et pouvoit estre alors environ sept heures du dimanche matin. Encor m'a on dict que le Roy prenant une harquebouze de chasse entre ses mains en reniant Dieu, dist : Tirons, mort-Dieu, ils s'enfuyent[4]. »

Le même récit est donné dans les *Mémoires de l'estat de France* (1573) par le réfugié de Senlis, Simon Goulart, qui habitait Genève et qui, à en juger par la similitude des termes, n'a fait que copier le *Réveille-matin*. C'est une simple confirmation donnée par un étranger bien informé, et dont la bonne foi est mani-

[1] *France protestante*, 2e édition, t. I, col. 842.

[2] ... Et comme il [l'amiral] alloit en son logis, ayant trouvé le Roy qui sortoit d'une chapelle qui est au devant du Louvre [la chapelle de l'hôtel de Bourbon], le ramena jusques dans le jeu de paulme ou le Roy et le duc de Guyse ayant dressé partie contre Teligny et ung aultre gentilhomme et joué quelque peu, l'amiral en sortit pour s'en aller diner à son logis, accompagné de douze ou quinze gentilshommes, *entre lesquels j'estoy :* il ne fut point cent pas loin du Louvre que d'une fenêtre.... (*Réveille-matin*, p. 48).

[3] « Les conseillers et courtizans a qui j'en ay parlé avant mon départ, entre autres Messieurs de Foix et de Malassize.... » (p. 77).

[4] Dans la 2e édition, ce passage est reproduit sans changement aucun, mais une des pièces de vers ajoutées en tête du volume accentue le fait par son titre : *Vers au Chasseur Déloyal.* — Voy. aussi p. 141 de la 1re édition.

feste, car il reproduit aussi la réserve avec laquelle Barnaud s'était exprimé : « Encores, *dit-on* que le Roy prenant son harquebuse de chasse entre ses « mains, en dépitant Dieu, dit : Tirons, mort-Dieu, ils s'enfuyent. »

Ces deux auteurs sont des pamphlétaires, répondra-t-on ; en quoi l'on se trompera. L'épître au Tigre de la France, la Vie et déportements de Catherine de Médecis, le Divorce satyrique sont des pamphlets, mais le *Réveille-matin*, en tant que récit des événements, est un résumé fidèle, concis et surtout écrit avec une modération et une impartialité remarquables[1] ; quant aux *Mémoires* publiés par Simon Goulart, c'est un simple recueil de pièces authentiques soudées l'une à l'autre par les transitions nécessaires.

Un auteur plus important, d'Aubigné, atteste aussi le coup d'arquebuse de Charles IX. Il l'atteste en prose dans son *Histoire universelle*[2] et en vers dans ses *Tragiques*.

Ce roy, non juste roy mais juste arquebusier,
Giboyoit aux passans trop tardifs à noyer[3].

Allèguera-t-on que d'Aubigné aussi était un huguenot? Alors voici un bon catholique, Brantôme, qui était bien de la Cour et qui avait beaucoup d'amis autour du roi : « Le roy, dit-il, y fut plus ardent que tous, si que lorsque le jeu se jouoit et qu'il fut jour et qu'il mit la teste a la fenestre de sa chambre[4], et qu'il voyoit aucuns dans les fauxbourgs de Saint-Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit un grand harquebuz de chasse qu'il avoit et en tira tout plein de coups à eux, mais en vain car l'harquebuz ne tiroit si loin. Incessamment crioit : *Tuez! tuez!*[5] »

Ce n'est pas non plus un témoignage à dédaigner que celui de notre Dubois, lorsqu'il a peint, à une fenêtre du Louvre[6], ce personnage braquant sur le fau-

[1] Ce sont les expressions des frères Haag (*France Protest.* I, 252), reconnus eux-mêmes pour écrivains des plus modérés, comme des plus honorables.

[2] Liv. 1, ch. IV, éd. 1626, col. 551 : « Ces lettres (celles où Charles IX rejetait sur les Guises la responsabilité du massacre) étoient signées de la mesme main de laquelle ce prince giboyoit de la fenestre du Louvre aux corps passans. »

[3] Il n'ose qu'en 1616 faire imprimer *les Tragiques*, mais il avait commencé de les écrire en 1577.

[4] C'est assez d'accord avec le *sur les sept heures du matin* de Nic. Barnaud.

[5] Édit. Lalanne V, 255. Brantôme est mort en 1614 et ses Œuvres ne furent imprimées qu'en 1659.

[6] Voyez dans le *Bullet. du protest.* (1861; X,

bourg Saint-Germain un fusil dont la longueur démesurée semble faite exprès pour justifier l'expression de Brantôme et reproduire exactement ce grand harquebuz dont le Roi tira tout plein de coups.

Mais nous avons un témoignage plus catholique encore que celui de Brantôme, savoir celui du prédicateur Arnault Sorbin, témoignage indirect il est vrai, mais d'une certitude bien remarquable ainsi qu'on va le voir. Ce « Prédicateur du Roy [1] » crut devoir prendre la plume précisément pour répondre aux calomnies contenues dans le *Réveille-matin* des François; et publia un opuscule intitulé :

Le vray Resveille-matin des Calvinistes et publicains [2] *françois : ou est amplement discouru de l'auctorité des Princes et du devoir des sujets envers eux* (Paris, 1576, in-8°).

Cet écrit (daté de Lyon le jour de la Toussaint 1574 [3]) commence par une épître dédicatoire « A l'éternelle mémoire (de) ..... Charles IX, propugnateur de la foy catholique orné de toute piété » auquel l'auteur s'adresse en ces termes :

« A Dieu ne plaise que je confesse avoir prins la plume pour défendre ton honneur, âme très heureuse de ce très hault et très chrestien Roy, ny ta réputation contre les impudentes et faulses calomnies des enfants de Bélial.... Que si je me suis essayé de produire en lumière ceste briefve Response après avoir, un an entier, attendu s'il y auroit aucun qui taschast à faire cognoistre à la postérité leur enragée malice; ç'a esté seulement à fin qu'ils n'eussent moyen de se vanter d'avoir eu le plaisir de mesdire sans estre payez de la monnoye digne d'hommes de leur rang, qui est de perdre le contentement faulx qu'ils se donnent en mesdisant, par l'ouye des véritables reproches qui leur appartiennent. Ta piété donc, mon bon Maistre, ton ardeur en la foy catholique, la grandeur de ton entendement, la dextérité de ton esprit amateur de toutes choses belles et ennemy des traistres mescréans et hérétiques; ta grande prudence propre pour pratiquer et conserver a foy les bons et sagement affiner les plus cauteleux.... sont assez cognues sans qu'il soit besoin que je couche en escrit ce que tous les bons en confessent et crient tout hault. Mais seulement je desire que la postérité cognoisse combien peu je suis ingrat ayant eu l'honneur de t'avoir quelquefois esté aggréable avec le peu de mes labeurs, estant certain que si j'avois le moyen de mieux te

105) un article au sujet d'une gravure où l'on voit Charles IX s'agitant à un balcon du Louvre, sans tirer toutefois. C'est notre n° I ci-dessus du § des gravures.

[1] Il était seul revêtu de ce titre: aux gages de 500 l. t. par an. Il y avait à la Cour deux autres prédicateurs : Jehan Fourré et Michel Ferré, mais n'ayant le titre que de prédicateur et confesseur « du commun, » aux gages de 240 livres. Du moins tel était l'état de la maison royale pour 1572.

[2] Républicains, veut-il dire.

[3] Notre édition de 1576, la seule que nous ayons trouvée (Bibl. Mazarine, n° 25563) n'est probablement pas la première en date.

consacrer je le ferois aussi volontiers et porterois patiemment les outrageuses morsures de ces corbeaux sur la reputation de ce grand Roi trespassé. Bien doncques que ton honneur n'ait besoin de mes défenses, si ay-je besoin de n'estre cogneu ingrat envers celuy de qui j'ay tant reçeu de grâce et d'honneur que de l'avoir presché vivant, consolé à la mort et luy avoir fermé les yeux à son trespas. »

Cet homme, en possession comme on le voit d'un langage plein d'élégance et d'une connaissance approfondie des événements, ne nie ni n'avoue rien spécialement, mais glorifie tout[1], et voici de quelle manière il touche à l'anecdote de l'arquebusade. On a vu ci-dessus (p. 44) que le *Réveille-matin* des François insiste sur son accusation en dédiant une pièce de vers : au *Chasseur déloyal*. C'était un anagramme, jeu d'esprit des plus à la mode du temps, consistant à décomposer les lettres d'un nom pour y trouver une caractéristique de la personne; en conservant les trois premières lettres du nom *Charles de Valois* et en déplaçant les autres on a tout juste « Chasseur déloyal, » ce qui ne devait pas satisfaire entièrement un bel esprit du XVIme siècle, car il aurait préféré desloyal. Sorbin dit à ce sujet (p. 87) que les imputations contre Charles IX sont nées de « l'indignation de la journée Saint-Barthélemy, » et il continue :

« Et c'est pourquoi ils font dire tant d'injures sur ce bon Roy duquel ils taschent d'anagrammatiser le nom de l'anagramme de Chasseur desloyal. Mais leur anagramme a aussi mal rencontré en son endroict que celuy qu'ils luy donnèrent après les Estats d'Orléans et après la mort du feu roi François second son frère, où ils se vantoient d'avoir trouvé ces mots : *Va chasser l'idole*, ce qu'ils pensoient se devoir entendre de la messe et des images..., quand ç'a esté lui qui se peult vanter d'avoir esté le Chasseur de l'idole calvinesque, voire si très fidele et loyal chasseur de tels sangliers que si Dieu, pour nous punir estant indignes de la présence d'un si bon Prince, ne l'eust

[1] Citons encore un passage (p. 78) : — « Vous ne pouvez ignorer les raisons qui persuadent les Catholiques et vrais François d'estimer sagesse et excellente prudence ce que vous voulez appeler trahison et ce que vous estimez cruauté estre plustôt vraye magnanimité et doulceur.... Est-ce peu de prudence à un Prince d'avoir seu prudemment attaquer ceux qui mesprisoient et son eage, et sa bonté naturelle, et la bonté de la Royne sa mère? Que si la prouesse et grandeur ne vault rien sans justice, il ne peult estre que sa sagesse et magnanimité, poulsées à telle punition, ne soient estimées à jamais, entre juges non passionnez, pour avoir si justement constamment et avec telle prudence conduict une si saincte entreprise à fin. Que s'il se fust tant oublié que de faillir si saincte et juste occasion, qui est celui qui jugeroit qu'il ne se fust mis en danger de perdre la vie et l'Estat? Et puisqu'une poignée de reliques donne tant de peine au Roy son frère et successeur, que seroit-ce si ce grand Tamburlan Gaspard de Colligny, et ses adherens justement chastiez, estoient en vie? La posterité jugera donques équitablement s'il n'avoit pas juste cause de passer oultre. »

si tost appelé, malaisément pourroit-on trouver des Hérétiques qui levassent encore la corne contre l'autorité souveraine. »

Malgré l'habileté jésuitique avec laquelle il évite de rien préciser, le prédicateur est loin de nier; il dit clairement que son bon roi a bien fait de tirer sur de tels sangliers et qu'il est seulement regrettable qu'il n'ait pas tiré davantage.

Personne en effet, au XVIme ni au XVIIme siècle, n'eut contredit un fait aussi certain, et l'on peut lire dans le *Bulletin* de l'Histoire du Protestantisme (t. X, p. 201) une page ingénieuse où l'on fait voir, sur pièces authentiques et autographes, le grave Mezeray amalgamant, dans son Histoire de France, les dires de Brantôme avec ceux d'Aubigné; puis, plus grave encore, l'évêque de Meaux, Bossuet, analysant le passage de Mezeray pour le faire entrer dans la tête de Monseigneur, fils aîné de Louis XIV.

Voltaire à son tour confirme l'arquebusade en rapportant[1] un témoignage du maréchal de Tessé qui lui avait raconté avoir connu le page qui se tenait derrière Charles IX, sur le balcon du Louvre, et chargeait l'arquebuze.

Le fait était donc parfaitement avéré et incontestable.

Mais cette intervention de Voltaire commença de gâter l'histoire. Elle suffit à faire naître en certains esprits l'envie d'y contredire. Un abbé que les jésuites avaient chargé de composer l'éloge de la Révocation de l'édit de Nantes, en profita pour y joindre une dissertation destinée à prouver que la Saint-Barthélemy avait été altérée et exagérée par les ennemis de la religion. A cette occasion, il insinua doucement qu' « un poète, un bel esprit » (c'est Voltaire) n'avait compromis, avec son histoire de page, « le maréchal de France le plus sage et « le plus discret, » que « pour avoir l'air de tout savoir. » Cet abbé, dont le nom eut quelque célébrité, était il est vrai de sang italien, comme les principaux acteurs de la Saint-Barthélemy : c'est l'abbé Novi de Caveirac[2]. Modèle anticipé des publicistes ultramontains du XIXme siècle, Caveirac écrivit une foule d'impudences. Le parlement de Paris finit par le condamner au carcan et à l'exil.

[1] Dans ses notes sur la Henriade, publiée en 1728.

[2] Son ouvrage est intitulé : *Apologie de Louis XIV et de son Conseil sur la Révocation de l'édit de Nantes*, pour servir de réponse à la *Lettre d'un patriote* sur la tolérance civile des Protestants de France, avec une dissertation sur la journée de la St-Barthélemy; 1758, in-8° de x, 566 et lxij pag.

Bien entendu, cet abbé ne croit pas à l'arquebusade.

« Que croirons-nous, dit-il, de la carabine de Charles IX? Brantôme est *le seul* qui en ait parlé. D'Aubigné en dit un mot, mais avec tant de discrétion, contre son ordinaire, qu'il semble craindre de rapporter *cette fable*.... Mais je demande où Brantôme a pu prendre ce fait? il était absent. Alors j'étais, dit-il, à notre embarquement de Brouage. Ce n'est donc qu'un ouï-dire que personne n'a osé répéter [1] dans le temps et que le duc d'Anjou n'aurait pas omis dans son Récit à Miron, attendu qu'il parle de cette même fenêtre [2] d'où on prétend que Charles IX tirait sur ses sujets.... C'est donc une vraye *allégation*, d'autant plus dépourvue d'apparence que la rivière était moins couverte de fuyards que de Suisses qui passaient l'eau pour aller achever cette affreuse besogne dans le fauxbourg Saint-Germain : le Roi aurait donc tiré sur ses troupes et non sur ses sujets. »

L'abbé raisonnait ainsi en 1758 [3]. Mais après la Révolution de 1789, dans les intervalles réactionnaires, quand on se souvint que Mirabeau avait stigmatisé de sa parole foudroyante la fenêtre de Charles IX, que la commune de Paris avait décrété (vendémiaire an II) qu'on dresserait à cet endroit *Un poteau infamant pour la mémoire des rois*, que les clubs avaient retenti de cris comme celui du député Fréron, qui parlait à la Convention de détruire cette fenêtre d'*où l'infâme Charles IX tira sur les Français avec une carabine plébicide;* quand la Convention eut gravé une inscription commémorative au-dessus de la fenêtre où la tradition plaçait le fait, alors l'épisode de l'arquebusade passa forcément à l'état d'invention mensongère. Il suffit de citer cette phrase d'un livret officiel de l'administration du Musée du Louvre, intitulé *Notice sur la galerie d'Apollon* (1851) dont l'auteur, M. le marquis de Chennevières, s'écrie à propos du mouvement oratoire de Mirabeau : « Triste privilège de l'éloquence, de donner la vie à des mensonges pleins « de haine! »

C'est l'inscription commémorative qui est cause de cette apostrophe. Il paraît qu'on l'avait mise au-dessus d'une fenêtre qui n'était pas la vraie coupable et qui

[1] Que personne n'a eu l'occasion d'affirmer parce que personne ne le contestait.

[2] Nullement; il parle d'une fenêtre donnant sur la cour intérieure du Louvre; d'ailleurs on verra plus loin ce que vaut le récit à Miron.

[3] « Un cri général s'est élevé contre l'imprudent écrivain »..... s'écrie un modeste et savant citoyen de l'époque révolutionnaire; « un tel homme a été justement flétri par l'opinion publique; tant nous avons à cœur, par notre repentir, d'expier les crimes de nos pères. » (*Du massacre de la St-Barthélemy et de l'influence des étrangers en France pendant la Ligue,* par Gabriel Brizard; 2 vol. in-8° 1790.)

n'était même pas encore bâtie en 1572. De là *le mensonge plein de haine*, comme si le palais du Louvre n'avait eu d'autre fenêtre que celle-là. D'autres défenseurs du trône, comme M. Petit de Baroncourt en 1841[1], M. Ed. Fournier en 1856[2], développèrent leur opinion négative, et ce dernier longuement, en renforçant l'argument de M. de Chennevières par le témoignage d'un tableau où la fenêtre est bouchée[3], et en reprenant à son compte l'objection enfantine que présentait l'abbé de Caveirac : « Je ne le crois pas (Brantôme), puisqu'à l'époque des massacres il se « trouvait à Brouage... Je répéterai : Non ! pour d'Aubigné comme pour Brantôme, « non-seulement parce que de son aveu il avait quitté Paris trois jours avant la « nuit du massacre, mais encore parce que, protestant acharné, il a trop l'habi- « tude de transformer la vérité au gré de ses haines... » C'est une théorie nouvelle. L'historien ne sera plus admis à raconter les événements à moins d'y avoir assisté. Ces arguments pitoyables furent de suite réduits à leur valeur par un concert de personnes plus compétentes[4], mais ils n'en furent pas moins repris en Allemagne, par un professeur de la ville de Geissen (Hesse), M. Soldan qui, dans un travail qu'on a beaucoup trop loué[5], déclara le fait de l'arquebusade « aussi peu prouvé que mal réfuté. » Trop commode et fausse impartialité. Toute l'argumentation de M. Soldan consistait à repousser le témoignage du *Réveille-matin* par la raison qu'il est « le seul » à le fournir. On vient de voir combien ce professeur était mal renseigné et combien le *Réveille-matin*, au contraire, eut d'adhésions.

Un autre critique, plus récent et plus à portée d'être bien informé, M. Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, a publié dans le journal *le Temps* une série d'articles où la question est examinée[6]. Le XIIIme chapitre de cet écrit assez

[1] *Analyse raisonnée de l'Hist. de Fr.*, 1851. — Voir *Bull. de l'hist. du Prot.* V, 338.

[2] *L'Esprit dans l'Histoire*, 1856 ; 2e édit. 1860 ; — *Bull. de l'hist. du Prot.* X, 6.

[3] La fenêtre est bouchée, donc elle n'avait jamais été ouverte, pense ce logicien. Notez que son tableau est, — il le dit lui-même, — du temps de la Fronde : 1650.

[4] MM. Aug. Bernard, Ad. Berty, Lud. Lalanne, Ch. Read ; voy. le *Bull.* V (1857) 332, VI 118, VII 182, X 5, 105, 199.

[5] Intitulé : *Franckreich und die Bartholomæusnacht ;* publié d'abord dans le *Historisches Taschenbuch* de Raumer (Leipzig 1854). Je me sers de la traduction donnée par M. Ch. Smith (Paris, Meyrueis, 1855 ; 150 p. in-8°), qui accorde à l'auteur toute son approbation. — « Nous devons beaucoup à l'excellent travail de M. Soldan, le plus complet et le plus décisif qui existe sur les précédents de la St-Barthélemy, comme l'a déjà reconnu M. Michelet » (Henry Martin, IX 305).

[6] Dans une étude intitulée : *La préméditation de la Saint-Barthélemy*, comprenant 16 chapitres, en neuf feuilletons, du 13 au 21 août 1873.

considérable est consacré aux coups d'arquebuse tirés par Charles IX. Le voici, un peu condensé :

« Ce monstrueux acte de férocité est plus que problématique. La chose, écrit « M. Soldan, n'est ni prouvée ni suffisamment réfutée. Les premiers écrits où « elle soit mentionnée sont le *Réveille-matin des François* et *le Tocsin des massa-* « *creurs*, pamphlets protestants[1]. Le balcon d'où la tradition veut que Charles IX « ait tiré n'existait pas en 1572. Brantôme, qui a recueilli cet *ana*, n'était point à « Paris pendant la Saint-Barthélemy; il ne parle pas d'ailleurs d'un balcon et « suppose que le roi tira des fenêtres de sa chambre à coucher, mais on ne sait « pas encore avec certitude si ces fenêtres ouvraient sur le Louvre dans la partie « des bâtiments de Pierre Lescot qui donnaient sur la rivière. » Et il croit pouvoir terminer par ces mots : « Aux yeux de *la critique impartiale* l'origine de l'anec- « dote suffit à la faire tenir en grave suspicion[2]. »

Voilà comment la critique moderne fait boule de neige et comment elle se croit impartiale pour avoir aussi mal examiné les auteurs nouveaux que les vieux.

Un fait est attesté par ceux qui avaient intérêt à le recueillir; ce n'étaient pas les catholiques; naturellement ils n'ont pas vu le roi tirer, comme l'ont trop bien vu ceux sur lesquels il tirait. Cependant il s'en trouve, particulièrement Brantôme, homme de la cour, qui confirment positivement le fait. On n'en peut donc pas douter, et personne, en effet, n'en doute pendant cent soixante ans. Mais voilà qu'au bout de ce long temps un homme de trop d'esprit, qui s'était fait beaucoup d'ennemis, Voltaire, confirme aussi le fait par un renseignement qui lui est personnel. Aussitôt le doute commence à poindre. C'est un prêtre qui pousse le premier cri. Plus tard un grand orateur, Mirabeau, s'empare du souvenir de l'arquebuse pour s'indigner contre les rois, et toute la foule plébéienne se met à déclamer le même thème après lui. Dès lors c'en est fait, cet affreux récit n'est qu'une fable, un produit de la haine, un ANA, et tous les gens qui tiennent à l'estime du beau monde se font un point d'honneur, ou de le rejeter ou de l'envelopper adroitement des voiles de leur impartialité. Heureusement il fait trop clair ici pour ces tours d'adresse. Dire qu'un historien ne doit être cru sur ce qu'il rapporte que

[1] Le *Tocsin* n'en dit pas un mot.

[2] *Le Temps*, 22 août, p. 2, col. 4.

s'il l'a vu de ses yeux est aussi ingénieux que de nier qu'on ait tiré d'une fenêtre parce que c'était peut-être un balcon.

Puisque nous avons été conduits peu à peu à faire une sorte d'enquête sur la Saint-Barthélemy, poursuivons l'enquête.

V

COMMENT LE FAUX DEVIENT VRAI

OU

LE DISCOURS D'HENRI III A MIRON

Le chapitre précédent avait pour objet de montrer, par un exemple clair et bref, combien des documents authentiques et parfaitement sûrs, dont on ne peut contester l'interprétation, laissent encore de marge aux erreurs de gens, souvent de bonne foi, qui s'adjugent à trop bon marché le titre de critiques. Que sera-ce quand s'introduit dans la discussion un document fabriqué?

Il y en a un qui joue un rôle des plus importants dans l'histoire de la Saint-Barthélemy et que presque tous les historiens modernes invoquent et commentent comme très grave, tandis qu'il est d'une fausseté absolue que le lecteur va toucher du doigt. Je veux parler du discours d'Henri III à son médecin Marc Miron.

Me portant accusateur contre ce document, je suis obligé de le reproduire en entier. M. Ranke, dans son *Histoire du XVI*me *siècle*, a senti que c'est une pièce suspecte, et demandé à voir l'original, mais il ne s'explique pas davantage[1]. Son compatriote, M. Soldan, exprime le même regret de n'avoir pas vu l'original dont il indique cependant l'existence à la Bibliothèque nationale de Paris[2]; mais quoi qu'il en soit de l'original, il proclame (p. 70) *l'authenticité et la crédibilité incontestables* du document; et avec lui presque tous les critiques modernes, jusqu'à

[1] Voici ses paroles : « La relation attribuée au duc d'Anjou me paraît par beaucoup de raisons, qui pourront être exposées ailleurs, apocryphe et dérivée d'une autre source. » Il en est resté là et n'a pas donné les raisons qu'il annonçait. — Le florentin Albéri et l'anglais Makintosh ont émis aussi des doutes.

[2] Manusc. fr. fonds Bouhier, n° 59, de la numérotation administr. n° 20633; huit feuillets dont les deux derniers blancs, soit quatorze pages, sans pagination, date, cote ni annotation quelconque.

M. Alf. Maury, qui s'est occupé de la question en 1871 dans le *Journal des Savants*, n'ont pas même l'idée d'un soupçon. Seuls, M. Henry Martin, M. Boutaric, M. Loiseleur, ayant remarqué les doutes de Ranke, ont un peu hésité avant d'admettre l'authenticité de la pièce; mais en définitive ils l'acceptent et la font servir comme la plus authentique du monde.

Le texte de ce récit indiqué par M. Soldan comme étant ou pouvant être l'original, n'est qu'une mauvaise copie du temps de Louis XIII. A peine si elle est antérieure à l'impression qui en a été faite par Pierre Mathieu dans son *Histoire de France* (1631), et à en juger par l'écriture, elle pourrait aussi bien avoir été copiée sur l'imprimé qu'avoir servi à l'imprimeur. On peut en dire à peu près autant en comparant ce discours avec la 2e édition qui en a été donnée dans les *Mémoires d'Estat* de Villeroy (t. II, p. 59) imprimés en 1665. Les deux éditeurs qui travaillaient pour Mathieu et Villeroy paraissent avoir suivi plutôt une copie qui se trouve dans la collection de Brienne en tête du tome 207. Il y en a une troisième, c'est celle que Fevret de Fontette indique dans son édition de la *Bibliographie de la France* par le P. Lelong (t. II, p. 261, nº 18145), et il l'a insérée en effet dans ses portefeuilles (mss; IV, nº 49); elle est peut-être un peu plus correcte que les deux autres, mais tout aussi peu ancienne. Il en existe encore une quatrième dans la collection DuPuy, au vol. 500 que les frères DuPuy formèrent en 1638. On en trouve une cinquième dans la collection de St-Germain-Harlay, t. 324 (numérotage actuel 17529), une sixième dans les portefeuilles de Fontanieu et une septième dans le fonds de Thoisy (imprimés), mais ces trois dernières sont du XVIIIme siècle. Voilà donc, à la Bibliothèque nationale, sept copies du discours d'Henri III; pas une des sept ne remonte plus haut que l'année 1630 environ. De l'original de 1574 pas la moindre trace, ni aucune mention sur aucune copie de l'endroit d'où elle a été tirée.

Ceci entendu, voici le texte de la pièce :

DISCOURS DU ROY HENRY TROISIESME A UN PERSONNAIGE D'HONNEUR ET DE QUALITÉ ESTANT PRÈS DE SA MAJESTÉ, DES CAUSES ET MOTIFS DE LA ST-BERTHELEMY.

Sa Majesté, de qui le nom avoit volé jusques aux Sarmates et païs plus esloingnez par le bruict

de ses victoires et rares vertus, fust esleu roy par les polaires [1] et préféré à tous les princes crestiens de son temps, a ce puissant et ample estat de Pologne, où le Roy Charles son frère voulust qu'il s'acheminat incontinant, au grand deplaisir néantmoins de tous les ordres de ce Royaume qui firent deuil [2] d'estre privéz de la presence de ce prince seconde personne de France, valeureux et vtile à sa patrie, laquelle il laissoit miserablement travaillée de diverses factions de guerres civiles sy longtemps par aucuns industrieusement entretenues. Luy touché de la commiseration de nos malheurs et d'amour reciproque envers l'estat agité de ces désordres, deplaisant au possible de ce que contre son gré et intention il failloit pour une terre estrangère quitter la sienne naturelle, sa première et plus chere nourice, de laquelle il avoit tant bien mérité, fut contrainct et demy forcé par la volonté du Roy son frère et par la necessité du temps et des affaires de s'y acheminer. Et commença son chemin par la Loraine traversant par toute l'Alemagne ou il fust bien receu et grandement festoyé avec touttes sortes d'alegresse et de bonne chère de plusieurs seigneurs, princes, republiques et communautés et de tous leurs subjectz, ainsy que meritoit un si grand Roy. Sy est ce que parmy le contentement de tant d'honneurs et de respect qu'il y receust il eust ce desplaisir faisant son entrée en quelque ville [3] des païs [4] ou il y avoit des françois fugitifs et refugiez, d'entendre parmy les rues ou le peuple estoit assemblé pour le veoir passer, des voix s'eslever contre luy plaines d'injures et de reproche s'addressant indignement a Luy par hommes, femmes et enfans, françois et allemands, tant en notre langue qu'en alleman et latin, contre la volonté néantmoings des plus grands et de ceux qui le recevoient desquels il estoit recueilly et favorisé en tout ce qu'ils pouvoient et résistance [5] à telles invectives procedantes de la seule occasion et en haine de la St-Berthelemy. Et oultre plus [6] en des banquetz et festins faictz a S. Maj. pour d'autant plus l'honorer et le divertir se disoient des brocardz picans et de rencontres et allusions qu'aucuns faisoient venir a propos qui l'offençoient grandement; et encore de grands tableaux mis expres aux sales et chambres ou il debvoit loger dans lesquels les executions de la St-Berthelemy faicte a Paris et autres lieux estoient depeintes au vif par les peintures [7], representees apres le naturel, ou aucuns des executtés et des executeurs estoient sy bien despeins qu'on les remarquoit naïvement, tant cette histoire avoit esté par art et diligence [8] curieusement recherchée, laissant au jugement commun sy [9] cette disgrace recentement receue en la mémoire de ce prince et tant de fois et par de [10] nouvelles occasions renouvellée et gravée en son entendement avoit point esté cause que deux jours apres son arrivée à Cracovie ville principale de Pologne estant logé dans le chasteau se sentant agité la nuict de plusieurs solicitudes [11] et resveryes qui ne luy permettoient de reposer une seulle minutte de temps, environ sur les trois heures apres minuict envoya quérrir par un valet de chambre le personnage que je ne puis nommer, qui pour le rang

[1] Polacres (Brienne); dans les *Mém. d'Estat*, Polaques.
[2] Deuil *public* (*Mém. d'E.*).
[3] Quelques villes (*Brienne*).
[4] Des Pays-Bas (*Mém. d'E.*).
[5] Avec résistance (*Brienne*).
[6] Et davantage (*Du Puy.* et *Mém. d'E.*).
[7] *Peintes* au vif et les *figures* représentez (*Brienne* et *Mém. d'E.*).
[8] Et par dilligence (*Bri.*)
[9] Commun ceste (*Bri.*)
[10] Et par nouvelles (*Bri.*)
[11] Solitudes (*Bri.*)

qu'il tenoit pres sa personne estoit logé dans le chasteau pres la chambre du Roy, lequel pour le soulager [1] et divertir des importunes imaginations qui l'empeschoient de dormir et pour se faire entretenir dans le lict a la façon des Roys et princes ou plustost comme il apparut [2] lors pour luy faire entendre au vray [3] l'occasion de l'execution de la St-Berthelemy faict le xxiij^e aoust [4] 1572, commença, le voyant entrer dans la chambre, a luy dire, l'appellant par son nom :

Monsieur tel, Je vous faictz venir icy pour vous faire part de mes inquiétudes et agitations de cette nuict qui ont troublé mon repos en repensant a l'execution de la St-Berthelemy dont possible n'avez vous pas sceu la vérité telle que presentement je vous la veux dire.

La Royne ma mere et moy desja par trois ou quatre fois nous estions apperceu que quand l'admiral de Chastillon avoit en particulier entretenu le Roy mon frere, ce qui arrivoit fort souvent eux deux seuls en de bien longues conferances, si lors et par adventure [5] après le depart de l'admiral, la Royne ma mere ou moy [6] abordions le Roy pour luy parler de quelques affaires, voire mesmes de celles [7] qui ne regardoient que son plaisir, nous le trouvions merveilleusement fougueux et refrongnez avec ung visage et des contenances rudes, et encore [8] ses responses, qui n'estoient point vrayement celles qu'il avoit accoustumé de faire a la Royne ma mère, précédemment accompagnées d'honneur et de respect qu'il luy portoient et a moy de faveur et de signes de bienveillance : cela nous estant ainsy arrivé plusieurs fois et encores en mon particulier bien peu de temps devant la St-Berthelemy, partant expres de mon logis, pour aller veoir le Roy, comme je fus entré dans sa chambre et demandé ou il estoit et quelqu'un m'eust respondu qu'il estoient dans son cabinet dont tout présentement l'admiral venoit de sortir, qui y avoit esté seul fort longtemps, j'y entrai incontinant comme j'avais accoustumé. Mais sy tost que le Roy mon frere m'eust apperceu, sans me rien dire il commencea a se pourmener furieusement et a grands pas, me regardant souvent de travers et de mauvais [9] œil, mettant par fois la main sur sa dague et d'une façon sy animeuse [10] que je n'attendois autre chose qu'il ne me vinst colleter pour me poignarder, et ainsy je demeurois tousjours en cervelle ; et comme il continuoit cette façon de marcher et ses contenances sy estranges, je fus fort marry d'estre entré, pensant au danger ou j'estois, mais encore plus a m'en oster, ce que je fis sy dextrement qu'en se pourmenant ainsy et me tournant le dos, je me retiray promptement vers la porte que j'ouvris et avec une reverance plus courte que celle de l'entrée je fis ma sortye qui ne fust quasi point apperceue de luy que je ne fust dehors, tant j'en sceu prendre le temps a propos ; et ne la peu faire pourtant sy soudaine qu'il ne me jestat encores deux ou trois mauvaises [11] œillades sans me dire ni faire autre chose, ny moy a luy que tirer doucement la porte apres moy, faisant mon compte comme l'on dict de l'avoir belle échappée.

Et de ce pas je m'en allay trouver la Royne ma mere a laquelle faisant tout ce discours et conjoingnans ensemble tous les raports, advis, soubçons [12], le temps et touttes les circonstances

[1] Se soulager (*Bri* et *Mém.*)
[2] Aparust (*Bri.*)
[3] Entendre l'occasión (*Bri.*)
[4] Xxiiij aoust (*Bri.*)
[5] Par cas d'adventure (*Bri.*)
[6] La Royne ou moy (*Bri.*)
[7] De ceux (*Bri.*)
[8] Et encore dadvantage ses (*Bri.*)
[9] Fort mauvais (*Bri.*)
[10] Si ennuieuse (*Bri.*)
[11] Fâcheuses (*Bri.*)
[12] Et suspicions (*Bri.*)

passées avec cette dernière rencontre, nous demeurasmes l'un et l'autre aysément persuadez et comme certains que l'admiral estoit celluy qui avoit imprimé au Roy quelque mauvaise et sinistre opinion de nous[1]; et resolusmes des lors de nous en deffaire et d'en rechercher les moiens avec Madame de Nemours a qui seule nous estimasmes qu'on s'en pouvoit descouvrir pour la haine mortelle que nous sçavions quelle luy portoit. Et l'ayant faict appeller et conféré avec elle des moiens et de l'ordre que nous debvions tenir pour executer ce dessein, nous envoyasmes incontinent quérir un capitaine gascon nommé (*sic*) auquel aussy tost qu'il fust venu vers nous je dictz: Capitaine tel, ma Mere et moy nous vous avons choisy entre nos[2] bons serviteurs pour homme de valeur et de courage propre a conduire et mettre a chef une entreprise que nous avons qui ne consiste qu'a faire un brave coup de vostre main sur quelqu'un que nous vous nommerons; advisez si vous avez la hardiesse de l'entreprendre; la faveur et les moiens ne vous manqueront point et oultre ce une recompense digne du plus signalé service que nous pourrions espérer de vous. Et apres nous en avoir trop brusquement asseuré sans reservation d'aucunes personnes, a l'instant mesme nous vismes bien qu'il ne falloit pas se servir de luy, qui fust cause que par maniere de jeu nous luy fismes monstrer le chemin[3] qu'il tiendroit pour attaquer celuy que nous desirions; et l'ayant bien considéré à toutes ses contenances[4] qui nous avoient faict rire et donner du passe-temps, nous le jugeasmes trop esservelé et evanté, quoy qu'assez courageux et hazardeux pour l'entreprendre, mais non pas sage et prudent pour l'executer. De façon que l'ayant remis a une autre fois pour luy dire le reste, nous l'envoyasmes et nous advisasmes aussy tost de nous servir de Montravel, comme d'un instrument plus propre et desja praticqué et experimenté en l'assasinat que peu devant il avoit commis en la personne de feu Mouy.

Mais affin de ne perdre temps l'ayant incontinant mandé et descouvert nostre entreprise, pour luy animer dadvantage nous luy dismes que pour son salut mesme il ne la debvoit refuser et que nous sçavions bien que s'il tomboit entre les mains de l'admiral qu'il luy feroit mauvais party pour le meurtre de son plus favory Mouy[5] et qu'il ne pouvoit ignorer qu'il ne l'eust faict chevaler pour luy en faire autant et qu'il n'en debvoit jamais attendre qu'un mauvais traictement. Enfin apres avoir longtemps debattu ladessus et qu'il nous eust promis dexecuter lentreprise et que nous eusmes discouru des moiens et de la facilité dy parvenir, nous ny en trouvasmes point de plus favorable que celluy de madame de Nemours qui avoit gagné l'un[6] des siens logé bien a propos pour cest effect, donnant ordre a tout ce qui luy estoit necessaire et asseuré qu'il fust d'une bonne recompense, et de l'appuy et support qu'il pouvoit esperer de nous, et encores conforté de tout ce que nous pensions servir à l'encourager et fortiffier d'advantage à l'entreprendre asseurément, nous le laissasmes comme l'on dict aller sur sa foy, tirer le coup d'arquebuse par la fenestre où il ne se monstra sy bon ny sy asseuré arquebuzier que nous pensions, ayant seulement blessé l'admiral aux deux bras.

[1] Ainsi sans ce hasard, sans cette fâcheuse visite au roi, Henri et sa mère ne songeaient pas à tuer l'amiral?

[2] Entre tous noz (*Bri.*)

[3] Le moyen (*Bri.*)

[4] Considéré, et tous ses mouvemens, sa parolle et sa contenance (*Bri.*)

[5] Favory amy Mouy (*Bri.*)

[6] Avoit vilayné l'un (*Bri.*)

Ce coup [1] failly et de si près, nous fist penser et resver à nos affaires jusques à l'après disnée que le Roy mon frère le voulant aller veoir à son logis, la Royne ma mère et moy délibérasmes d'estre de la partie pour laccompagner, et veoir aussy la contenance de ladmiral. Et estans là arrivez, nous le vismes en son lict fort blessé; et comme le Roy et nous luy eusmes donné bonne espérance de guerison et exhorté de prendre bon courage, l'ayans aussy asseuré que nous luy ferions faire bonne justice de celluy ou ceux qui l'avoient ainsy blessé, et de tous les autheurs et participans, et qu'il nous eust respondu quelque peu de chose, il demanda au Roy de parler à luy en secret : ce qu'il luy accorda très volontiers, faisant signe à la Royne ma mère et à moy de nous retirer : ce que nous fismes incontinant au milieu de la chambre, où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé qui nous donna un grand soubçon; mais encore plus, sans y penser quand [2] nous nous vismes entourez de plus de deux cens gentilshommes capitaines du party de ladmiral, qui estoient dans la chambre, dans une autre auprès, et encore dans une salle basse : lesquels, avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal contens, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passans et repassans souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils debvoient, comme ils nous sembla pour lors, et quasy ils avoient quelque soubçon que nous avions part à l'entreprise de la blessure de ladmiral. Quoy que c'en fust nous le jugeasmes de la façon, considérans possible leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoins. Nous fusmes donc saisys d'estonnement et de crainte [3] de nous veoir là enfermez, comme depuis me la advoué plusieurs fois la Royne ma mère, et qu'elle n'estoit oncques allée [4] en lieu où il y eust tant d'occasion de peur, et dont [5] elle fust sortye avec plus d'aise et de plaisir. Ce doute nous fist rompre promptement ce discours que ladmiral faisoit au Roy, soubz une honneste couverture que la Royne ma mère inventa, laquelle s'aprochant du Roy, luy dict tout hault qu'il n'y avoit point d'apparance de faire ainsy parler sy longtemps Monsr ladmiral, et qu'elle voioit bien que ses médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant de luy donner la fiebvre, dont sur toutes choses il se falloit garder, priant le Roy de remettre le reste de leur discours à une autre fois, quand Monsieur ladmiral se trouveroit mieux. Cela fascha bien le Roy, qui vouloit bien ouyr le reste de ce qu'avoit à luy dire ladmiral. Touttefois, ne pouvant résister à une si apparante raison, nous le tirasmes hors du logis. Et neantmoings la Royne ma mère, qui désiroit surtout sçavoir le discours secret que ladmiral luy avoit communiqué, duquel il n'avoit voulu que nous fussions participans, pria le Roy, et moy aussy, de nous le dire : ce qu'il refusa par plusieurs fois. Mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, comme il sembloit [6], nous dict brusquement et avec desplaisir, jurant par la mort Dieu que ce que luy disoit ladmiral estoit vray et que les Roys ne se recognoissoient pas en France qu'autant qu'ils avoient de puissance de bien ou mal faire à leurs subjectz et serviteurs, et que cette puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'estoit finement escoulée entre nos mains;

[1] Ce beau coup (*Bri.*)

[2] Mais encores plus que sans y penser, nous nous vismes tous entourez (*Bri.*)

[3] Donc surpris (*Bri.*)

[4] Entrée (*Bri.*)

[5] Et d'où (*Bri.*)

[6] Et plus par manière d'acquit nous dict (*Bri.*) — D'acquit qu'autrement nous dict (*Mém. d'est.*)

mais que cette superintendance et authorité « me pouvoit estre quelque jour préjudiciable et à tout mon royaume, et que je la debvois tenir pour suspecte et y prendre garde : dont il m'avoit bien voulu advertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles serviteurs et subjectz, avant que mourir. Hé bien, mort Dieu, puisque vous l'avez voulu sçavoir, c'est ce que me disoit ladmiral. » Cela ainsy dict de passion et de fureur, dont le discours nous toucha grandement au cœur, que nous dissimulasmes le mieux qu'il nous fust possible, nous excusant touttefois l'un et l'autre, amenans beaucoup de justiffications à ce propos, y adjoustant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour luy oster cette opinion [1], continuant toujours ce discours depuis le logis de ladmiral jusques au Louvre, où ayant laissé le Roy dans sa chambre, nous nous retirasmes en celle de la Royne ma mère, picquée et offencée au possible de ce langage de ladmiral au Roy, et encore plus de la croiance qu'il sembloit en avoir, craingnant que cela n'apportât quelque altération et changement en nos affaires et au maniement de l'Estat. Et pour n'en rien deguiser [2], nous demeurasmes si privez [3] et de conseil et d'entendement, que ne pouvans rien résoudre à propos pour cette heure-là, nous nous retirasmes, remettans la partie au lendemain, que j'alay trouver la Royne ma mère, qui estoit desjà levée. J'eus bien martel en teste, et elle aussy de son costé ; et ne fut pour lors pris [4] autre délibération que de faire, par quelque moien que ce fust, despescher ladmiral. Et ne se pouvant plus user de ruzes et finesses, il falloit que ce fust par voye descouverte ; mais qu'il falloit, pour ce faire, amener le Roy à cette résolution, et que l'après disnée nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir les sieurs [5] de Nevers, les mareschaux de Tavanes et de Retz [6], et le chevalier de Birague [7], pour avoir seulement leur advis des moiens que nous tiendrons à l'exécution [8], laquelle nous avions desjà arresté, la Royne ma mère et moy. Sy tost que nous fusmes entrez au cabinet où mon frère estoit, elle commença à luy remonstrer que le party des huguenotz s'armoit contre luy à l'occasion de la blessure de ladmiral qui avoit faict plusieurs despesches en Alemagne [9] pour faire levée de dix mil reistres, et aux cantons des Suisses une autre levée de dix mil hommes de pied [10], que les capitaines françois partisans des huguenotz estoient desjà la pluspart semblablement partie [11] pour faire leur levée dans le royaume, et les rendez vous du temps et du lieu aussy desjà donnez et arrestez. Qu'une sy puissante armée une fois jointe aux forces françoises (chose qui n'estoit que trop faisable [12]), ses forces n'estoient pas bastantes à moityé près pour y résister, veu les praticques et intelligences qu'ils avoient, dedans et dehors le Royaume, avec beaucoup de villes et peuples [13] (dont elle avoit de bons et certains advis), qui debvoient faire révolte avec eux soubz prétexte du bien publicq, et que luy estant foible d'argent et d'hommes, elle ne voyoit lieu de seureté pour luy en France. Et sy, il y avoit

[1] Pour le desmouvoir et dissuader à ceste oppinion (*Bri.*)
[2] Desquiser (*Bri.*)
[3] Depourveuz (*Bri.*)
[4] Prins (*Bri.*)
[5] Le sieur (*Bri.*)
[6] Retz n'étoit pas encore maréchal alors; il ne le fut qu'après la St-Barthélemy, en 1573.
[7] Le chancelier de Biragues (*Bri.*)
[8] A l'occasion (*Mém.*)
[9] En Allemaigne (*Bri.*)
[10] Pied et que (*Bri.*)
[11] Partis (*Bri.*)
[12] Trop facille (*Bri.*)
[13] De villes, communautez et peuples (*Bri.*)

bien dadvantage une nouvelle conséquance dont elle le vouloit advertir : c'est que tous les catoliques, ennuyez d'une sy longue guerre, et vexez de tant de sortes de calamitez, estoient délibérez et résolus d'y mettre une fin. Et où il ne voudroit user de leur conseil, il estoit aussy arresté entr'eux d'eslire un capitaine général pour prendre leur protection, et faire ligue offencive et deffencive contre les huguenotz : et ainsy demeureroit [1] seul enveloppé en grands dangers, sans puissance ny authorité. Qu'on verroit toute la France armée de deux grands partys, sur lesquels il n'auroit aucun commandement et aussy peu d'obéissance. Mais qu'à un sy grand danger et péril éminent, de luy et de tout son Estat, et à tant de ruynes et calamitez qui se préparoient, où nous touchions desjà du doibt, et au meurtre de tant de milliers d'hommes, un seul coup d'espée pouvoit remédier et destourner tous nos malheurs, et qu'il falloit seulement tuer ladmiral, chef et autheur de touttes les guerres civiles. Que les desseins et entreprise des huguenotz mourroient avec luy, et les catoliques, satisfaictz et contens du sacrifice de deux ou trois hommes, demeureroient tousjours en son obéissance. Cela ainsy dict, et beaucoup d'autres inconvéniens qui luy furent représentez, lesquels il ne pouvoit eviter s'il ne suivoit ce conseil, y amenant encore les persuasions plus à propos, et d'autres raisons que la Royne ma mère y adjousta et moy aussy; et les autres aussy, et les aûtres, n'oubliant rien [2] qui y peult servir. Tellement que le Roy entra en sy extreme cholère et comme en fureur, mais ne voulant au commencement consentir qu'on toucha à ladmiral; enfin ainsy picqué et grandement touché de la crainte du danger que nous luy avions si bien peinte et figurée, esmeu aussy de la considération de tant de praticques et menées dressées contre luy qu'en avions [3] donnée, voulut bien néantmoins, sur une affaire d'une telle importance, sçavoir sy par un autre moien l'on y pourroit remédier, et en avoir sur ce nostre conseil et advis, et que chacun en dict présentement son opinion. Or ceux qui opinèrent les premiers furent tous d'advis qu'il en falloit ainsy user que nous l'avions proposé pour le plus expédiant. Mais quand ce fust au rang du mareschal de Retz à parler, il trompa bien nostre espérance et n'attendois pas [4] de luy une opinion toutte contraire à la nostre, commanceant ainsy : « Que s'il y avoit homme « dans le Royaume qui deubt haïr ladmiral et son party, c'estoit luy; qu'il avoit diffamé toutte sa « race par sales impressions qui avoient couru par toutte la France et par les nations [5] voysines ; « mais qu'il ne vouloit pas, aux despens de son Roy et de son maistre, se venger de ses ennemys « particuliers par un conseil à luy sy dommageable et à tout son Royaume, voire qui regardait la « postérité, au grand déshonneur des Roys et de la nation françoise, qui estoit descheuë de son « ancienne splendeur et réputation. Que nous serions à bon droict taxez de perfidie et desloyauté, « et que par ce seul acte nous perdrions toutte la créance [6] et confiance qu'on doibt avoir en la « foy publique et à celle de son Roy, et par conséquent le moien de traicter cy-après de la pacification de ce Royaume, advenant qu'il tombaſt encores aux guerres civiles, comme infailliblement « il y seroit bien tost [7] ; et que sy par une sinistre action nous le pensions libérer des armes

[1] Demeuroit (*Bri.*)
[2] Et moy aussy et les autres n'oubliant rien (*Bri.*)
[3] Contre luy et son estat comme il creut par l'impression que nous luy en avions (*Bri.*)
[4] N'attendions de luy (*Bri.*)
[5] Et aux nations (*Bri.*)
[6] Toute l'espérance qu'on doibt (*Bri.*)
[7] Ce n'est que longtemps après qu'on a pu dire

« estrangères, nous nous tromperions bien fort : et n'y en eust jamais tant et tant [1] de calamitez « et ruynes [2] desquelles nous ny nos [3] enfans, ne verroient jamais le bout. » Et pour vous le faire plus court, il nous paya de tant et [4] sy apparantes raisons, qu'il nous party à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, *voire la volonté de l'exécution, tant il nous sceust bien persuader* [5]. Mais n'estant secondé d'aucun, et après avoir ramassé et repris nos espritz, revenans à nous mesmes et reprenans tous la parole en combattans tous fort et ferme son opinion, nous l'emportasmes et recogneusmes à l'instant une soudaine mutation et une merveilleuse et estrange métamorphose au Roy, qui se rangea de nostre costé et embrassa nostre opinion, passant bien plus outre et plus criminellement [6]; car s'il avoit esté auparavant difficile à persuader, ce fust alors à nous à le retenir; car en se levant et prenant la parole, nous imposant silence, nous dict de fureur et de cholère, en jurant par la m. : Puisque nous trouvions bon qu'on tuast ladmiral, qu'il le vouloit, mais aussy tous les huguenotz de la France, affin qu'il n'en demeurast pas un qui luy peust reprocher, par après, et que nous y donnassions ordre promptement. Et sortant furieusement, nous laissast dans son cabinet, où nous advisasmes le reste du jour, le soir et une bonne partye de la nuict, ce qui sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise. Nous nous asseurasmes du prévost des Marchands, des capitaines de quartiers et autres personnes que nous pensions les plus factieux [7], faisans un département des quartiers de la ville, desseignans les uns pour exécuter particulièrement sur aucuns, comme fust Monsieur de Guise pour tuer ladmiral. Et après avoir reposé seulement deux heures de la nuict, ainsy que le jour commençoit à poindre, le Roy, la Royne ma mère et moy allasmes au portail du Louvre joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la basse court, pour veoir le commencement de l'exécution; où nous ne fusmes pas longtemps, ainsy que nous considérions les événements et la conséquance d'une sy grande entreprise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jusques alors guère bien pensé, nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet; ne sçaurions [8] dire en quel endroict, ny s'il offença quelqu'un. Bien sçay-je que le son seulement nous blessa tous trois sy avant en l'esprit, qu'il offença nos sens et nostre jugement, espris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors [9] commettre; et pour y obvier envoyasmes soudainement et en toutte diligence un gentilhomme vers Monsieur de Guise, pour luy dire et expressément commander de nostre part qu'il se retira en son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur ladmiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avoit esté arresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable ladmiral n'eust esté tué. Mais tost après le gentilhomme retournant

cela. Tous les excitateurs de la St-Barthélemy se fondaient sur ce que supprimer les hérétiques était le seul moyen de mettre fin aux guerres civiles.

[1] Tant ny tant (*Bri.*)

[2] Et de ruynes (*Bri.*)

[3] Ny peut-estre noz (*Bri.*)

[4] Tant d'autres (*Bri.*)

[5] Je souligne où le mensonge déborde et dépasse le but.

[6] Le mot *criminellement* resté en blanc (*Bri.*)

[7] Factieux; comment ce mot peut-il se trouver dans la bouche du duc d'Anjou? Il veut dire les plus loyaux et fidèles.

[8] Et ne saurois dire (*Bri.*)

[9] Que failloit lors (*Bri.*)

nous dict que Monsieur de Guise luy avoit respondu que le commandement estoit venu trop tard, et que ladmiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter par tout le reste de la ville. Ainsy nous retournasmes à nostre première délibération; et peu après nous laissasmes suivre le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution. Voilà, Monsieur tel, la vraye histoire de la Sainct-Berthelemy, qui m'a troublé cette nuict l'entendement. »

Ce style est clair, assez pittoresque et de plus il est sage, agréable, facile à lire. Par cette seule observation le Discours d'Henri III me paraît se classer fort loin du temps où on le prétend écrit; bien loin en tout cas des périodes longues, obscures et rocailleuses qu'on rencontre couramment dans les pages de La Popelinière, d'Aubigné, Tavannes, Brantôme et généralement dans tous les écrits de ce temps. La langue d'Henri III, dans ce récit, est peut-être en avance d'un demi-siècle sur le temps d'Henri III.

J'ai relevé au courant du Discours quelques pensées ou expressions s'accordant mal avec la situation de celui qui est censé le faire. Ajoutons-y le « Monsieur Miron; » car une tête couronnée parlant à un médecin, son serviteur, ne lui donnait pas, à cette époque, le titre de Monsieur. Mais le personnage même de Miron ne donne-t-il lieu à aucune remarque? Les critiques modernes l'acceptent sans y regarder. Cependant l'éditeur de Villeroy ne l'a pas accepté; Fevret de Fontette aussi déclare cette attribution douteuse et ajoute que suivant quelques personnes c'est au marquis de Souvré qu'Henri III avait fait sa confidence. Les quatre copies les plus anciennes conservées à la Bibliothèque nationale (celles de Bouhier, Brienne, Fontette et du Puy; inutile de s'occuper des plus récentes) portent toutes uniformément le titre qu'on a vu plus haut : « Discours de Henri III *à un personnage d'honneur et de qualité...* » et à la fin : « Voilà Monsieur » ou « Voilà Monsieur tel, la vraye histoire, etc.... » C'est Pierre Mathieu, le premier qui ait introduit Miron en cette affaire. Il le fait même en termes pressants[1], mais il n'allègue pas la moindre preuve à l'appui de son dire et il est resté le seul a en prendre la responsabilité.

[1] « Le desplaisir qu'il en eust (qu'eut Henri III des manifestations dirigées contre lui par la voix publique) se renouvelloit si souvent en son âme qu'il en perdit le dormir : et deux jours après son arrivée à Cracovie ayant l'esprit fort travaillé de ces inquiétudes, il envoya quérir par un vallet de chambre sur les trois heures après minuit Miron, son premier médecin, qui logeoit dans le chasteau auprès de sa chambre et qui l'entretenoit souvent la nuit par la lecture ou le discours, comme les

Or Pierre Mathieu est mort en 1621 et son ouvrage parut seulement dix années après, par les mains de son fils. C'est donc cinquante-sept ans après les événements et sans que personne paraisse en avoir parlé jusque-là que ce récit fait son apparition subite. Si Henri III eut à cœur de se justifier, comment aucune justification de ce genre ne fut-elle donnée de son vivant? Et comment s'explique-t-on que cette justification surgisse un demi-siècle après lui, sans aucune cause déterminante, à propos de rien? Ensuite cette conversation romanesque, à trois heures du matin, dans le château de Cracovie, ne répond nullement à la situation qu'elle suppose. Le roi arriva à Cracovie le jeudi soir, 18 février 1574, et fut couronné le dimanche matin. Ce furent trois jours remplis, comme on peut bien l'imaginer, de cérémonies, de présentations, de discours, de retraites à l'église, de conférences avec les grands et même de craintes que les partis opposés à l'élu ne fissent quelque démonstration fâcheuse. On ne conçoit guère qu'Henri III, dans un pareil moment, eût le temps de songer à des remords qu'on ne lui a d'ailleurs jamais connus. Mais quoi! le roi de Pologne est arrivé la veille dans sa capitale, il a été publiquement insulté sur toute sa route, il est troublé par la colère, par le repentir, il veut se justifier, et le moyen qu'il employe à cet effet est d'appeler un serviteur de sa maison auquel il fait ses confidences dans un tête à tête nocturne, et le confident garde si bien le secret que c'est cinquante-sept ans après qu'on en a la première nouvelle! Ensuite, se justifie-t-il? Il accuse le roi son frère en disant : « Ce fut à nous de le retenir ; » il prétend qu'au moment de l'exécution la cour envoya l'ordre de tout arrêter et que le duc de Guise répondit qu'il était trop tard ; ce serait un insigne mensonge d'Henri III que tout contredit, et il n'en demeurerait pas moins le conseiller intime, le bras droit de sa mère, ce même duc d'Anjou, entraîneur de Maurevers, ardent au meurtre, assassin futur des deux Guises et qu'on avait vu dans les rues de Paris excitant les

princes de l'Europe ont de coustume... Le Roy voyant entrer Miron en sa chambre luy parla en la sorte que je rapporte icy ces paroles, *car il voulut qu'elles fussent escrites fidellement par luy, et je les ay trouvées si judicieuses et importantes*, qu'encores que je n'aye pas accoustumé d'enfler les volumes de ceste histoire des labeurs d'autruy, j'ay creu qu'il les falloit représenter en leur propre et naturelle forme. Voicy donc comme il parla. » — Peut-être a-t-on pensé à Miron pour mettre ce récit sur son compte, parce qu'un autre Miron, aussi médecin du roi, était connu comme auteur d'un Récit de la mort tragique du duc et du cardinal de Guise assassinés par Henri III en 1588. Voy. le P. Lelong, n° 18805.

autres au carnage. Et dans tout son long plaidoyer pas un mot de regret, pas un mot de pitié ni de piété, pas même une allusion à Dieu. Et ce morceau froid serait dicté sous l'empire de la fièvre par une âme bigote et criminelle, qui tremble! Le professeur Ranke n'avait pas besoin de longues réflexions pour rejeter la pièce comme fausse, s'il n'eût été retenu par la réserve, toujours sage, lorsqu'on croit que l'original existe, qu'il faut le voir avant de se prononcer.

Après une aussi vaine déclaration, Henri III devait garder ses insomnies, s'il en eut, aussi bien qu'avant. Mais il est quelqu'un à qui elle fait un beau lit de roses : c'est Albert de Gondi alors comte de Retz, compagnon[1] du roi et de son médecin Miron dans le voyage de Pologne.

Albert de Gondi, né à Florence le 4 novembre 1522, fut le plus fûté des Italiens les plus fins et les plus pervers de la cour de Catherine de Médicis. La reine Marguerite le désigne spécialement dans ses *Mémoires* comme instigateur de la Saint-Barthélemy, et Brantôme s'y accorde en ces termes : « Il s'en est dit de « tant diverses façons (sur les causes du massacre) qu'on ne sait qu'en croire, « mais il (Charles IX) fut tant poussé de la Royne et persuadé du mareschal de « Retz qu'il s'y laissa aller et couler aysément[2]. » Comment serait possible, avec ces renseignements, le beau discours qu'Henri III lui prête si bénévolement[3]. Henri cherche à éloigner de lui l'horreur du crime, il raconte ce qui s'est dit dans le conseil de Charles IX, et au lieu de rapporter les discours qui ont amené l'ordre fatal, le seul orateur auquel il donne la parole, et qui longuement en use, c'est précisément ce Gondi pour étaler ses sentiments d'honneur, de loyauté, d'amour de la paix, qui auraient presque eu la vertu d'induire le conseil à répudier ses funestes desseins.

Il y avait un autre membre de ce terrible conseil qui, après avoir également « poussé le roi Charles IX, » rougit lui-même ses mains dans le sang innocent,

[1] Comme commandant d'une compagnie d'élite servant d'escorte pour le voyage et composée de gentilshommes de distinction.

[2] Édition Lalanne, V, 254, et t. IV, p. 301 : « Je m'en rapporte (sur la St-Barthélemy) à ce qui en est. Il n'y en a aucun qui le sçache mieux aujourd'hui que le mareschal de Raiz, le premier et principal autheur et conseiller du faict, lequel est encor vivant, car tous les autres sont morts par permission divine. » — De Thou le signale aussi (IV, 573, note) comme le plus funeste conseiller de la reine mère.

[3] Ci-dessus, pages 59 et 60.

c'est Tavannes. Le maréchal Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes (mort en juin 1573), dans les mémoires qu'il a laissés ou du moins qu'un de ses fils nous a laissés au nom de son père, fournit aussi son procès-verbal de la séance. Bien entendu c'est de la gloire des Tavannes qu'il prend uniquement soin, mais il touche un mot du discours de son collègue :

L'accident de la blessure au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil a la resolution de tuer tous les chefs ; ce qui est proposé au Roy. L'esmeuvent et le cholèrent contre les huguenotz ; luy remonstrent le danger commun, les moiens de l'éviter, se destrapant de ses compagnons et maistres. Le chancelier de Birague, M. de Nevers, avoient esté adjoincts a cest advis. La mort du Roy de Navarre, du prince de Condé, des mareschaux de Montmorency et Damville est sur le tapis. *L'opinion du sieur de Retz est indécise si c'estoit pour couper la source des guerres, ou pour avoir leurs estats de mareschaux.* Est contredicte et rejettée par le sieur de Tavannes, lequel propose que l'innocence devoit exempter les uns, la jeunesse les autres ; que le Roy de Navarre et prince de Condé estoient du sang de France qu'il falloit espargner et respecter ; qu'ils estoient jeunes et que l'on leur pouvoit donner des serviteurs qui leur feroient changer de religion et d'opinion. De ce seul advis et de cette seule voix du sieur de Tavannes, ce grand roy Henry quatriesme regnant aujourd'huy et le feu prince de Condé tiennent la vie. Et le malheur est pour la postérité du sieur de Tavannes que Sa Majesté n'en sçait la vérité. »

Autant qu'il est possible de comprendre ce mélange de pathos, de langage nègre et de fat égoïsme on y voit que, suivant Tavannes, le comte de Retz n'a pas soufflé le moindre mot d'apaisement, mais qu'il s'est borné à peser les conséquences de la mort des princes et de celle des maréchaux, les Montmorencys, et que le seul Tavannes a donné des conseils de douceur, le seul Tavannes a défendu l'innocence, le seul Tavannes a sauvé la vie du roi actuel.

C'est qu'on ne s'était pas grandement inquiété d'abord des responsabilités de la Saint-Barthélemy, mais qu'un demi-siècle après, en 1620 ou 1630[1], lorsqu'une assez longue pratique de la tolérance introduite par l'édit de Nantes eut permis aux huguenots de relever la tête, la responsabilité du sang versé était devenue lourde à porter. Les enfants tâchaient de blanchir la mémoire de leurs pères[1].

[1] C'est environ l'époque où venaient d'être publiés les Mémoires de Tavannes ; on ignore la date exacte, parce que l'impression eut lieu privément au château de Sully ; la 2e édition est de 1657. Les Mémoires de Marguerite parurent pour la première fois en 1628 ; Brantôme, seulement en 1659. Mais les écrits, à cette époque, couraient le monde, avant leur impression. D'ailleurs, l'opinion publique était dans la conversation des salons, ou les ruelles de la cour et de la ville, plutôt que dans les manifestations d'une presse rare et craintive.

[2] Mandelot, gouverneur de Lyon, avait organisé

Albert de Gondi était mort en 1602, mais il avait laissé une famille nombreuse qui brilla au premier rang sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV; elle voulut, tout comme celle de Tavannes, rejeter loin d'elle un souvenir importun.

Cette famille, originaire de Florence, avait commencé, en France, par s'établir à Lyon. Antoine Gondy ou Gondin était marchand épicier en gros à Lyon en 1519 et s'y était marié en 1516 avec la fille d'un autre marchand épicier[1] comme lui, venu de Milan et nommé Nicolao Petraviva[2]. Il ne fit pas toujours de bonnes

le massacre dans cette ville. Pour faire plaisir à la famille, Sulli écrivit dans ses Mémoires (1640) : « Je dois une mention honorable à M. de Mandelot « qui refusa hautement d'exécuter un pareil ordre « dans son gouvernement. » Et Mandelot était devenu un héros pour les historiens modernes. Un auteur, qui avait comme moi les documents originaux de la Biblioth. nat. sous les yeux, M. Paulin Paris, n'en peut contenir son indignation, dans la brochure qu'il a publiée en 1830 (Paris, Crapelet, 103 pp. in-8°) sous le titre *Correspondance du roi Ch. IX et du s^r de Mandelot* pendant l'année 1572.

[1] Il est juste de dire que le commerce d'épicerie n'était pas ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot; l'épicier, en relations avec l'Orient, était plutôt ce que nous appelons un armateur.

[2] Ces renseignements me sont confirmés par M. V. de Valous, bibliothécaire de Lyon, particulièrement érudit en ce qui concerne les vieilles familles de cette ville, et ils le sont aussi, d'une manière plus sûre encore, par d'Hozier le fils (Louis-Roger, fils de Pierre). Celui-ci montre combien est mensongère l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, publiée par un parent, M. de Corbinelli (Paris, 1705, 2 vol. in-4°), qui oublie entièrement les comptoirs de Lyon, mais fait descendre notre Antoine d'une lignée de seigneurs florentins remontant à Bellicozo di Gondi, qui aurait vécu en l'an 1100 et dont un ancêtre maternel aurait été fait chevalier par Charlemagne en 805! aussi d'Hozier a-t-il laissé des traces de sa colère sur un exemplaire de ce livre (*a*) qui lui avait été donné par la personne qui l'avait commandé (non pas à Corbinelli, vieillard de 80 ans qui ne fut qu'un prête-nom en cette affaire, mais à un généalogiste à gages nommé Pezey). « Quelque honneur que m'ait fait Mme la duchesse de Lesdiguières (c'était la dernière des Gondis) par ce présent des 2 volumes de ce livre, il n'y en a guères encore eu de cette espèce qui soit moins estimable que celui-ci, » dit-il; et sur les honneurs dont on affublait le père et l'aïeul du maréchal : « On n'auroit jamais fait si l'on vouloit discuter chaque chapitre et il faudroit un livre aussi gros que celui-ci pour en remarquer toutes les absurdités et le ridicule. » La forme lui en était aussi déplaisante que le fonds et il eût fallu, selon lui, « quelque écrivain poli et entendu pour faire les éloges des personnes qui font la matière de cette histoire, depuis que le père du maréchal de Retz fut tiré de l'état bas et pauvre où il étoit à Lyon quand la reine Caterine de Médicis vint en France. » Ici d'Hozier exagère; Antoine Gondi était sorti de la pauvreté à cette époque (Voy. la vie d'Eustorg de Beaulieu, *France protestante*, 2me édit., t. II, col. 34) et il cite lui-même un acte notarié, le contrat de mariage de Méraude (ou Esmeralda) fille d'Antoine, en date du 16 décembre 1533, qui épousa noble homme François Rousselet seigneur de La Pardieu, de Jannayes, Lylli etc. et qui eut pour témoins : « Noble et magnifique personne Philippe Strozzi ambassadeur de N. S. P. le pape vers le Roi en France, égrèges personnes Simon Panciati consul de la nation florentine à Lion, Bernard Altoviti, J.-F. Vini et Charles Maroncelli marchands florentins, enfin Geofroi Baronnat bourgeois de Lion. » — Il paraîtrait plutôt d'après cela que les Gondi tiraient leur origine d'une bonne famille moyenne de Florence. La note juste a été donnée par la plume du jésuite Papyre Masson qui dans un

(*a*) Bibl. nat., à la Réserve des imprimés.

affaires (deux fois banqueroutier, dit Brantôme); et probablement à la suite de ses chutes commerciales, il devint fermier de l'abbaye de La Chassagne en Bresse; puis, en 1533, receveur du domaine de Lyon. Les Lyonnais l'élurent conseiller de la ville en 1537, ce qui lui conféra la noblesse échevinale, et il acheta de plus la seigneurie du Perron (en Orlénais?). En 1539, il était toujours qualifié de marchand florentin dans des actes lyonnais[1], et en 1542 on le trouve encore, en compagnie d'un Pierrevive son parent et collègue, receveur du domaine de la ville de Lyon[2]. Marie-*Catherine* de Pierrevive, dame du Perron, femme d'Antoine, entra au service de Catherine de Médicis dans un voyage que celle-ci fit à Lyon, s'insinua à la cour, introduisit Antoine son mari dans la maison du duc d'Orléans (depuis, Charles IX) en qualité de maître d'hôtel, sut se faire nommer gouvernante ou nourrice[3] des enfants de sa maîtresse, spécialement de celui qui devait être le roi Charles et conduisit ses trois fils à une fortune encore plus haute et plus étonnante que la sienne. C'était probablement une femme de haute intelligence; mais ses mœurs étaient détestables, si l'on en croit les gens qui se donnaient profession d'être bien informés (Brantôme et Lestoile). Elle conserva jusqu'à sa mort (4 août 1574) la confiance de la reine-mère, ayant eu depuis longues années pour charge ostensible de diriger, de concert avec les architectes, et de solder, la dépense, très importante, des bâtiments[4]. Le plus connu de ses

élégant petit éloge de Charles IX imprimé en 1575, a réservé au comte de Retz ce chapitre: *Servus prædilectus.* — « Servum unum præcipue suspexit Albertum Gondium institoris Lugdunensis filium a quo didicit numen dejerare. Hunc nobilissimis viris præferens in immensum extulit opibus, favore, honoribus, facturus majorem si diutius vixisset. Tribunum equitum qui honos in Gallia maximus habetur esse eum voluit, præposuitque provinciæ Massiliensium, et quibus optavit rebus auxit. Constat eum donatum a rege uno quinquennio sexcentis aureorum millibus. »

[1] « Antoine Gondy et Pierre Gadaigne sont qualifiés marchands florentins dans les registres du Chapitre de l'église St-Jean de Lyon, de l'année 1539 » (Bibliot. nat. fonds Clairembault, n° 1304). — Antoine Gardin *(sic)*, Florentin et citoyen de Lyon, pour le recouvrement de quelque dette, envoye à Lymoges un sien facteur... Fév. 1524 (Papon, *Arrests notables,* Lyon, 1569, p. 416).

[2] « Monsieur le trésorier et receveur ordinaire de Nysmes, Me Jehan Boyleaue, payez, baillez et délivrez comptant à Me Anthoine Gondy, receveur ordinaire de Lyon, la somme de 3375 fr... Signé : « Votre bon frère et amy De Pierrevive; » 25 mai 1542. Suit la quittance et la signature autographe *Anthoyne Ghondy* (Clairembault, *ubi suprà*).

[3] Et avoit heu charge de la nourriture des enfans du roi Henri en leur maillot et enfance (*Lestoile*). — Je ne vois Antoine figurer sur les états de la maison du duc d'Orléans qu'à partir de 1553. Il mourut en mars 1560. Son fils Albert « dit le jeune du Perron » est porté sur les mêmes états, en qualité de maître de la garde robe, en 1558.

[4] Voyez le chapitre intitulé « Marie de Pierrevive, dame du Péron et les dames comptables, »

trois fils[1] fut Albert de Gondi, qui passait, nous venons de le voir, pour l'homme le plus corrompu de la cour et sur qui pèse l'une des plus lourdes parts de la Saint-Barthélemy. Sa mère et lui eurent l'art de faire oublier le commerce d'épicerie et les bureaux de l'octroi de Lyon, au point que, devenu comte de Retz, gouverneur du jeune Charles et l'un des hommes les plus comptés dans l'État[2], il eut l'honneur de célébrer, comme représentant du roi, les épousailles d'Élisabeth d'Autriche (1569) et d'être accrédité, en 1574, au nom de la France pour assister aux obsèques du roi de Pologne, Sigismond. Après la St-Barthélemy il fut envoyé, comme gouverneur de Metz, pour convertir les huguenots messins et surtout pour adoucir l'Électeur palatin; puis il passa en Angleterre comme ambassadeur, afin d'apaiser l'indignation de la reine Élisabeth; et il réussit avec une incroyable habileté dans ces missions difficiles. Il fut fait maréchal de France, 10 juillet 1573, sans notable exploit de guerre; puis gouverneur de Provence et comblé d'immenses gratifications d'argent. Sa fortune s'arrêta là[3] et il mourut en 1602[4].

Or, l'historien Pierre Mathieu avait d'étroites attaches à Lyon et à Florence. Il était Bourguignon de naissance, et on ne le trouve établi à Lyon qu'en 1586, mais il était si bien devenu Lyonnais qu'il fut un des principaux magistrats de la ville au commencement du règne de Henri IV. De plus, la femme qu'il épousa était une demoiselle florentine du nom de della Croceria. Les renseignements intimes sur ces diverses familles me manquent pour approfondir ces indices; mais on

dans la *Topographie hist. du vieux Paris;* région du Louvre (in-4°, 1848, t. II, p. 229), par A. Berty.

[1] Pierre, l'aîné, fut évêque de Langres en 1565, de Paris depuis 1569 jusqu'en 1598. Le troisième a fourni à Lestoile cet alinéa : Le mardi 15 juing 1574 mourust à Paris messire Charles de Gondi, seigneur de La Tour, frère du comte de Rais maréchal de France, de despit et mélancolie, comme en fut le bruit tout commun, de ce qu'estant maistre de la garde-robbe du Roy naguères deffunct, il avoit esté privé des meubles et accoustrement dudict deffunct Roy et autres droits à lui appartenant audict tiltre, par son dict frère aisné le comte de Rais, qui avoit voulu avoir la despouille et droicts dessus dicts, comme ayant baillé ou faict bailler aud. de La Tour le dit estat de maistre de la garde-robbe et estant cause de tout son bien et advancement.

[2] Voy. ce qu'en dit Petrucci, notamment p. 702.

[3] Le lundy 16 d'aoust, le Roy estant à Thurin (au retour de Pologne, 1574) arresta au sieur de Villequier l'estat de premier gentilhomme de la chambre, nonobstant les prières de la reine sa mère qui l'avoit instamment prié, par lettre et messager, du dit estat conserver et continuer au comte de Rais, maréchal de France: à laquelle il fist response que le dit comte de Rais estoit assés et plus que récompensé des services qu'il pouvoit avoir faits au feu Roy son frère, des estats de mareschal de France et gouverneur de Provence et qu'il avoit plus de biens et d'honneur qu'il avoit mérité (Lestoile, éd. Michaud, p. 41).

[4] D'un affreux ulcère qui rongea son joli visage pendant les vingt dernières années de sa vie.

conviendra qu'ils suffisent pour dire que l'inacceptable récit d'Henri III à Miron s'explique le mieux du monde si Pierre Mathieu se trouvait obligé à quelque complaisance envers la lignée de ducs et de prélats qui portaient alors le nom illustre et puissant de Gondi de Retz[1].

Toutes les raisons, externes comme internes, paraissent donc se réunir pour faire rejeter absolument, comme une grossière falsification, cette fameuse confession d'Henri III que tous nos critiques modernes ont prise pour base de leurs raisonnements sur la Saint-Barthélemy. C'est ainsi que « l'authenticité incontestable » invoquée[2] par le professeur de Geissen se transforme en une flagrante fausseté, et répugnante si l'on regarde à sa source. On a peine à comprendre que des écrivains français acceptent sans y mieux regarder les affirmations d'un étranger qui n'a ni vu ni pu voir que des documents de seconde main[3], arrivés à lui incomplets, et restés incompris[4].

[1] On voit même clairement où et comment son texte a été remanié et interpolé. Il avait écrit d'abord sans faire le moindre doute de la préméditation. « La prudence convertie en une grande dissimulation et la résolution conduite par un grand secret firent naistre ceste cruelle et furieuse journée des matines de Paris. Le Roy, pour mieux couvrir son dessein, propose de donner sa sœur au prince de Béarn et faire la guerre au roi d'Espagne » (*Hist. de Fr.*, 2 vol. in-folio, éd. de 1631, t. I, p. 331). Il continue dans le même esprit, et à la page 342 il dit encore : « Il ne restoit plus qu'à faire entrer des forces dans la ville pour assurer l'exécution du dessein. Le Roy propose à l'admiral...» (de faire entrer 1200 soldats sous prétexte de surveiller les Guises); puis tout à coup, à la page suivante, l'auteur introduit des doutes dont il n'avait pas encore parlé et qu'il exprime en reprenant les propres paroles attribuées (V. ci-dess. p. 59) à Retz qu'il ne nomme pas; elles furent, dit-il, prononcées dans le conseil du roi par « un homme de bien. »

[2] Voici la phrase : « D'une authenticité et d'une crédibilité incontestables, il est *le document le plus sincère* et le plus complet sur les causes secrètes de la Saint-Barthélemy » (Soldan, p. 70).

[3] Exemple. On sait combien les écrits publiés au moment où les événements ont eu lieu sont difficiles à retrouver après coup et cependant combien il importe de les voir pour juger. Il m'a fallu l'édition primitive du *Réveille-matin* pour fixer (p. 43) l'époque de sa publication et j'ai pu en dire le jour exact, détail précieux, car en prouvant que l'auteur avait achevé sa rédaction avant la fin de l'année 1572, j'ai montré qu'il a une tout autre autorité que s'il eût écrit en 1574, c'est-à-dire peut-être après la mort de Charles IX. Où M. Soldan a-t-il étudié ce livret d'une grande rareté ? Il l'a pris, ainsi que d'autres raretés sur lesquelles il disserte, dans les *Archives curieuses* de l'hist. de France pub. par Cimber et Danjou (21 vol. in-8°, 1837-40), qui ont réimprimé le *Réveille-matin* d'après une édition portant pour date « Édimbourg, 1574 » et à laquelle *il manque la préface et les trente-quatre premières pages du texte*. L'auteur n'a pas réfléchi que son éloignement l'empêchait de traiter solidement beaucoup de points. Les critiques français n'ont pas la même excuse; et l'on peut voir cependant le nom de ces *Archives curieuses*, qui ne contiennent pas une seule pièce publiée avec l'exactitude qu'il faudrait, briller au bas des pages de la *Revue des questions historiques*, de Henri Martin, de Loiseleur, etc. Cette collection Cimber est fort utile, mais seulement comme memento ; elle ne peut pas servir comme témoin dans une discussion.

[4] Je m'aperçois que j'ai (ci-dessus p. 7) fait tort

VI

LES JUGES DE LA PRÉMÉDITATION

Le discours d'Henri III écarté, Tavannes reste le seul contemporain notable qui donne hautement la Saint-Barthélemy pour avoir été un accident, « une résolu- « tion de nécessité, dit-il, et conseil né de l'occasion par faute et imprudence des « huguenots, et qui ne se fust pu executer sans être découverte si elle eut été pré- « méditée. » Presque tous ceux qui virent l'événement ou vécurent dans le cours des deux siècles qui l'ont suivi ont été d'un autre avis[1]; ils ont cru le massacre bien et dûment préparé au moins deux ans à l'avance. Mais aujourd'hui un revirement s'est opéré. Les écrivains les plus détachés de la monarchie, voire les plus protestants, refusent maintenant de croire à la préméditation, de même que les plus dévoués aux vieux principes de la religion romaine, non moins débilités à leur manière, s'empressent d'appeler crime et détestable action cette vigoureuse exécution de l'hérésie dont leurs pères jubilaient et se glorifiaient. C'est un concert de pudeur nationale[2].

Le moyen le plus naturel de procéder au contrôle des faits est d'examiner les principales assertions des auteurs qui, adoptant l'idée de l'improvisation du massacre, ont le plus récemment traité la question. Et en les discutant, c'est-à-dire à mon sens en les redressant, j'aurai l'occasion de soumettre aux lecteurs quelques documents nouveaux qui avaient échappé jusqu'ici à la discussion, soit parce qu'ils n'ont été publiés qu'en ces dernières années[3], soit parce qu'ils se cachent encore, comme on dit, dans la poussière des bibliothèques.

au peintre Jérôme de Bara, ami et légataire de Dubois, en le traitant d'inconnu. C'était un parisien, auteur d'un beau livre héraldique intitulé *Le blason des armoiries,* in-fol., impr. à Lyon en 1579 et dont il y a une 2me édition de 1587, et une 3me de Paris, pub. en 1628. — On le trouve encore dans les regist. de Genève, à la date du 8 sept. 1572, en ces termes : « Jérome de Barac habitant, est témoin de Bernard Hervieu, de Gisors en Normandie, painctre. » — (Note de M Théo. Dufour.)

[1] Voy. ci-après ma réponse à Tavannes. L'inexactitude de ses Mémoires, qui ne sont pas de lui, mais d'un de ses fils, a d'ailleurs été souvent remarquée. A cet endroit même qui vient d'être cité, le texte continue : « Le Roi jure, proteste son déplaisir, *envoye visiter* l'amiral blessé, luy promet justice exemplaire. » Rien n'est plus certain cependant que la visite faite à Coligny blessé par le roi lui-même, accompagné de sa famille et de ses courtisans, parmi lesquels Tavannes figurait au premier rang. Mais ce souvenir gênait.

[2] Et même internationale; car les savants allemands, anglais, italiens, ne se font pas faute d'apporter aussi leurs jugements fondés sur une connaissance insuffisante du sujet.

[3] Principalement la précieuse correspondance

Le dernier en date de ces récents auteurs dont je veux parler, M. Loiseleur, bibliothécaire d'Orléans[1], qui ne fait du reste que reproduire des arguments déjà présentés, entre en matière par ces mots :

« Un ambassadeur vénitien, Michel Surriano, affirme que, dès l'année 1561, « Charles IX eut un moment la velléité de mettre à mort les principaux d'entre « les protestants. Le triste fils de Henri II et de Catherine de Médicis n'avait alors « que onze ans; aussi l'ambassadeur a-t-il soin de noter que ce projet lui fut « suggéré par les véritables chefs du gouvernement. » Il y a ici une lourde erreur matérielle à laquelle je ne m'arrête pas; ce n'est pas de Charles IX, âgé de onze ans, mais de François II, alors dans sa dix-septième année, que parle l'ambassadeur, et d'ailleurs le jeune prince se sentait l'envie « de fondre sur l'ennemi; » ce qui n'est pas l'assassiner nuitamment[2].

Notre auteur ajoute que quatre ans plus tard le duc d'Albe soufflait aux oreilles de ceux qui gouvernaient la France le même conseil : « En 1565, dit-il, eurent lieu les célèbres conférences de Bayonne auxquelles prennent part Catherine de Médicis et trois de ses enfants, Charles IX, Marguerite de Valois et cette malheureuse Élisabeth, épouse de Philippe II. Voici ce que le duc d'Albe écrivait alors au roi d'Espagne : « Quant aux moyens d'obvier au mal [la Réforme] un second « expédient serait, dans le cas où l'on voudrait en finir une bonne fois avec les « cinq ou six au plus qui sont à la tête de la faction et la dirigent, serait de se « saisir de leurs personnes *et de leur couper la tête*, ou au moins de les confiner en « quelque lieu où ils seraient dans l'impossibilité de renouveler leurs trames « criminelles. Tout serait consommé dans le jour même où l'on aurait mis la « main à l'œuvre. » — « Tout finir en un seul jour par la chute de cinq ou six têtes, qu'on remarque bien ce conseil du duc d'Albe. »

C'est ainsi que l'honorable bibliothécaire d'Orléans, marchant sur les pas de M. Maury (*J. des Sav.*, 1871, p. 294), qui à son tour reproduit ceux qui l'ont pré-

du commandeur Petrucci, envoyé du Duc de Florence à Paris, publiée par M. Abel Desjardins dans les *Négociations diplom. de la France avec la Toscane* (5 vol. in-4°; 1859-1875), faisant partie de la *Collect. des docum. inédits* relatifs à l'histoire de France.

[1] Voy. ci-dessus p. 50.

[2] Voici ce passage : « François II succéda à son père, et comme il fut d'abord peu estimé à cause de son jeune âge et de sa médiocre intelligence, puis haï pour s'être mis lui-même et avoir mis tout le royaume aux mains des Guises à l'exclusion

cédé, interprète une lettre du duc d'Albe. Mais si l'on recourt à la lettre elle-même, on y trouve toute autre chose. Le duc d'Albe rend compte à son souverain, Philippe II, de ce qui se passe aux conférences de Bayonne. Il lui signale diverses communications qu'il a reçues des principaux seigneurs français, le duc de Montpensier, le cardinal de Bouillon, le maréchal de Monluc et il ajoute :

Quelques autres encore sont venus me parler, mais nous les considérons comme des agents de la Reine-mère parce qu'ils s'attachent à nous prouver que la religion se trouve en France dans l'état le plus satisfaisant, que chaque jour du moins l'on porte remède au mal, que l'on gagne du terrain ..... Quant aux moyens d'obvier au mal l'un consisterait dans cette mesure ..... que la loi donnerait ordre à tous les gouverneurs de province d'expulser de leur gouvernement les ministres de cette friponnerie [la Réforme; desta bellaqueria] obligeant par ce moyen tous ses sujets à vivre en bons catholiques ; et tout serait terminé. Un second expédient serait, dans le cas où l'on voudrait en finir une bonne fois avec les cinq ou six qui sont à la tête de la faction et qui la dirigent, de se saisir de leurs personnes et de leur couper la tête ou du moins de les confiner en quelque lieu où ils seraient dans l'impossibilité de renouveler leurs trames criminelles. Tout serait consommé dès le jour même où l'on aurait mis la main à l'œuvre, et le roi ni sa mère ne rencontreraient guère dans cette entreprise de difficultés que les catholiques ne pussent aplanir. Ils se croyent tellement assurés du succès avec l'un des deux moyens indiqués que si l'on s'en rapporte à ce qu'ils disent ils ne s'exposeraient même pas à la nécessité de tirer une seule épée du fourreau (*Papiers du card. de Granvelle*; *doc. inéd.*, IX, 297).

Il me semble évident que dans cette lettre le duc d'Albe transmet au roi d'Espagne une opinion que lui ont exprimée les personnes influentes de la cour de France et qui se croyent, dit-il, assurées du succès[1]. Il se borne à exposer sans

des autres grands, ce fut une grande occasion pour la maladie (religieuse; *questo umore*) de croître à l'excès. Tous les mécontents se rangèrent de ce côté-là dans l'espérance d'y trouver leur profit. De là prirent naissance la conjuration d'Amboise et les mouvements des provinces. Les insurgés audacieux en raison de la faveur qu'ils obtenaient, demandaient hautement des temples, menaçant d'en établir de force, si on ne les leur donnait pas. Tant d'insolence irrita le jeune roi, qui était naturellement hautain et sévère et, d'après le conseil de ceux qui gouvernaient, il avait pris une détermination qui aurait bien purgé le royaume s'il avait eu le temps de l'exécuter, et qui aurait donné de lui au monde un témoignage à jamais mémorable : C'est qu'il avait résolu de fondre sur les principaux chefs de sédition et de les châtier sans merci, ce qui eût été le seul remède pour éteindre tout l'incendie d'un seul coup. Mais il rencontra deux obstacles : la puissance de ces chefs et sa propre faiblesse (Relat. des ambass. vénitiens, rec. par N. Tommaseo, 1838, in-4°, p. 522, dans la *Coll. des doc. inéd.*).

[1] L'ambassadeur vénitien, Jean Correro, au mois de mai 1570, parlait presque dans les mêmes termes au Sénat de Venise : « Comme pour représenter l'état dans lequel se trouve aujourd'hui le royaume de France, il ne suffit pas de découvrir les plaies qui le défigurent, mais qu'il faut parler aussi des remèdes qui pourraient ou auraient pu

même donner son approbation, et en second lieu ces personnes semblent penser plutôt à une exécution militaire ou judiciaire qu'à de simples assassinats[1].

Je suis donc obligé, pour rendre hommage à la vérité, de commencer par réduire à néant des textes qu'on nous apporte pour nous montrer Charles IX nourri dès son enfance de projets sanguinaires. Il ne résulte pas de là que ces projets n'ayent pas existé; seulement les preuves en sont ailleurs. Elles sont dans les historiens du temps. « Les protestants, esprits soupçonneux, ont écrit qu'on avait fait à Bayonne un traité entre les deux rois d'affermir l'ancienne religion en extirpant entièrement la nouvelle. La suite montrera à la postérité si cela est vrai ou faux[2]. » C'est de Thou (Liv. XXXVII) qui s'exprime ainsi. Pierre Mathieu est

le guérir, je dois dire que suivant l'opinion commune (dirò che per commune oppinione) il aurait suffi en d'autres temps de se débarrasser de cinq ou six têtes, pas davantage, et que par là on aurait désorganisé les complots » (Tommaseo, *Relat. des amb. vén.* dans les *Docum. inédits*, t. II, 116).

[1] Il faut rapprocher de la lettre du duc d'Albe une dépêche secrète écrite de Madrid quinze jours avant la St-Barthélemy, par le nonce du St-Siége auprès de la cour d'Espagne au secrétaire d'Etat du pape. « Elle prouve (dit M. Boutaric, *Bibl. de l'éc. des Ch.* XXIII, 11), que Philippe II souffla ses « conseils empoisonnés à des gens qui n'étaient « que trop empressés à les recevoir. » Cette appréciation, d'un bon Français sans doute, n'est autorisée par rien, même dans les passages que M. Boutaric souligne, et la lettre ne fait allusion qu'à de sanglantes combinaisons, mais juridiques et militaires, à la façon du duc d'Albe, au grand jour. La voici :

« Madrid, 5 août 1572. Le roi me charge de dire que la défaite des huguenots en Flandre est d'une plus grande importance qu'on ne croit, car un bon nombre des plus braves chefs des huguenots de France y ont été tués ou faits prisonniers; qu'à tout bien considérer cet événement sera encore plus utile au roi de France qu'à lui-même. Que si S. M. très chrétienne avait l'intention *de purger son royaume de ses ennemis*, le moment en serait venu ; et qu'en s'entendant avec lui (Philippe II), il pourrait détruire ce qui en reste; surtout à présent que l'amiral est à Paris dont le peuple est attaché à la religion catholique et à son roi, *il lui serait facile, s'il le voulait, de s'en débarrasser pour toujours :* que lui, Philippe, employera toute sa puissance et toute son énergie avec la plus grande loyauté à délivrer ce royaume (de France) et à le rétablir dans son ancienne sécurité et splendeur. Du reste il ne laissera pas, autant que je puis le comprendre, *de faire des ouvertures dans ce sens au roi très chrétien et d'offrir ses services*. Le duc d'Albe lui a écrit qu'après avoir détruit un si grand nombre d'ennemis de sa couronne, il mettait toutes ses forces à sa disposition pour le débarrasser de ceux qui restaient » (Theiner, *Ann. Benedictini*).

[2] Id verum nec ne sit, tempora quæ deinde secuta sunt plenam fidem apud posteritatem facient. De Thou ajoute: Hadriani qui a écrit l'histoire avec beaucoup de fidélité et de prudence et qui paraît avoir tiré beaucoup de choses des mémoires de Cosme, duc de Florence, dit que dans cette conférence qui fut tenue sur les instances du Pape, on mit en délibération de délivrer la France des protestants et qu'on se rangea à l'opinion du duc d'Albe, qui dit que le sentiment de son maître était qu'on abattît les plus hautes têtes et, qu'à l'exemple des Vespres siciliennes, on tuât tous les protestants. « Et parce que le bruit s'estoit répandu de tenir une assemblée à Moulins, on crut que le meilleur estoit d'y faire un massacre de tous les grands qui y viendroient et d'exterminer tous les autres par toute la France au signal qu'on en don-

beaucoup plus positif : « Il y eut, dit-il, conseil fort étroit et particulier entre la royne-mère et le duc d'Albe pour l'extirpation de l'amiral et de son party, ne proposant meilleur remède que de faire des Vespres siciliennes, ayant souvent pour refrain ce mot qu'une tête de saumon est meilleure que celles de cent grenouilles[1]. J'ai ouy dire au président de Calignon, chancelier de Navarre, que tout ce conseil fut recueilly par le prince de Navarre qui pour la gentillesse et vivacité de son esprit estoit admiré des Espagnols..... Les interessez n'ont rien sceu que par ce petit prince[2], qui suivoit la royne-mère partout et elle ne pouvoit le perdre de vue. Il se trouva au cabinet, escouta et retint la résolution de ce conseil et il la représenta fidellement à la royne de Navarre sa mère..... (*Hist. de Fr.* I, 283).

La limitation *à cinq ou six têtes à couper* désignait clairement pour la mort les huguenots portant les grands noms de Condé, Navarre, Chastillon; mais tous les conseillers du trône ne l'acceptaient pas et demandaient davantage. M. Loiseleur cite[3] le duc de Ferrare comme ayant insisté, dès l'année 1564, pour une exécution en masse, et il termine sur ce point, en empruntant à un auteur qui repousse aussi l'idée de préméditation, M. Boutaric[4], la phrase suivante : « Catherine de Medicis « suivit les maximes de son temps. Il régnait alors dans la plupart des cours de « l'Europe une doctrine de l'assassinat qui fait frémir et qui avait, pour ainsi « dire, passé dans le droit des gens. » Après avoir si bien préparé la scène pour

neroit. Mais par ce qu'ils ne s'assemblèrent pas tous à Moulins (ou par d'autres raisons), on remit cette entreprise à un autre temps et sept ans après elle fut exécutée à Paris comme en un lieu plus commode et avec plus d'occasion. » — Le savant jésuite romain Strada, dit de son côté, au sujet des conférences de Bayonne : Ingentem illam Hugonotorum cædem *septennis post* actam Parisiis in hoc decretam esse conventu multi sentiunt.

[1] Fr. de la Noue dit « qu'on avoit ouï dire au duc d'Albe qu'il ne falloit pas perdre son temps à prendre des grenouilles, mais que la pêche des saumons et gros poissons méritoit la peine qu'on y prenoit. »

[2] Il avait 15 ans. Notez que l'historiographe officiel, Pierre Matthieu, avait la confiance particulière de Henri IV et que l'histoire de ce prince est l'objet spécial de ses soins.

[3] D'après M. Maury (*J. des Sav.*, 1871, p. 293) : « Lorsque le duc de Ferrare se rendit en France, en 1564, il proposa au gouvernement royal d'employer les moyens les plus énergiques contre les principaux chefs du parti huguenot, ne se restreignant pas toutefois au chiffre fort limité qu'indique Correro et auquel s'arrêtait aussi le duc d'Albe, lorsqu'il donnait un conseil analogue pendant les conférences de Bayonne. Ce même duc de Ferrare fit reproduire son avis par tous les agents qu'il accrédita depuis près la cour de France. » — Les lettres du duc de Ferrare sont prises aux archives de Modène. Voy. aussi la *North British Review*, octob. 1869.

[4] *La Saint-Barthélemy d'après les archives du Vatican*, dans la *Biblioth. de l'école des Chartes*, 1862, XXIII, 1).

démontrer que la Saint-Barthélemy fut une œuvre accidentelle, imprévue de ses auteurs deux jours avant l'événement, les mêmes auteurs alignent les arguments qui prouveraient la préméditation, et se mettent en devoir de les détruire. On allègue, dit M. Loiseleur, comme d'habiles préparatifs du forfait, trois événements préliminaires : la paix de Saint-Germain, les démarches faites pour appeler Coligny à la cour et le mariage de Marguerite, sœur du roi, avec le jeune Henri de Navarre, « qui serait la plus infernale des embûches. » Sur le premier point, la vérité parle si haut que notre critique voulant établir la sincérité de la paix offerte par le jeune roi, et qui était plus particulièrement son œuvre, aux huguenots vaincus, conclut en ces termes : « Aller jusqu'au bout des concessions pos-« sibles, puis au cas où tant d'avances resteraient infructueuses, profiter des cir-« constances pour étouffer l'ennemi dont on aurait endormi les méfiances : telles « furent vraisemblablement les arrière-pensées du roi et de sa mère[1]. »

Les « concessions possibles, » quelles concessions l'étaient, sinon mensongères? « Étouffer l'ennemi endormi, » c'est bien ce qu'on a fait. L'auteur ne parvient pas à étouffer les aveux qui pèsent sur sa pensée; mais le guide dont il suit les pas, M. Alfred Maury, est encore plus clair :

La paix de S. Germain en Laye conclue en août 1570..... ne fut qu'un leurre. Tout donne à penser qu'elle n'était pas sincère..... Il fallait avant tout rendre la paix au pays, mettre la religion elle-même à l'abri des malheurs auxquels cette guerre l'exposait. A deux reprises différentes les huguenots avaient été jugés trop puissants pour qu'on pût espérer en avoir raison par les armes. Charles IX et sa mère se flattaient, tout l'indique, d'arriver à ruiner le calvinisme par

[1] *Le Temps*, 14 août, p. 2, col. 5. — Michel de la Huguerie, au commencement de ses mémoires, raconte qu'il fit par hasard le voyage de Rome avec le clerc de M. de Villeroy, secrétaire d'État, le dit clerc « nommé Mareschal, ce me semble, » dit-il (I, 5), chargé d'aller porter au pape l'édit de pacification. Ils partirent le 15 août 1570. La Huguerie, d'abord camarade de Villeroy au collège de Navarre, puis au service de Briquemaut, dit qu'il apprit pendant ce voyage, tant de son compagnon que d'autres personnes, que d'ores en avant « il ne feroit point bon pour les huguenots. » — La Huguerie est pleinement confirmé par le *Tocsin des Massacreurs :* « Quant au pape, il fut informé de la fin de ce mariage et de la paix par une infinité d'avertissements et surtout par le mémoire qu'un nommé Mareschal, cler du Sr de Villeroi, avoit porté à Rome et dont la copie en fut rapportée par le secretaire du Sr de Briquemaut, où ces mots estoient couchez que le tout ne se faisoit que pour mieux attraper les sédicieux du roiaume par un moien qui donneroit fort grand contentement à Sa Saincteté. » — Le *Tocsin* disait cela en 1577 (p. 38, r°), et La Huguerie, qui écrivait vers 1600, vient d'être publié pour la première fois, en 1877 (par M. de Ruble, pour la Soc. de l'Hist. de France). C'est une entente qui n'avait pas été préméditée.

des moyens qui exigeaient moins de sacrifices d'hommes et d'argent, mais qui demandaient en revanche, beaucoup d'hypocrisie et d'adresse..... On était fondé à supposer que les seigneurs huguenots désarmés par des concessions apparentes et des procédés bienveillants, seraient aisément mis dans l'impossibilité d'agir le jour où l'on *frapperait*, où l'on retiendrait prisonnier[1] le seul chef qu'eût encore le parti, Coligny..... (*Journ. des Sav.*, 1871, p. 288).

L'amiral et ses amis, après l'édit de Saint-Germain, vivaient prudemment retirés à La Rochelle. Leroi s'efforça de calmer leurs défiances. Il sembla veiller scrupuleusement à l'observation de l'édit. Il envoya par deux fois à La Rochelle le maréchal de Cossé faire des avances à l'amiral et l'engager à se rendre auprès de lui, en faisant valoir qu'il songeait à donner appui aux protestants de Flandre révoltés contre l'Espagne et qu'il avait besoin de ses conseils. Le 12 septembre 1571, Coligny parut à Blois avec un certain nombre de gentilshommes[2].

Le Roy le receut amiablement et avec grand honneur l'appelant son père; si que le relevant, comme il se fut mis de genoux pour luy faire la révérence, protesta qu'il n'avoit veu jour de sa vie plus agreable que celuy au quel il s'asseuroit voir la fin de tous les troubles et le commencement du repos de son royaume. Entre autres choses luy tient ce propos en riant: Nous vous tenons avec nous maintenant, vous n'en partirez pas comme vous voudrez. La Roine mère, son excellence le duc d'Alençon et généralement presque tous les plus apparents de la cour le receurent plus favorablement qu'il n'eust seu l'espérer (La Popelinière[3], t. II, liv. 25).— Le Roi a l'arrivée l'appela son Père et après trois embrassades, la dernière une joue collée a l'autre, il dit de bonne grâce en serrant la main du vieillard: *Nous vous tenons maintenant vous ne nous eschapperez pas quand vous voudrez.* La Roine mère et Monsieur r'envièrent ces caresses de tout l'art en paroles et en contenances qu'ils avoient peu étudier (d'Aubigné)[4].

La reine fut plus démonstrative encore que ne le disent ces deux contemporains, suivant d'autres auteurs que M. Maury résume en disant : « La préoccupation qui dominait le monarque était, en effet, de ne plus laisser Coligny dans les rangs de ses ennemis. Et la preuve que tout cet accueil fut une démonstration calculée, c'est que Catherine elle-même, qui n'aimait certes point l'amiral et qui

[1] L'auteur s'aperçoit qu'il est allé trop loin, mais quelle adroite atténuation!

[2] On venait de lui donner permission d'en avoir cinquante à sa suite.

[3] L'ouvrage de la Popelinière, imp. en 1582, est dédié à Catherine de Médicis elle-même et il commence par une épître « à la Roine mère du Roy. »

[4] *Hist. Univ.* 2e édit., col. 527. Ces deux récits se retrouvent exactement dans Jean de Serres: *Recueil des choses mémorables avenues en France.*

redoutait sa présence à la cour, lui donna un baiser et s'empressa de le conduire[1], comme elle l'eut fait pour un ami dévoué, dans la chambre de son fils bien-aimé, le duc d'Anjou, alors indisposé » (*J. des Savants*, 425).

Quand les adversaires de l'idée de préméditation mettent si bien eux-mêmes le doigt sur le calcul qui se découvre dans les moindres actes de ces personnages, il est inutile d'insister. Cependant ces derniers mots : « Le duc d'Anjou alors indisposé » appellent une réflexion. C'est que cette indisposition est un bien curieux petit détail. Dans la correspondance de l'ambassadeur de Toscane, Petrucci[2], avec son gouvernement, on voit qu'il écrivit à Florence :

La veille du jour où l'on attendait l'amiral à Blois, la Reine fut extrêmement indisposée ; elle venait de Chambord et en arrivant elle se mit au lit prise d'une violente douleur d'estomac avec des vomissements et un flux de corps extraordinaire ; ..... aujourd'hui elle va bien et est levée. Monseigneur aussi, de même, le jour que l'amiral arriva se mit au lit avec la fièvre et le flux de corps. Il est très bien aujourd'hui. Ces deux si subites maladies furent cause qu'on

[1] Ces auteurs résumés par M. Maury sont d'ailleurs assez inexacts. Petrucci n'était pas à l'audience et n'en parle que vaguement; mais l'ambassadeur de Venise, Aloïse Contarini, parle en homme qui y était, trop au fond de la salle, il est vrai, pour entendre ce qui s'est dit, mais ayant vu. Voici son récit : « Le Roi se tenait dans la chambre de la reine sa mère qui était au lit, un peu malade. Il y avait aussi la jeune Reine, madame sœur du Roi, le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier. Avec l'amiral, il n'entra dans la chambre que le maréchal de Cossé, et l'amiral fit au Roi deux révérences des plus humbles. On vit alors sur le visage du Roi, comme sur le sien, un changement remarquable : ils avaient pâli tous deux. A la dernière révérence, le Roi leva son bonnet et embrassa l'amiral, qui lui dit quelques très brèves paroles à l'oreille. Il alla ensuite à la reine mère, qui le reçut de meilleure grâce, quoique sans lui donner le baiser d'usage; puis elle lui dit de faire la révérence à la reine sa belle-fille. L'amiral y alla, mit genou en terre et lui voulut baiser la main; mais Sa Majesté, devenue toute rouge, se recula et ne voulut jamais se laisser seulement toucher. Il n'y eut pas autre chose à ce moment, si ce n'est que l'amiral alla faire la révérence aux ducs d'Anjou et d'Alençon dans leurs appartements » (Dépêche du 15 sept. 1571).

[2] Petrucci fut en fonction de septemb. 1565 à novemb. 1572. On a de lui plus de 80 dépêches contenant généralement chacune les lettres de plusieurs jours. C'est jusqu'à présent la source la plus précieuse que la diplomatie italienne nous offre pour cette partie de notre histoire. Je n'en excepte pas les Relations des ambassadeurs vénitiens. Sans doute les Vénitiens sont fins et charmants, très sûrs observateurs et ils écrivent en gens d'esprit; mais ils ont le tort d'écrire, au retour de leur mission, maîtres d'arranger un peu les faits qu'ils exposent et invités même à une sage discrétion, par l'aspect et les coutumes sévères de cet ombrageux Sénat de Venise, auquel ils ne parlaient qu'après avoir déposé à ses pieds les chaînes d'or ou autres présents, qu'ils rapportaient de l'étranger. Voyez sur ces *relazioni* des ambassadeurs vénitiens le savant et très élégant travail de M. Armand Baschet : *La diplomatie vénitienne* (XVIe-S.); Paris, Plon; 1862, in-8°). Pour la vérité, l'on préférerait les dépêches; mais M. Baschet nous apprend (p. 531) que celles

disait par toute la cour que c'était un fait exprès; quoiqu'en vérité ce fût bien le contraire[1] (19 septembre).

Le diplomate est de la meilleure foi du monde; il ne peut pas deviner ce qui se passera un an plus tard; mais ceux qui embrassent aujourd'hui ces faits d'un coup d'œil, ne douteront pas que l'indisposition si subite et si passagère de Catherine et de son fils bien-aimé, à l'arrivée de l'amiral, ne fût l'effet de ce saisissement glacé qui étreint les entrailles au premier coup de canon, signal de la bataille. L'innocent Petrucci nous apporte un de ces témoignages inconscients qu'on ne récuse pas. Le fait, à la vérité, semble exonérer Charles IX. Échappa-t-il à l'influence parce que son habitude des exercices violents lui donnait une fermeté de muscles qui manquait à son frère efféminé? Ou bien est-ce que seul entre les auteurs du complot il était celui qu'on avait laissé le plus dans le vague sur les moyens et le moment de l'exécution, justement parce qu'il était celui qui devait encourir la plus grave responsabilité?

La seconde supposition est la plus probable. Le long espace écoulé du 12 septembre 1571 au 24 août suivant et les oscillations qui parurent ballotter parfois l'âme du jeune roi feraient croire qu'il n'avait pas envisagé la fin de l'affaire avec la même précision que ses complices. Coligny une fois à Blois, et venu avec le parti pris de croire à la sincérité des avances faites aux huguenots, afin d'éviter, ce qu'il craignait par-dessus tout, le retour de la guerre civile; d'ailleurs fort de l'espérance de démontrer au monarque juvénile, ardent, ambitieux, la grandeur d'une politique nouvelle qui eût consisté à repousser la pression de l'Espagne pour se rapprocher des puissances protestantes en commençant par s'emparer aisément de la Flandre, Coligny devait marcher dans cette voie sans tourner la tête, coûte que coûte.

M. Loiseleur dit: « Si ces paroles [mon père...] eussent contenu la sinistre équivoque qu'on a voulu y voir, Coligny et ses nombreux compagnons, dont la défiance

de 1572 auraient péri dans un incendie. On a depuis quelques mois, à la Biblioth. nat., une copie de celles des autres années.

[1] Ella... si messe in letto con grandissimo dolore di stomacho, vomito e flusso di corpo estraordinario... Monsignore ancora lui medesimo, il di stesso che arrivò l'ammiraglio, si messe in letto con febbre e flusso di corpo, e oggi si trova benissime. Queste due si subite malattie causarono che si dicesse per tutta la corte che tutto fusse fatto ad arte, si bene la verità è in contrario (Disp. III, 703).

était en éveil, n'auraient pas été *assez simples* pour s'y méprendre[1]. » M. Maury avait déjà dit : « Quelque confiant qu'ait été Coligny, il n'aurait pu pousser assez loin *la simplicité* pour ne pas soupçonner ce qui se machinait[2]. » M. Soldan parle un langage plus juste et plus élevé lorsqu'il s'exprime ainsi sur le même sujet (p. 39) : « Coligny marchait vers un but dont il avait mesuré la hauteur et dont les difficultés ne le rebutaient point parce qu'il était digne de la France et de lui; si au premier cri d'alarme il ne se retira point, s'il garda un poste où l'atteignirent la balle d'un assassin et les épées d'une bande de fanatiques, il ne faut pas en accuser son manque d'intelligence, mais louer plutôt son courage et sa grandeur d'âme qui ne lui permettaient point de prévoir une pareille trahison. »

Il la prévoyait si bien qu'un mois après son arrivée à Blois, le 15 octobre 1571, il osa dire à Catherine elle-même qu'on la croyait bien capable de les attirer à la cour lui, la reine de Navarre et le prince son fils, pour les faire assassiner[3]; et ce qu'il y a de caractéristique, c'est l'attitude de Catherine devant ce coup droit; elle répond à peine; elle se dérobe; et pourtant cette conversation la laisse dans un si grand trouble qu'au milieu de la nuit elle envoye quérir l'appui d'un de ses agents habituels, son compatriote Petrucci. Voici comment il rend compte à son gouvernement de ce grave incident :

Blois, 16 octobre. La Reine m'a fait savoir, à trois heures de la nuit, que ce matin, de bonne heure, elle voulait me parler dans un certain jardin[4] pour sa plus grande commodité. C'est ce

[1] *Le Temps*, 15 août, p. 2, col. 3.

[2] *J. des Sav.*, p. 424.

[3] Et bien entendu, il n'était venu que sur bon sauf-conduit qui l'assurât contre cette éventualité. « Trattasi la sicurezza della vita dell'Ammiraglio, la quale accordata, egli verrà in corte. » (Petrucci; Blois, 26 juill. 1571.) — Il ne faut pas s'étonner que Coligny parlât si brutalement à la reine. Cette pensée de l'assassinat était monnaie courante. La Huguerie dans ses mémoires (I, 92) conte que pendant le séjour de l'amiral à Blois, il fut chargé d'aller lui porter une lettre au moment où Coligny était dans la chambre du roi. Ayant lu, celui-ci « s'avisa d'aller trouver la reine mère et sans y penser, prit un chemin d'où il s'en alla droit à la plateforme du château, à la porte de laquelle il rencontra M. de Montpensier, qui venoit de voir la reine. Et le voyant ainsi seul ce prince, bon vieillard, homme de bien, ne se peult tenir de lui dire la larme à l'œil : Comment avez-vous si peu de soin de vous, Monsieur, que d'aller ainsi seul! Ne cognoissez-vous pas bien les gens à qui vous avez affaire! Passer ainsi seul en ung lieu aussi obscur, où quand on vous auroit guetté et fait quelque mauvais tour, on ne feroit aultre chose que d'en accuser vostre imprudence! Le dict Sr admiral le remerciant très humblement luy dict seulement ce petit mot : Je suis en la maison du roy! — Ouy, Monsieur, dit le dit Sr de Montpensier, où quelquefois le roy n'est pas le maître. »

[4] C'était le lieu favori des rendez-vous que donnait Catherine pour être à l'abri des oreilles indis-

qu'elle a fait et elle m'a dit: « Il y a trois choses dont je dois vous informer: La première, que l'amiral eut audience de nous hier et qu'en discourant il a prononcé une parole qui ne plaît point; qui est que la Reine de Navarre l'ayant mis lui-même en grande défiance de venir à la cour[1] parce que les compagnies de la garde étaient auprès du Roi pendant sa résidence, la Reine de Navarre aura plus de soupçon pour elle quand elle devra venir puisqu'elle a eu cette pensée pour moi, dit-il. S. M. lui a répondu: Vous et moi sommes gens d'âge et nous songerions à nous tromper l'un l'autre! Vous devez plustôt être en soupçon d'elle, parce qu'elle ne devrait pas croire que le Roi veuille s'allier avec le prince son fils pour le faire mourir et parce que les choses qu'elle écrit et qu'elle fait dire ici n'auraient pu nous instruire d'un tel soupçon chez elle. Et sur ce la Reine mère m'a prié de parler du fait à M. de Téligny; de lui dire qu'ils ne devaient plus jamais se méfier *d'eux* et concevoir d'elle de tels soupçons. A quoi j'ai répondu que je n'ai pas l'habitude de parler à M. de Téligny; qu'il fallait pour cela qu'elle m'en donnât la commission, parce que voulant rester le catholique qu'il me convient d'être et ayant pour fonction fondamentale de servir Votre Altesse [le duc de Florence] je ne dois pas lui parler à moins que ce ne soit pour obliger S. M., comme je l'ai déjà fait quand elle me l'a commandé. Sur ce, elle me dit que j'eusse à ne pas manquer de le faire ce soir, en sorte que je m'y conformerai. — La seconde chose . . . . . , etc.

L'amiral, soit pendant son séjour à Blois[1], soit lorsqu'il partit pour son château de Chastillon sur Loing, soit enfin lorsqu'il vint à Paris[2], ne cessa d'être caressé par le roi qui se montrait prêt à tout pour maintenir *sa* paix de Saint-Germain, et de plus en plus ouvrant l'oreille aux projets sur la Flandre.

La reine-mère put être par fois effrayée de l'ardeur que mettait son fils à ces visées de guerre et de gloire qui pouvaient sérieusement le séduire. Les Guises « contrefaisaient les malcontents » (Jean de Serres). L'Espagne s'inquiétait et tous les catholiques de France avec elle. La papauté ne se tenait pas d'impatience puis-

crètes. — La mattina ebbi commodissima e ritirata udienza della regina madre, dentro un giardino, per lo spazio di due ore (Lettre de Fregose, dans les *Nég. de Toscane;* Blois, 3 oct. 1571).

[1] Petrucci écrivait de Paris, 3 septembre, que l'amiral arriverait à Blois le 6, mais que la reine de Navarre venait de partir pour les États, sous prétexte de prendre des bains pour sa santé, et il ajoute: « Ou bien elle est mécontente de voir l'amiral aller à la cour, car ils ne s'entendent pas bien, et cela pourrait bien être aussi une ruse pour ne pas se trouver tous ensemble à la cour. » Jeanne et l'amiral sentaient donc la St-Barthélemy de bien loin.

[1] Ce séjour fut de cinq semaines. « E partito hoggi l'Ammiraglio et va a Sciattiglion casa sua » (Contarini; Blois, 19 octob.).

[2] Ce fut le 6 juin 1572. Une lettre adressée au card. de Como commence ainsi: « Il giorno dopo il corpo di Christo entrò in questa città l'ammiraglio di Francia con piu di tre cento cavalli, tra suoi ed altri nobili, che li andarono incontro; ed in quel medesimo dì, se ne passò a trovar lor Maestà a Madril » (Theiner, *Ann. Bened.*, p. 338). — La fête du corps de Christ ou Fête-Dieu, en 1572, tomba au 5 de juin.

qu'un agent de Florence écrivait dès le 28 novembre 1571 : « Le pape croyait que « la conclusion de la paix [de Saint-Germain] et le consentement qu'avait donné « le roi à la venue de l'amiral n'était que dans le dessein de le tuer, mais à voir « la chose menée avec tant de prudence le Saint-Père ne pense pas que notre roi « soit dans une si brave disposition[1]. »

Le saint-siège était donc bien averti de ce qui devait se passer ou l'avait bien judicieusement deviné. Aussi ne comprenait-il pas la lenteur qu'on y mettait, et c'est son impatience fébrile qui a le plus mis à découvert le secret de la préméditation, par l'attitude qu'il prit dans l'affaire du mariage. Il ne voulut pas accorder la dispense nécessaire pour que le roi de Navarre épousât la princesse Marguerite à moins que ce roi huguenot ne se convertît. Ce fut un obstacle où toute la ruse de Catherine échoua. Elle en trouva d'autres : le blâme des catholiques; la méfiance de Jeanne d'Albret, qui n'en voulait d'abord pas entendre parler et se fit prier avant d'y incliner. On a beau dire, sur la foi de Marguerite elle-même, que la première pensée de cette union vint des Montmorencys; les efforts inouïs et prodigieux de persévérance et de longue diplomatie que le roi, la reine mère et leur entourage dépensèrent pour arriver à la conclusion de cette affaire du mariage, montre bien que c'était pour eux le point de mire et le point capital. Ils ont voulu faire les noces à tout prix et les faire à tout prix dans Paris.

Dès le commencement d'août 1571, la pensée de ce mariage était assez mûre pour que la reine mère fît avertir le pape « qu'elle trouvait bon que l'amiral vînt à la cour, parce que cela servirait à la paix du royaume, et qu'en enlevant ce chef au parti huguenot et les princes avec lui, le roi et elle se rendront maîtres de l'hérésie peu à peu. Elle enjoignait donc à son messager de commencer à disposer le pape à expédier immédiatement la dispense nécessaire parce que cette alliance était d'une grande importance pour convertir *aussi* le jeune prince[2]. C'était donc

[1] « Che l'ammiraglio venisse in corte fusse con disegno di ammazarlo, ma accorto si come passa il fatto, non ha creduto che nel Re nostro sia quella brava resolutione. » — Cet agent n'est pas Petrucci. Voy. Desjardins, III, 729 et 732.

[2] Dica... che trovi buono che l'Ammiraglio venga a corte perche da questo ne succederà l'unione di questo regno; e levando a gli ugonotti questo capo con li principi ancora, quella religione loro non guadagnera nulla e la nostra pigliera vigore, sperando ridurli poco a poco, e che serva più questa strada che non han fatto le armi... Sperando anco di guadagnare quel principe (di Navarra) alla religione nostra (Petrucci, 10 août 1571).

bien la conversion de l'amiral que visait à ce moment son aveugle infatuation. Elle ne fut pas longue à reconnaître son erreur : Coligny lui en imposa au point qu'elle n'osa pas lui faire ses ouvertures[1]. Elle n'eut plus alors d'espoir pour la pacification comme elle l'entendait que dans son futur gendre[2]. De ce côté aussi, déception. Le prince de Navarre ne vint pas[3] et toute l'affaire dut être traitée sans lui par les mains de sa mère, femme d'humeur extrêmement difficile, dit le fidèle Petrucci, et qui profitant de ce qu'elle, au contraire, avait sa future belle-fille auprès d'elle, essayait de l'envelopper dans les filets de l'hérésie et de retourner en sens contraire la pression qu'on s'était flatté d'exercer sur son fils[4]. Le contrat

[1] Voy. l'intéressante lettre écrite aux Médicis le 24 sept. 1571, par Petrucci. La reine mère, « en peine pour l'affaire de l'union, » s'est adressée à lui, Petrucci, afin qu'il l'aidât et fît quelque effort pour cette fusion des partis, c'est-à-dire pour qu'il en parlât de sa part au terrible amiral. Mais le fin Petrucci déclare de nouveau que sa situation ne lui permet pas d'avoir aucune espèce de rapport avec un tel hérétique, et il s'est rejeté sur le comte de Retz. Celui-ci ne s'en est pas soucié davantage et il a bien fallu que la reine parlât elle-même. Elle le fit à mots couverts en insinuant à l'amiral qu'il pourrait rendre un immense service au roi et au royaume, et tout pacifier, et que cela ne dépendait que de lui. L'amiral feignit de ne pas comprendre. Le bruit courait au même moment (lettre du 29 sept.) de sa promotion prochaine à la dignité de Connétable.

[2] Le premier acte du mariage se fera à la catholique, par procureur; la reine espère gagner le prince à ce qu'on lui fasse au moins entendre la messe, en très grand secret, avec son épouse; sachant qu'il n'y a pas de meilleur moyen de pacifier le royaume que cette alliance (11 oct. 1571). — Il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas de nouveaux troubles. Leurs Maj. croyent les apaiser par le mariage en gagnant le prince de Navarre à la religion catholique, désunir ainsi les huguenots et obtenir par cette voie ce que n'ont pu d'autres moyens (23 fév. 1572). — Cérémonial arrêté pour le mariage à l'église: l'époux se retirera pendant la messe seulement. « C'est un commencement qui « promet presque certainement que nous verrons « bientôt ce prince revenir dans le giron de la « sainte église... résultat par lequel rien ne sera « négligé par le roi, par un père, et par la reine « mère, qui l'a plus à cœur que la vie même. » (Lettre d'un autre Italien de Catherine, évêque de Mâcon; Blois, 15 avril.)

[3] La reine de Navarre viendra à la cour sans son fils, lequel a fait une chute de cheval (Lettre de Petrucci, 20 nov. 1571); — la chute du prince de Navarre est plus grave qu'on ne l'avait supposé (30 nov.). — Le prince serait en chemin à présent s'il n'avait été assailli par une légère indisposition (28 avril); il est malade de la fièvre tierce dans son pays (12 mai); — il est retombé malade, mais sans qu'il y ait danger pour sa vie (28 mai). — Il n'arriva qu'après la mort de sa mère.

[4] Dans ses lettres du mois de février 1572, Petrucci parle d'une entrevue de la reine mère avec Jeanne d'Albret (le 15 fév.), à la suite de laquelle Catherine exprime l'assurance qu'elle a de convertir le jeune prince. Pendant ce temps, Jeanne écrivait (21 fév.) à son fils : « Madame (Marguerite) m'a dit combien elle vous a agréable. De la fascon de quoy elle est, avecq le crédit vers la royne sa mère et le Roy et Messieurs ses frères, si elle embrasse la religion, je puis dire que nous sommes les plus heureux du monde, et non-seulement nostre mayson, mais tout le royaume de France aura part en cest heur. » — Le 24 mars, Petrucci raconte une conversation de Jeanne avec sa future belle-fille, qu'elle a vainement tenté de séduire sur

fut cependant signé le 11 avril, mais sans que le mari eût encore paru en personne. La reine sa mère se rendit à Paris (le 15 mai), à la persuasion du roi, pour y ordonner les préparatifs du mariage[1] et y mourut subitement, le 9 juin, âgée de quarante-quatre ans. Une rumeur circula aussitôt qu'elle avait été empoisonnée. Certes, si la cour nourrissait des projets homicides contre les chefs du parti huguenot démontrés inconvertissables, Jeanne d'Albret était bien la première qui dût tomber. Cette sorte d'exécution secrète était fréquente dans les cours d'Italie; le cardinal de Chastillon, frère aîné de Coligny, en avait été récemment victime[2]; Catherine elle-même accusait le roi d'Espagne, son gendre, d'en avoir usé contre feue Élisabeth, sœur de Marguerite; le prince de Porcien en 1567, le prince de Condé en 1588, en furent encore d'illustres exemples; et combien d'autres. Mais cette idée d'empoisonnement de Jeanne d'Albret, à l'instigation de Catherine et du duc d'Anjou par des mains italiennes, révolte bien naturellement la délicatesse des historiens modernes. Ils ne veulent pas l'admettre et appuyent leur opinion[3] sur une consultation de « médecins impartiaux, » nommés par Charles IX pour répondre aux rumeurs en éclairant l'opinion publique, laquelle consultation déclare que le corps a été ouvert et trouvé entièrement sain, excepté les poumons qui étaient pleins de gros tubercules. Les entêtés répondirent que l'avis n'était pas suffisant, parce qu'on n'avait point ouvert la tête, et chacun peut aussi répondre aujourd'hui que des médecins désignés par ceux-là précisément

la religion et il se récrie sur une prétention aussi exorbitante; il dit aussi : « Le mariage de Navarre « se fera à coup sûr pour des raisons qu'on ne « peut pas dire. » — Le Pape écrivait au roi (25 janv. 1572) que loin de se bercer du vain espoir de voir Marguerite ramener le prince au catholicisme, il était plutôt à craindre qu'elle ne fût elle-même pervertie par lui (Lettres de Pie V, Soldan, note 143).

[1] De Thou, IV, 541. — Petrucci écrit, le 12 mai : Il principe di Navarra era infermo di terzana nel suo paese; per questo rispetto le nozze si differiranno un poco più, ancorchè tutte le cose che sono necessarie sieno quasi tutte in ordine.

[2] Il tomba malade à Southampton où il mourut le 14 fév. 1572 à l'âge de 50 ans.

[3] On dit aussi que Jeanne était déjà malade, que les assauts soutenus par elle au sujet du mariage l'avaient épuisée, et qu'elle écrivait, le 11 mars, à son fils : « S'il me fallait estre encores un moys comme je suis, je serois malade; et ne scay si je la suis, car je ne me trouve point à mon ayse » (*Lettres*, éd. Rochambeau, p. 351). D'après cette lettre même, elle craint de tomber malade, mais elle ne l'est pas; elle ne le fut que cinq jours; toute sa carrière est d'une femme robuste. Comment aurait-elle eu de simples doutes sur sa santé après des excès de fatigue, trois mois seulement avant sa mort, si c'eût été une poitrinaire aux poumons pleins de gros tubercules?

qu'on accuse du crime ont rédigé une consultation nulle. Cependant comme nous n'avons pas plus la preuve du poison que la preuve de son absence et que le hasard le plus étonnant est après tout possible, le plus juste est de laisser, comme l'a fait de Thou, la question indécise.

Le commandeur Petrucci dit encore dans les récits qu'il adressait à Florence : Le mariage se fera certainement « par un motif que je ne veux pas confier au papier, mais tardivement, parce qu'on veut attendre la restitution des places de sûreté occupées par des huguenots[1]. » Ces paroles donnent à penser; mais voici qui coupe court à toutes les suppositions :

Si grande était l'aversion du saint-siège à l'égard de l'union projetée qu'un légat, le cardinal Alessandrino, vint en France avec la mission expresse d'en dissuader Catherine et son fils. Ce fut vainement; il n'obtint que des assurances, en termes généraux, que Sa Sainteté verrait plus tard combien le roi agissait dans l'intérêt de la religion catholique. Or, vingt-sept ans après les événements, le 22 septembre 1599, le cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, écrivait[2] à M. de Villeroy, ministre d'Henri IV, toujours à propos du mariage d'Henri et Marguerite, mais cette fois pour en obtenir la rupture, que le saint-père (Clément VIII) venait de lui faire une étrange confidence. Il lui avait conté qu'étant venu à Blois dans l'hiver de 1571 à 1572[3] avec ce nonce et comme son secrétaire, il avait entendu Charles lui dire : « Si j'avais quelqu'autre moyen de me venger « de mes ennemis je ne ferais point ce mariage; mais je n'ai pas d'autre moyen « que cestuy-ci, » et qu'à la nouvelle du massacre le cardinal s'était écrié : « Loué « soit Dieu! Le roi de France m'a tenu sa promesse. » Le pape ne se borna même pas à ce récit fait à d'Ossat et il fournit une relation écrite dans laquelle il rapporte que Charles dit : « Ce mariage n'a pas d'autre but que de me venger des « ennemis de Dieu et de ce royaume et de punir de si perfides rebelles comme « l'événement le montrera, n'en pouvant dire davantage. » — Alessandrino lui-

[1] Le nozze pure si faranno di sicuro per un rispetto che non voglio scrivere; ma anderanno lente e tarde e pare che si cerchi di produrle fino che arrivi il tempo della restituzione delle piazze che tengono gli ugonotti; concertandosi da ambe le parti a vantaggio (19 mars 1572).

[2] *Lettres d'Ossat*, liv. V, n° 26.

[3] La dépêche où Petrucci rapporte ce que la Reine mère lui a dit au sujet des conférences qu'elle venait d'avoir avec le nonce est effectivement du 4 octobre 1571.

même confirme à mots couverts ce souvenir de Clément VIII par une dépêche en date du 6 mars 1572[1] dans laquelle il annonce que « tout en n'ayant pas obtenu de la Cour de France une résolution conforme aux vœux de Sa Sainteté, il peut dire pourtant, grâce à certaines particularités qu'il lui rapportera de vive voix, qu'il n'a pas fait de trop mauvaises affaires[2]. » Si tout cela n'est pas assez clair et concordant, voici une autre dépêche écrite, le 27 août 1572, quand le sang coulait encore, par le nonce d'alors, Salviati, au secrétaire d'État pontifical :

Le roi et la reine mère m'ont prié d'expédier un courrier pour assurer le Saint-Père que tout ceci tournera au bien de la religion. Ils sont toutefois dans l'intention de renouveler l'édit de pacification (de S. Germain) et de conserver la liberté de conscience; cela est nécessaire pour sauver le royaume et prévenir le massacre de plus de 10,000 personnes, massacre qu'il serait impossible d'empêcher si on laissait les armes entre les mains du peuple. La France serait remplie de meurtres à l'exemple de Paris: les Allemands et les Anglais indignés viendraient au secours des huguenots français et la France retomberait dans la guerre civile. La reine a ajouté que le dessein du roi était de retirer ensuite l'édit peu à peu et de rétablir légalement la religion catholique; qu'on ne devrait pas douter que la mort de l'amiral et de tant d'autres personnages d'importance ne fût conforme aux entretiens que lui Salviati avait eus naguère à Blois avec elle au sujet du mariage du roi de Navarre et d'autres affaires dont on s'occupait alors; ce qui est vrai et ce dont il peut rendre témoignage à Sa Sainteté et à tout le monde[3].

Ce n'est vraiment pas la peine après de tels documents d'accuser les auteurs italiens, Davila, Adriani, Strada, Capilupi, d'avoir calomnié la cour de France en célébrant son « admirable stratagème, » ni de dire comme l'a fait M. Henry Martin, emporté par son zèle patriotique (IX, 271), que la préméditation « est un « roman inventé par le fanatisme dépravé ou le machiavélisme cynique des pané- « gyristes italiens de Catherine et accepté par le ressentiment des huguenots. »

Mais il est curieux de voir les tours de force auxquels se livre la critique moderne pour obscurcir, éteindre et nier les explications données de bouche et en écrit par un roi, une reine, deux papes et trois cardinaux sur des événements qu'ils ont brassés eux-mêmes et exécutés de leurs propres mains. M. Boutaric fait

[1] Dépêche conservée à Rome, dans la biblioth. Corsini. Voyez Ranke, *Hist. du XVIme s.*, traduct. Porchat, I, 309.

[2] Con alcuni particolari che io porto, de quali ragguagliero N. S. a bocca, posso dire di non partirmi affatto male espedito.

[3] *Annales Benedictini*, I, 329.

observer que Salviati, avant sa dépêche du 27 août, en avait écrit une le 24, dans laquelle il dit qu'il s'attendait bien à voir du sang versé, mais non pas la dixième partie de ce qu'il en a vu; et trouve les deux dépêches *inconciliables!* Et partant de là, il déplore, six lignes plus bas, « le *mensonge* de Salviati[1]. » M. Loiseleur reconnaît qu'il n'est pas possible d'équivoquer sur le langage des textes cités; alors il se demande avec angoisse si ce langage que se prêtent à eux-mêmes ces hauts personnages a vraiment été tenu par eux. Son angoisse n'est pas longue. Il remarque, par exemple, que le cardinal Alessandrino dans sa lettre du 26 mars ne fait allusion qu'à une nouvelle « de médiocre intérêt » qu'il veut dire verbalement au pape (*io non sono male espedito*); donc cela ne pouvait pas être « un fait aussi considérable que l'extermination en masse des hérétiques. » Cette lettre d'Alessandrino *est donc en contradiction formelle*, conclut M. Loiseleur, avec les paroles que Clément VIII déclarait avoir recueillies de sa bouche[2]. » Il est vrai qu'après avoir soutenu la triple innocence de l'édit de paix de Saint-Germain, de l'appel de Coligny à Blois et du mariage de Marguerite, le parti de l'édulcoration historique cherche à ruiner la portée de divers faits graves qui avaient été notés, tels que les préparatifs militaires qui ont précédé l'exécution, l'arrêt des courriers de Rome[3], l'envoi à l'avance d'ordres verbaux dans les provinces pour y comman-

[1] *Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, XXIII, 16.

[2] *Le Temps*, 3e feuilleton, 16 août 1874, page 1, col. 6.

[3] Catherine à Mandelot, gouverneur de Lyon : « M. de Mandelot, je vous faictz ce mot de lectre pour vous dire, que sur tant que vous aymez le service du Roy M. mon filz et à luy obeyr, vous ne laissiez passer aucun courrier venant de Rome ença, soit qu'il soit despesché vers led. Sr ou aultre quel que ce soit, que lundy ne soit passé. Et faictes le semblable de tous les autres courriers qui viendront d'Ytalye, faisant retarder et les ungs et les aultres, jusques à lundy passé, prenant bien garde qu'ils ne puissent passer jusques à la 1re poste secrettement et de la prendre la poste pour s'en venir par deça... Escryt a Paris le xiiij* jour d'aoust 1572. Et que le fassiez sans que l'on puisse congnoistre que en ayez commandement et le plus secrettement que pourrez, sans qu'il en soit bruict. » — Le roi au même, 18 aoust 1572 : « M. de Mandelot, je vous faictz cette lettre par ce courrier, que j'envoye expressément vers vous pour vous pryer ne laisser passer par ma ville de Lyon aucun courrier ny autre quel qu'il soit allant en Italye, dans six jours a compter du datte de ceste présente, sinon en vous faisant apparoir de passeport de moy bien et deuement expedié et signé de l'un de mes secrétaires d'Estat; ce que je vous prye bien et deuement observer comme de vous mesmes; tenant le commandement, que je vous en faictz si secret que l'on ne pense que ce soit chose qui vienne de moy. » — Rien de plus clair que ces deux messages, quand on sait : 1° que le pape s'étant buté à un refus absolu d'accorder la dispense pour le mariage de Marguerite, à moins que l'époux ne signât une formule d'abjuration; 2° que le cardinal de Bourbon, qui devait célébrer la cérémonie, refusant de le faire sans la dispense,— on prit le parti

der le massacre[1], la perfidie de Charles à l'égard des protestants guerroyant en Flandre[2], son empressement à rejeter d'abord la trahison sur les Guises, puis à en revendiquer pour lui tout l'honneur dès qu'il entendit les applaudissements du public, le mensonge odieux qu'il fit répandre que les huguenots avaient conspiré sa mort et qu'il avait eu de la peine à se défendre contre eux dans son Louvre pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, sa joie pendant les tueries[3], sa férocité en présence des victimes[4]. Je glisse quelques notes sur ces différents chefs, mais je retiens de suite le premier, les préparatifs militaires, pour y apporter un détail nouveau et concluant.

Le roi avait attiré Coligny à Blois, surtout en lui donnant l'espoir qu'il interviendrait en Flandre et y appuyerait les révoltés huguenots contre l'Epsagne. On avait commencé dès janvier 1572 à faire assembler une flotte par Philippe Strozzi et le baron de La Garde, au port du Brouage[5], à une dizaine de lieues au sud de La

de faire fabriquer une fausse lettre du pape, annonçant que la dispense était partie. Le mariage put alors être célébré; il le fut le 18. Mais le jeudi 14, la reine écrivit par prudence au gouverneur de Lyon, passage obligé des courriers entre Rome et Paris, de retenir les gens venant d'Italie, jusqu'au lundi suivant 18, afin d'empêcher qu'une vraie lettre du pape ne vînt faire un fâcheux éclat et retarder encore le mariage; et le jour même du mariage, le 18, on écrit à Lyon de ne laisser passer personne allant en Italie pendant six jours, c'est-à-dire jusqu'au 24, jour qui était donc bien fixé d'avance. C'était encore par crainte que le pape, en apprenant le mariage, ne lançât quelque décret foudroyant. Les bonnes âmes nient, objectant que du 18 au 24 il n'y avait pas le temps, même pour des nouvelles, d'aller en Italie et de revenir. Elles oublient que quand on écrivait la lettre du 18, les événements du 24 n'étaient pas encore accomplis, que l'amiral était encore là, vivant et bien portant, qu'il pouvait se raviser, qu'un accident quelconque pouvait surgir et retarder l'exécution. On était bien résolu d'agir le 24, mais par prudence on se donnait un peu de marge.

[1] Instructions envoyées par le roi, le 30 août, pour modérer le massacre (c'est l'exemplaire adressé à la ville de Bourges), à la fin desquelles il dit: « Au surplus, quelque commandement verbal que nous ayons peu faire à ceux que nous avons envoyé, tant devers vous qu'en autres endroits de nostre royaume, lorsque nous avions juste cause de craindre quelque sinistre événement ayans sceu la conspiration que faisoit à l'encontre de nous le dit amiral, Nous avons révoqué et révoquons tout cela... » (*M. de l'est. de Fr.* I, 355).

[2] Voy. ci-après.

[3] Voy. ci-après, p. 95, n° 3.

[4] Ad furcam publicam iit conspectum Colignii cadaver quod pedibus pendebat; servis foetorem non ferentibus: « Hostis mortui bonus est odor, » inquit (Pap. Masson). — Aucuns qui estoient avec luy, bouchoient le nez à cause de la senteur; dont il les en reprit et leur dict: « L'odeur de son ennemy est très bonne. » Il voulut voir mourir le bonhomme, M. Briquemaud et Cavagnes, et d'autant qu'il estoit nuict à l'heure de l'exécution, il fit allumer des flambeaux et les tenir près la potence, pour mieux voir mourir et contempler mieux leur visage et contenance » (Brantôme, V, 258).

[5] Sono alcuni giorni ch' io intesi di certo ordine dato per la retention d'alcune navi nelli parti di Ghiena... Ho inteso per buona via che la ritention è fatta di forse 15 navi. Il signor Fil. Strozzi comandara... ma per dove habbino a andare lo tengono secreto (Dép. de l'amb. vénitien, 30 janvier 1572).

Rochelle. Le plus grand secret d'ailleurs était commandé sur le but de ces préparatifs, en sorte que si les Rochelois en avaient la plus grande peur, les Espagnols n'étaient pas tranquilles non plus. Or, on a traité avec dédain[1] une lettre que Catherine de Médicis aurait écrite un certain temps à l'avance à son cousin Philippe Strozzi pour lui donner l'ordre d'agir contre La Rochelle à la date précise du 24 août. La voici :

Strossy, je vous avertis que ce jourd'hui 24 d'aoust l'Amiral et tous les huguenots qui estoyent icy ont esté tuez ; partant avisez diligemment a vous rendre maistre de La Rochelle et faites aux huguenots qui vous tomberont entre les mains le mesme que nous avons fait a ceux ci. Gardez vous bien d'y faire faute, autant que craigniez de desplaire au Roy monsieur mon fils et a moy. CATHERINE.

Cette pièce se trouve dans le *Réveille-matin* et les *Mém. de l'estat de France* (I, 220); elle était soigneusement cachetée et accompagnée d'une autre qui prescrivait à Strozzi de n'ouvrir la première que le 24 août. Ses premiers éditeurs ne donnent pas la date du fait; il est clair qu'ils ne la savaient pas. Ils disent seulement que ce fut « tost après » la reddition au roi des places de sûreté, reddition qui se fit au commencement de mai. Il est étonnant qu'ils aient pu se procurer une lettre aussi intime, aussi étrange, et l'on a beau jeu à la qualifier de « maladroite supercherie[2]. » On n'en verra que mieux la confiance que méritent les livrets huguenots.

Circonscrivons d'abord le point délicat, la date. J'ai sous les yeux une lettre de Strozzi, originale et autographe celle-là[3], datée du 25 juillet et adressée au roi, dans laquelle il annonce qu'il va partir puisqu'il en a enfin reçu la permission. Il va mettre à la voile dans douze jours; ce devait donc être le 6 août. Cette lettre, fort belle d'ailleurs, est pleine des plus chaudes protestations. Le roi lui a fait connaître qu'il se trame quelque dangereuse entreprise; il aura peut-être besoin de troupes; Strozzi qui ne sait pas où est le danger, ni même où il faudra conduire sa flotte, offre de lui mener 4000 bons soldats.

Sire, nous avons entendu par monsieur de Monmorin vostre intention. Nous faisons voille dans douse jours, auquel terme nous devons estre joins ensemble, resoluz densuivre vostre volonté et si

[1] *Revue des questions historiques*, I, 69.
[2] Ibidem.
[3] Elle est annoncée et publiée en partie dans la *Revue des autog.*, par Gab. Charavay, fév. 1877.

quelqun se met au devant pour nous en enpecer jespere aveques laide de dieu, joinct aussy les omes que nous sommes, il ny a force a la mer pour ceste houre a qui nous ne passions sur le ventre. Je vous remercie treshumblement de ce quil vous a pleu nous permettre de sortir, chose a quoi il y alloit bien de nostre reputation. Ce nest en cest endroit seul que mavés esté bon maistre. Je vous suplie vous asseurer que ce [que] je conoistré estre pour vostre service, sens y proposer nulle dificulté je lexecuteray ou nous y mourrons lun su lautre; ce qui naviendra quil ny paresse bien au party contraire. Dites vostre intantion aupresent porteur, que si vous voulés je vous passe quatre mille omes choisis parmy set ou ouict mille, aiant vivres et vesseos come le porteur vous dira. Si vous ne nous enploiés près et que jalle loin, je nen veus mener que la moitié qui me suffira. Monsieur de Gourges est en fort bon equipage et ne vous mentira de chose quil vous aie promise. Pour mon adieu je vous suplie me tenir au nombre de vos plus fidelles et très hunbles serviteur et vous asseurer que je mourray tel, priant dieu, sire, vous donner en santé treslongue et tresheureuse vie. De Bordeos ce 25 de jullet 1572. Vostre treshunble et tresobeissant serviteur et suget a jamais. STROSSE.

C'est donc le 25 juillet, juste un mois avant la Saint-Barthélemy, que Strozzi écrivait cela. Il n'aurait pu écrire ainsi s'il eut déjà reçu alors le pli cacheté de Catherine; il n'a donc reçu ce dernier qu'après le 25 juillet, en supposant qu'il l'ait reçu. Maintenant voici qui prouve qu'il a bien reçu, en effet, cet ordre secret de la reine mère. C'est une autre lettre autographe qu'il écrivit au duc d'Anjou, le 29 août[1], et d'où ressort la certitude du fait ainsi qu'on va le voir :

Monseigneur, je receus hier une lettre de vous et du par ensemble celle du Roy; au matin une du Roy, 29 de ce mois. *Nous devions partir dimance et cesqun estoit a son navire, tout enbaqué nos troupes.* Parce quil ny a rien icy ou nous ne somes que monsieur de la Garde et moy, avec quelques gentisomes, nous lesserions a quinse ou sese lieues d'icy. Ils estoient mauvés port *tout dimance.* J'ay mandé par Monsieur de Bromon les deus mile arquebusiers que demandiés. Nous aviens retenu seulement ce qu'il nous faloit. Des quil seront arrivés je feray ce que je pourray pour fare entrer les compagnies; mais a ce que jay peu conoistre jusques icy, depuis que soumes en ce païs il ont esté si en alarme que il ne laissare entrer plus de trente ou quarante omes à la ville; ancores se metoint il en armes, et quant les compagnies en ont esté a sis lieus seulement ils ont gardé jour et nouict. Asseurés vous de ce que aulcun pourroit faire je m'eforceray a le faire et en tout ce qui concernera vostre service. Je finiray priant Dieu..[2]. De Broage, ce 29 d'aoust 1572.

[1] Biblioth. nat., ms. S.-G. Harl. 326, 2 f°, 59.

[2] Pour compléter, et corroborer, voici la suite de cette correspondance :

Strossi à Catherine, de Broage, 1er sept. 1572 (autog.): Madame, J'escris à leur Maj. de ce qui se passe pour à présent en ces quartiers. Jenvoie ome esprès vers le Roy pour metre quelque ordre de deça de me suivre avec une armée volontère et qui n'eme plus tenir comme elle est. Nous somes partie en terre partie en mair. Jauray bea-

— Nous somes sans moiens, sans un cheval ni argent. Nous avions tout mis pour faire nostre voyage. STROSSE.

Ainsi le vendredi 29, Strozzi mande à Paris, que le dimanche précédent, 24, le dimanche de la Saint-Barthélemy, il a pris la mer avec toute sa flotte, mais que par suite de diverses circonstances, dont la principale fut la mauvaise mer qu'on eut tout le jour, il n'a rien fait; il attend un renfort, il fera ce qu'il pourra, mais c'est très difficile. Tout cela est fort embarrassé; l'enthousiasme que le brave marin montrait le 25 juillet est tombé à plat. Mais je pense qu'il est maintenant indubitable pour le lecteur que Strozzi avait reçu le contre-ordre, et nécessairement le pli cacheté qui justifiait ce contre-ordre, avant le 6 août, jour où après s'être flatté qu'il prendrait la mer, il avait dû rester. Une fois de plus donc les

coup de faire la contenir jusques a la responce de la présente. Je fairay en cella et autre chose ce qui me sera possible pour le service du Roy.

Le duc d'Anjou à Strozzi, 8 sept. (minute). Mon cousin, vous scavez combien je vous ayme et les principaulx de votre compagnie. Je recognoys aussi en avoir très grande occasion. Le Roy monseigneur et frère vous prie de deux choses: la première est de remettre vostre voiage de mer a une autre foys, l'autre de maintenir ceste compagnie ensemble pour le service ès occasions qui se présentent, qui luy sera de très grande importance. Je seroys le premier a requerir le Roy mon d. s., de ne revocquer vostre voiage de mer, comme je lay esté a vous faire promettre, si je ne cognoissois que vous luy estes tous si necessaires aujourdhuy qu'il ne sen peult aucunement passer. Au moyen de quoy, mon cousin, je vous prie vous resouldre selon vostre prudence accoustumée a l'intention du Roy, m. d. s., et nous vouloir tous ayder a recepvoir le fruit des occasions que Dieu nous a mises en la main pour le bien de ce Royaume, et emploier tout vostre credict et moyens pour retenir ceste temporizée..... Le Sr de Biron part présentement et vous porte de largent. Nous le ferons suivre bientôt après dune autre bonne somme [a], et espère que aurez de quoy changer vostre esquipage; puis, comme nous aurons paciffyé toutes choses en ce Royaume, il fauldra faire servir voz vaisseaulx a quelque bon effect comme jespère que vous pourrez lors; et cependant ne les faicte desarmer, ains l'on se tint toujours prestz et esquipez pour sortir guarni se de besoing, selon que jay donné charge au capp^ne Brault vous faire entendre de ma part. Priant... etc.

Catherine à Strossi, 8 sept. (minute): Mon cousin, il fault servir son maistre en sa guise. Il vous avoit permis dresser une armee de mer et sortir. Vous vous estes constitué en très grande despensse pour le faire, et comme estiez pressez a faire voile il est intervenu une occasion par laquelle il est contrainct non-seullement revoquer le dit voiage, maiz se servir de vous a choses qui luy touchent de plus près et luy sont de plus grande importance. A quoy il se fault resouldre et comme je suis certaine que ferez très sagement. Au regard des frais que vous avez faictz et du peu de moyens que vous avez de changer vostre esquipage, le Roy mon d. s. et filz vous faict secourir d'argent. Et ne vous peult rien manquer, car il vous ayme et desire faire pour vous. Au moyen de quoy saurez luy faire le service qu'il vous demande. Et croiez que ne luy en ferez jamaiz ung plus a propos comme jay donné charge au capitaine Brault vous dire. »

a. C'était de l'argent pris aux huguenots. Il y a ci-dessus une note (p. 23, n. 1) qui donnerait à croire que Charles s'était enrichi à leur dépens par pure avidité. Ce serait injuste. Il était accablé par les besoins d'argent et avait encore, à ce moment-là, des millions à payer rien qu'aux reîtres.

mensonges intéressés et le système de la Saint-Barthélemy improvisée sont insoutenables.

On dit encore que la Saint-Barthélemy fut un crime purement politique, le résultat d'une rivalité personnelle entre Catherine et Coligny; qu'en tout cas la religion catholique, tout à fait en dehors des préparatifs de l'affaire aussi bien que de son exécution, n'y fut absolument pour rien. C'est ne rien dire et ne rien faire que de prétendre montrer des événements exclusivement politiques dans la seconde moitié du XVIme siècle. A l'extérieur comme à l'intérieur il n'y avait pas de fait politique qui n'eût couleur religieuse. La cour de France s'affermissait-elle dans sa ferveur catholique, elle subissait la lourde amitié de l'Espagne, et certes Philippe II, toujours empressé de lui offrir ses soldats, ne l'entendait pas autrement; se rapprochait-elle de l'Angleterre et de l'Allemagne, elle favorisait immanquablement les protestants. S'agissait-il d'un mariage princier, il fallait que chacun des conjoints se décidât à épouser une religion; Madame Marguerite portait un coup au pape en refusant le prince de Portugal et un autre coup en acceptant le prince de Navarre. Parlait-on d'un fonctionnaire, grand ou petit, du chancelier par exemple, c'était le protestantisme sous le nom de l'Hôpital, et ce fut le catholicisme lorsqu'on investit de cette dignité (mars 1571) l'italien Birague. Coligny était connétable, dit-on (p. 81, n. 1), s'il eût voulu aller à la messe; mais dans sa faveur éphémère il ne pouvait faire nommer un huguenot pour gouverneur de Dieppe, et les habitants de La Rochelle, à l'inverse, fermaient leurs portes à un gouverneur catholique envoyé par le roi. Fatigués autant qu'effrayés de troubles et de prises d'armes qui duraient sans s'arrêter depuis dix ans, qui les ruinaient et qui menaçaient de ne pas finir, la reine et ses fils prirent leur parti, à St-Germain en 1570, de sauvegarder définitivement l'autorité royale, et d'arracher la France aux agitations.

On a donné Catherine de Médicis pour femme versatile, gouvernant au jour le jour et sans portée politique[1]. C'est un jugement très erroné et je rends plus de justice à cette femme célèbre. On doit avouer qu'elle avait les visées chimériques et corrompues qui de son temps flottaient dans l'atmosphère italienne; elle ne

[1] Voy. par exemple Abel Desjardins, *négoc. de Toscane*, p. 442.

croyait pas aux opinions désintéressées et croyait à la magie. Mais elle se jeta courageusement au-devant du flot toujours montant de l'esprit d'indépendance pour lui barrer le passage. Elle se résolut à user de tous les moyens, même d'un massacre en grand, pour terrasser l'ennemi et garder intact à ses fils le dépôt du pouvoir. Ce n'était pas là une petite conception et la manière dont elle ourdit son projet et suivit son idée, avec une ténacité et une duplicité qui épouvantent, témoignent au contraire d'une profondeur et d'une énergie peu ordinaires. Ce qu'elle a fait on l'a vu plus haut et c'est ce que résume dans une phrase juste un de ces singuliers contradicteurs de la préméditation amenés par l'étude des documents à formuler des vérités qu'ils essayent vainement de se déguiser à eux-mêmes. « La « cour voulait de bonne foi rendre les huguenots obéissants et dociles en prenant « l'avantage de les attirer et de les endormir pour les avoir sous la main en cas « qu'il fallût sévir[1]. » C'est vrai; mais qu'est-ce qu'auraient été des huguenots obéissants et dociles? Ç'aurait été des catholiques. Et en effet, on a vu plus haut que certainement la reine mère et le roi eurent la folie de penser qu'ils pourraient séduire les chefs, ou du moins s'ils n'en eurent qu'une très faible espérance, bien vite envolée quand l'austère Coligny parut, ils se résignèrent à en tenter l'essai pour l'acquit de leur conscience, bien déterminés à faire disparaître par l'épée et le couteau tout ce qui résisterait à leur propagande résolûment religieuse.

Et n'était-ce pas le droit absolu par la grâce de Dieu que de sauver son peuple en sacrifiant quelques milliers de mal pensants? N'était-ce pas le devoir exprès du roi très chrétien? La nécessité la plus pratique forçait un tel gouvernement à caresser de si extrêmes desseins. C'était la conséquence des faux principes religieux, abêtissants et sanguinaires, sur lesquels la société reposait tout entière et qui la tenaient si étroitement liée à eux, que la moindre hérésie, en effet, compromettait tout l'édifice. Depuis, la vérité a pu se dégager plus librement; mais au XVIme siècle, la question de foi était, pour le peuple, une question de pain quotidien. Je m'étonne qu'on fasse tant d'efforts pour innocenter Charles IX et les siens en torturant les textes et en niant l'évidence, lorsqu'il n'y a qu'à se rendre compte de la situation de ces malheureux princes pour s'expliquer leur immense crime

[1] Loiseleur; 14 août, p. 2, col. 5.

et leur immense erreur. On a toujours signalé le rôle affreux que la population parisienne, fidèle à de vieilles habitudes, prit dans cette boucherie du 24 août; et les écrivains catholiques ont soutenu que le roi ne lui avait pas donné d'ordres, que les curés ne l'avaient pas soulevée, que sa fureur fut un effet d'indignation spontanée. L'un des derniers critiques, M. Boutaric, en bon Parisien qu'il était, a cru devoir affirmer que les vrais enfants de Paris furent étrangers à toute cette violence, qu'il ne faut s'en prendre qu'aux « hommes que l'on dirait sortis des « entrailles de la terre et qui apparaissent là où il y a du désordre à exploiter et « des crimes à commettre; » la phrase banale des journaux monarchiques après les jours de trouble[1].

Que toutes ces excuses sont puériles! Chacun sait qu'il y avait à Paris une centaine d'églises et d'innombrables couvents; que tous les métiers étaient agglomérés en corporation, que chaque corporation avait son patron religieux et ses fêtes; que les professions libérales avaient aussi leurs pieuses réjouissances, qu'à côté de ces groupes il y avait les confréries qui enrôlaient les gens de diverses autres façons; la confrérie Notre-Dame pour les gros personnages, la confrérie des Pèlerins pour les bourgeois, la confrérie de la Passion et vingt autres[2]; que chaque confrérie et corporation avait ses services religieux, ses assemblées, ses festins, ses funérail-

[1] Un historien protestant, mais ennemi-né du populaire, nous dit aussi : « C'est une méprise et une injustice trop communes de faire peser presque exclusivement de tels faits, et la réprobation qui leur est due, sur les grands acteurs historiques dont le nom y est resté attaché; les peuples eux-mêmes en ont été bien souvent les principaux acteurs; ils ont bien souvent précédé ou poussé leurs maîtres dans les attentats qui ont souillé notre histoire et c'est sur les masses, comme sur les chefs, que doit peser le juste arrêt de la postérité. Dès qu'on parle de la Saint-Barthélemy, Charles IX, Catherine et les Guises semblent sortir de leurs tombeaux pour subir cet arrêt. A Dieu ne plaise que je veuille les en affranchir! Mais il frappe les générations anonymes de leur temps aussi bien qu'eux-mêmes. » (Guizot, *Hist. de Fr.* III, 291.) — Fausse justice et fausse impartialité. Oui, pour le massacre le peuple et le prince catholiques ont été solidaires; mais les foules les plus hideuses, et de 1572, et de 1793 et de toutes les dates, échappent du moins à ce qui constitue l'horreur particulière inspirée par Catherine et ses conseillers, savoir le plan habile, la longue feinte et l'hypocrisie caressante jusqu'au moment de frapper le coup de poignard.

[2] On imprima en 1578 un livret : *De l'institution et de l'abus survenus ès confrairies populaires avec la réformation nécessaire en icelles* (Biblioth. Mazarine, n° 25,441), dont l'auteur veut montrer que de la quantité des confréries résulte qu'on ne va plus à la messe de sa paroisse et que la quête à l'Église diminue sensiblement. L'auteur est René Benoist, curé de St-Eustache, et son opuscule est pour défendre un mandement de son évêque, justement un Gondi ci-dessus nommé, qui interdisait aux confréries de faire leurs fêtes le dimanche.

les, son trésor, ses prêtres; que personne n'échappait à la main, cachée ou non, de l'Église. La conséquence immédiate, c'est que tout le monde aussi vivait de l'Église. Ce n'étaient pas seulement les prêtres et les moines, c'était le maçon, le serrurier, le menuisier, le pâtissier, l'orfèvre, le fabricant et le marchand de drap, de soierie, de broderie, de lingerie; le peintre, le musicien, l'écrivain, l'imprimeur, le procureur, l'avocat et, aux champs, les innombrables tenanciers qui cultivaient pour cette riche Église et la préféraient à tout autre propriétaire à cause de sa stabilité. Et toute l'industrie d'objets religieux pour l'exportation que produisait Paris, déjà depuis des siècles la grande ville de la science et des arts! Et ce n'étaient pas seulement les intérêts industriels par lesquels tenait le fil des existences, mais tous les actes de la vie. Un catholique à l'article de la mort, si pauvre qu'il fût, trouvait, ou sa veuve trouvait pour lui, quelques sous afin de faire dire des messes pour calmer en sa faveur les feux de l'enfer[1]; tandis que le huguenot ne donnait rien aux prêtres, mais tout aux écoles et aux pauvres, ce qui, pour un vrai catholique, est une grande immoralité. Refuser de donner aux prêtres, était outrager Dieu et bouleverser les institutions du pays. Le huguenot venait blâmer la messe, nier les saints, rire des fausses reliques, jeter à bas les images, dire que le Créateur méprise de frivoles hommages, des cérémonies païennes, des casaques chamarrées d'or, et l'encens et la musique; et qu'il faut seulement l'adorer d'un cœur pur, en plein air ou sous un hangar, en bon et clair langage compris de tout le monde !

S'ils eussent réussi, c'était à court délai une grande crise, et nulle part cela ne pouvait être mieux compris qu'à Paris. Le Parisien tenait à sa religion catholique avec fureur parce que le protestantisme était pour lui le chômage et la faim. L'Allemagne avait pu l'accepter parce qu'elle fut une patrie pauvre dans tous les siècles, et l'Angleterre, toujours très avisée sur son confort, n'avait opéré de conversion religieuse qu'en conservant les splendeurs du culte, qu'elle possède

[1] Voyez entre autres dans la *Biblioth. de l'Éc. des chartes* (VI, 409) les curieux écarts du Clergé, qui s'était arrogé le droit d'introduire un chapitre de legs pieux dans les testaments où ce chapitre était omis, et des Seigneurs qui, profitant de l'idée, regardaient ces testaments incomplets comme une œuvre de « désespérés qui s'étoient tuez eux-mêmes » (spirituellement), et en concluaient le droit de confisquer les meubles de la succession comme bien de suicidés.

encore; tandis que la France tout entière participait plus ou moins de la situation de Paris. Or comme l'a dit un écrivain notable dont il sera question tout à l'heure[1], si Coligny eût réussi à tourner Charles IX contre l'Espagne, toute la France devenait protestante.

Telle était l'alternative redoutable qui se posait : ou culbuter l'édifice à moitié pourri de l'Église en risquant son trône et sa vie, ou supprimer les protestants. Une grande âme, celle d'un Lhôpital ou d'un Coligny, aurait résolu la question en acceptant tout, même la mort, plutôt que le sang versé par trahison; un esprit fin et profond, comme Henri IV, aurait trouvé un moyen terme, tel que fut sa conversion d'une part et l'édit de Nantes de l'autre, qui se balançaient et donnaient le temps au catholicisme de s'effondrer doucement. Mais des âmes sans savoir et sans vertu, nées et nourries dans la mythologie catholique, ne pouvaient s'élever jusque-là. A leurs yeux, le crime n'en était plus un lorsqu'il avait pour but de sauver le trône et la société[2]. D'ailleurs, Catherine n'avait-elle pas assisté du temps de son beau-père et de son mari à une suppression du même genre qui avait assez bien réussi? Est-ce que, sous la pression des clergés de Carpentras, Apt et Cavaillon, on n'avait pas vu un président de cour et un procureur général, assistés par les troupes d'un colonel de gendarmerie de marine, tomber en plein jour sur une paisible population d'agriculteurs à qui l'on n'avait d'autre reproche à faire que de ne pas vouloir des prêtres, et pour punir quatorze hérétiques contre lesquels il y avait condamnation prononcée, mettre à sac en pleine paix tout un district de France, ruiner vingt-deux villages et ôter la vie avec la plus épouvantable barbarie à quatre mille hommes, femmes et enfants. Ce n'était que de l'an 1545 que datait l'exécution sauvage de Cabrières et Mérindol; elle avait excité des cris d'horreur, mais presque point de punition des coupables; et le gouvernement de Charles IX, comme s'il eût voulu profiter de l'expérience acquise, avait appelé, au mois de mars 1572, le même colonel bien vieux alors, le baron de La Garde, au commandement en second de la flotte de Strozzi.

M. Loiseleur, qui a étudié les documents avec assez de sagacité pour entrevoir

[1] Le patricien romain Camillo Capilupi.

[2] Mirabuntur posteri res gestas hujus temporis atque in omni sermone usurpabunt tuam illam vocem, Carole! fortissime adolescens : *Patiar inimicos meos, Dei inimicos non patiar vivere* (Pap. Masson).

la vérité, quoique d'autres sentiments l'aient empêché d'aller jusqu'au bout, a eu raison de conclure[1] que la mort de Coligny et de « six ou sept des siens » avait été parfaitement préméditée; il ne s'est trompé que sur le chiffre. Ce n'était pas pour choisir six ou sept têtes dans la foule, c'était pour tuer tout, qu'on avait fait venir et cerné dans Paris les incorrigibles huguenots: quatre ou cinq cents chefs qui s'y trouvaient au 24 août; quant à la masse plébéienne, il devait suffire d'y pratiquer une large saignée pour que le reste courût épouvanté se prosterner aux pieds des saints autels. Et ce fut bien ce qui arriva. Le massacre exécuté, Charles IX et tout le monde sous ses ordres se mit à convertir avec passion, à commencer par les princes du sang, Navarre et Condé, qu'il gardait prisonniers[2]; les huguenots couraient en foule aux églises pour échapper à la mort. Charles IX eut d'abord une grande joie naïve et glorieuse[3] d'avoir fait le coup et de se faire voir le maître. Il crut pendant quelques semaines avoir détruit le protestantisme, et il ne survécut pas à la douleur de reconnaître qu'il s'était trompé, qu'il s'était peut-être damné pour rien.

Il y a contre la thèse de la préméditation deux autres arguments que je ne puis passer sous silence à cause de l'importance qu'on leur attribue. Beaucoup des meilleurs catholiques, témoins de la boucherie, ont été saisis de dégoût. On est homme après tout, et le nonce Salviati ainsi que d'autres, le cœur soulevé à la vue de tant de sang, essayaient d'écarter, d'alléger au moins le sentiment pénible qui les oppressait en s'écriant : « Si l'amiral eût été tué du premier coup et si les

[1] Le *Temps*, 24 août, p. 2, col. 3.

[2] Capilupi donne bien le développement de cette pensée. Il y croyait lui-même; voyez son admiration sur ce qu'à la St-Michel 1572 un mois et sept jours après l'exécution (dit-il, p. 458 de Cimber), tout le monde va à la messe. Le gros des bons catholiques croyait sincèrement comme Catherine (voy. sa lettre du 5 oct.) que c'était fini et qu'il n'y aurait plus de huguenots.

[3] « Le roi ne se coucha pas (la nuit du massacre), mais il demandait en riant l'opinion (ma ridendo chiedeva il parere) de chacun.... Le lendemain régnait dans le Louvre un silence de terreur, mais le roi faisait bon visage et plaisantait les gens » (Lettre de l'anonyme, du 27 août; Desjard., p. 815 et 818). — Lestoile rapporte une raillerie graveleuse qu'il aurait faite en ces moments sur le beau succès des charmes de sa sœur. — « Le samedi vers le soir (24 août), tout le monde, à la cour, était de très bonne humeur (sei jedermann sehr frölich am Hof gewesen); le déposant y est resté pendant plus d'une heure et de là y est rentré très tranquillement à son domicile (Déposition du Strasbourgeois, voy. ci-dessus, p. 26). Voy. aussi *Briefe Friedrich des Frommen,* II, 485. — Rex ipse tragediam ex arce *letus animi* spectabat (Pap. Masson). — Il prit fort grand plaisir de voir passer sous ses fenêtres, par la rivière, plus de quatre mille corps ou se noyans ou tuez (Brantôme V, 258).

« amis du blessé n'eussent pas tant fait les arrogants, il n'y aurait eu d'autre « meurtre que celui-là. » Et les critiques modernes se sont jetés sur cet argument. C'est à tort : Coligny était le champion de la confiance sans borne, Coligny à lui tout seul tenait son parti obéissant; Catherine et Charles IX savaient que le tuer était non pas tant faire fuir que déchaîner tous les siens. Mais puisqu'il devait de toute façon périr, fallait-il l'englober simplement dans la tuerie générale, ou fallait-il l'exécuter à l'avance d'une manière plus sûre? La question fut certainement posée dans les conseils secrets du Louvre, mais il est douteux qu'elle ait été débattue, tant il est évident que pour faire main basse sur les huguenots il était bon de commencer par se débarrasser du chef redoutable[1] qui eût été capable d'organiser une résistance et qui, par l'imprévu de sa mort, laissait tout le parti sans chef, sans ordres et sans rien pour se rallier. C'est bien pour cela que « le « jeune homme dont on ne peut soupçonner tant de duplicité[2], » suivant le dire flasque et paterne du *Journal des Savants*, donna tant d'apparat aux doléances hypocrites qu'il alla porter, suivi de sa famille et de sa cour, au chevet du blessé[3]; il importait plus que jamais de ne pas éveiller la méfiance; et il fallait bien que l'exécution générale suivît de près ce premier assassinat.

On lit à ce sujet dans la relation de l'ambassadeur vénitien Cavalli : « Si avant

[1] Voyez dans plusieurs auteurs, Capilupi entre autres, les détails sur l'organisation du parti distribué en provinces, fournissant à la cause 800,000 livres par an, une armée toute prête, et des soldats dont la fidélité à leur chef n'était dépassée que par leur fidélité à Dieu.

[2] Voici un portrait de ce doux jeune homme, écrit d'après nature par un compatriote du Titien, l'ambassadeur Michieli : « Il passe pour être en dessous, comme il va très bien à son air taciturne. Quand on lui parle, il ne regarde jamais en face; mais avec ses épaules voûtées comme les avait son père, il a l'habitude de baisser la tête et les yeux, puis il les relève tout à coup; et, comme s'il souffrait de ce mouvement, après avoir regardé en l'air ou jeté un coup d'œil vers son interlocuteur, il les abaisse de nouveau subitement. Outre qu'il est sombre et qu'il parle peu, on le regarde comme vindicatif, au point de ne jamais pardonner à qui l'a offensé. Maintenant qu'il a commencé de se couvrir du sang de ses sujets, il n'épargnera guère les étrangers, et l'on craint fort que de sévère il ne devienne cruel. » — Le jésuite Papyre Masson, de sa plume excellente, confirme et complète cette peinture : Statura fuit procera sed incurva, facie pallida buxeave, oculis ferociam spirantibus, naso aquilino, oblungo collo, natura præceps fuit, impatiens moræ, iracundus, ferox, macilentus non tamen credulus, memoria firma tenacique et cum vellet egregius simulator. Libidinis non adeo profusæ : facundia clarus, et judicio acri : perjurium sermonis genus non criminis putans, idcirco fidem violabat quoties ex usu videbatur, in privatis colloquiis passim dejerans.

[3] « La chose étrange, peu croyable, vraie cependant, fut la visite que firent le soir même, le Roi, la Reine et Monsieur à la victime. Jamais la force de la dissimulation, en aucun crime, dans les annales humaines, n'a été portée à cette hauteur! » (Arm. Baschet, *Diplomatie Vénit.*, p. 458.)

le coup d'arquebusade on avait eu la pensée d'exterminer les huguenots, il était facile de le faire sans s'exposer follement à mettre en fuite ceux qu'à tout prix on voulait perdre[1]. » — Sur quoi un de nos critiques modernes renchérit en disant : « Il n'y a rien à objecter contre cet argument. N'est-il pas clair, en effet, que frap- « per le chef des calvinistes deux jours avant l'heure fixée pour l'extermination « générale eût été la plus insensée des combinaisons? C'est à peu près comme si « l'on tirait un coup de fusil dans une compagnie de perdreaux au moment où l'on « médite de la prendre au filet. » Assimiler les huguenots à des oiseaux s'envolant au premier coup de feu n'est pas conforme à leur histoire. Coligny seulement blessé, on blâme leurs arrogantes menaces comme cause du massacre; et Coligny tué, ils auraient simplement pris la fuite? C'est M. Loiseleur[2] qui, par un mouvement instinctif sans doute, hasarde cette comparaison des perdreaux « à laquelle « il n'y a rien à objecter. » Mais si quelques-uns ont pensé que c'eût été folie de s'exposer à donner l'éveil aux victimes, je me permets de penser au contraire que bien plus grande eût été la folie de s'exposer à une bataille[3].

Pour le massacre dans les provinces, faut-il, quand on connaît les ordres successifs donnés à cet égard par le roi, répondre à ce pauvre argument que si l'exécution eût été préméditée, tous les massacres auraient eu lieu le même jour? Le nœud de tout était à Paris, là où l'on tenait la tête et la fleur du parti protestant. Tant que l'exécution n'avait pas été faite à Paris et faite avec succès, on ne pouvait pour la province que préparer les ordres et tenir les courriers à cheval. — Et on l'a fait.

C'est aussi le lieu de répondre un mot au fils du maréchal de Tavannes qui prétend que « la résolution ne se fût pu exécuter sans être découverte si elle eût été préméditée. » Capilupi est en effet si fort étonné de ce fait qu'il est convaincu que Dieu y est intervenu et qu'il y a eu là un miracle. C'est aussi miraculeux que le coup d'État du 2 décembre 1851. Les gens sensés et réfléchis savaient bien qu'il éclaterait un mauvais coup. Coligny en fut assez averti[4]; mais quand serait-on

[1] Monluc partage un peu cette opinion.

[2] *Le Temps*, 20 août, p. 1, col. 1.

[3] Un seul homme défendit sa vie dans cette nuit perfide, Taverny, lieutenant de la maréchaussée, et il tua beaucoup de monde avant que les assassins pussent l'avoir et l'abattre.

[4] Plusieurs de ses capitaines le quittèrent en lui disant qu'on leur faisait trop de caresses. Il faut

frappé? Et comment? Nous avons vu de nos yeux ce que peuvent une demi-douzaine de traîtres sans conscience abusant de la discipline des soldats et des fonctionnaires, quand même leurs desseins sont depuis longtemps soupçonnés.

Qu'on ne dise donc pas que la Saint-Barthélemy fut un coup imprévu, ni que la religion romaine en fut innocente, ni que Charles IX ne l'a pas avouée avant, ni que sa mère ne s'en est pas vantée avant et après[1]; ni que les auteurs qui l'ont

placer ici cette belle lettre qu'il reçut au mois de juillet et qui est indubitable, étant insérée dans les *Mém. de l'Est. de Fr.* et confirmée par de Thou. Quelqu'un écrivit à l'amiral :

« Souvenez-vous d'une maxime reçue par les papistes comme un point de religion, qu'on ne doit pas garder la foi aux hérétiques. Souvenez-vous encore que la haine qu'on a contre les protestants sera éternelle à cause des maux que les dernières guerres ont faits au royaume, en sorte qu'on ne peut pas douter que le but de la reine ne soit d'exterminer tous les protestants à quelque prix que ce soit.

« Souvenez-vous qu'une femme étrangère, italienne, d'une famille de papes avec qui les protestants sont en guerre, enfin toscane et naturellement fourbe, ne peut manquer de se porter aux dernières extrémités contre ses ennemis. Voyez encore à quelle école le Roi a été élevé et ce qu'il a appris sous ses beaux maîtres qu'il a eus (ceci désigne surtout Albert de Gondi) : jurer, se parjurer, blasphémer le nom de Dieu... et pour l'accoustumer a voir répandre le sang de ses peuples on lui a fait un plaisir dès son enfance de voir égorger et mettre en pièces des animaux. Fidèle disciple de Machiavel, il est déterminé à ne souffrir d'autre religion dans son État que la sienne, dans la persuasion qu'il n'y aura jamais de paix s'il y a deux religions autorisées. On n'a cessé de lui répéter que les protestants ont résolu de lui oster et la couronne et la vie; il ne souffrira jamais que des gens qui ont pris les armes contre lui, justement ou injustement, jouissent du bienfait de l'Edit qu'il leur a accordé; et les armes à la main il se fera justice du tort que les armes lui ont fait, sans penser qu'il soit tenu de garder un traité conclu avec des sujets armés contre lui.

« Tout le monde sait l'entretien qu'il a eu à Blois avec la Roine sa mère et qu'entre autres choses le Roi lui ayant demandé en plaisantant et en jurant le nom de Dieu à son ordinaire, s'il avait pas bien fait son personnage à l'arrivée du prince de Navarre. Vous avez très bien commencé, dit la Reine, mais cela ne servira de rien si vous ne continuez. Je les prendrai tous au filet, lui répondit-il en jurant plusieurs fois, et je vous les livrerai. C'est sur ces discours dont la vérité vous est connue, qu'il faut prendre votre parti. » Etc.

Le *Journal des Savants* (1871, p. 418) avait oublié de Thou lorsqu'il range dans les « commérages de Paris » cet article du *Journal de Lestoile*, qui rappelle l'anecdote qu'on vient de lire, mais plus exactement, en ce que c'est la reine de Navarre et non le prince qui vint à Blois : Le jour que la Royne de Navarre arriva à Blois, le Roy et la Royne sa mère lui firent tant de caresses que chascun en estoit estonné. Le soir en se retirant il dit à la Royne sa mère en riant : « Et puis, madame, que vous en semble? joué-je pas bien mon rollet? — Ouy, luy respondit-elle, fort bien; mais ce n'est rien qui ne continue. — Laissez-moy faire seulement, dit le Roy, et vous verrez que je les mettray tous au filet. »

[1] Voici une dépêche adressée par la reine mère à l'ambassadeur à Venise, M. du Ferrier, qui avait eu le courage de lui écrire la vérité[a] et auprès de qui elle revendique hautement toutes les responsabilités, en faisant bien remonter les projets de vengeance à la date des traités de paix dont elle avait subi l'humiliation. Cette précieuse pièce, datée du 1er oct. 1572, est transcrite sur la minute originale de la main d'un des secrétaires d'État. (Bibl. Nat., S.-G. Harl. 326. 2 p. 139.)

[a] J'avais cherché vainement sa lettre ; elle est à la Biblioth. de Saint-Pétersbourg. Mr le Cte de la Ferrière vient de la publier dans son volume *Le XVIme s. et les Valois*, 1879, p. 327.

ouvertement célébrée comme un chef-d'œuvre de dissimulation politique ont fait un roman. Le plus connu de ces rapporteurs est le seigneur romain Camille Capi-

« Mons. du Ferrier, j'ay veu ce que mavez escript par v. lettre du xvie de sept. de l'opinyon que aucuns ont que ce qui a esté exécuté en la personne de ladmiral et de ses adherans a esté a linstigation de moy et de mon filz le duc d'Anjou, avec toutz les discours quilz vous ont faict ladessus du tort que par ce moien a esté faict à mond. filz a lendroict des princes protestants qui avoyent tant déziré de le faire et eslire empereur, et de ce que j'avoiz mieulx aymé ruyner ce royaulme en me vengeant de ladmiral que de laugmenter et me ressentir du mal de celluy qui a faict mourir ma fille [a], lequel par ce moien s'est agrandy de telle façon que luy seul aprésent commande a toutz aultres les princes chrestiens.

« Sur quoy je vous ay bien vouleu advertir que certaynement je nay rien faict conseillé ny permys en cecy que ce que l'honneur de Dieu, le devoir, et lamitié que je porte a mes enffens me commande. Daultant que aiant ladmiral despuis la mort du feu Roy Henry monseigneur, monstré par toutz ses actes et depportemens quil ne tendoyt que a la subverssion de cest Estat et de oster la couronne au Roy monsieur mon filz et a ses freres a qui legitimement comme vous scavez elle apartient; Et qui, au lieu de le recognoistre comme subject, il sestoyt si bien estably et agrandy en ce Royaulme quil y avoit le mesmes povoir et commandement que luy a lendroict de ceulx de sa religion, tellement que estant rebelle a son prince il a prins par force ses villes, tenues et gardées contre luy; et en sa présence et de celle de son frère naiant point crainct de donner plusieurs batailles, et estre cause de la mort dun sy grand nombre de personnes qui ont esté tués pour ceste occasion. Et encores despuis la dernyere paix et eedict de paciffication il a conspiré sy malheureusement contre la personne de son Roy de moy et de ses frères, comme les princes estrangiers et ung chascun en seront bien tost esclairciz au vray par le procès qui en est desjà commancé et sera bientost jugé en sa court de parlem. à Paris [b], que je m'asseure que lon dira que le Roy mond. s. et filz a faict ce qui appartenoit à sa grandeur estant roy et prince souverain, et que ladmiral, estant sy fort et puissant en ce royaulme comme il estoit, ne povoyt estre aultrement puny de sa rebellion et desobeissance que par la voye que lon a esté contrainct dexecuter tant en sa personne que de ceulx qui tenoyent son party, aiant esté bien marry que sur l'esmotion, plusieurs aultres personnes de leur religion ont esté tués par les catholicques qui se ressantoient d'infinyz maulx, pilleryes, meurtres et aultres meschans actes que lon avoyt exercés et commis contre eulx durant les troubles. Mais enfin graces a Dieu tout est appaizé, en sorte que lon ne recognoist plus en ce royaulme que ung Roy et sa justice qui est rendeue a ung chascun selon le devoir et lequité estant bien resoleu pour les maulx que ont apporté en icelluy la diversité des religions de ne souffrir plus quil y en ayt daultre que la sienne.

Et quant a ce qui me touche a moy en particulier, encores que jayme unicquement touz mes enffens, je veulx preferer comme il est bien raisonable les filz aulx filles; et pour le regard de ce que me mandés de celluy qui a faict mourir ma fille, c'est chose que lon ne tient point pour certaine; et ou elle estoit le Roy M. mon filz nen povoit faire la vengence en lestat que son Royaulme estoyt lors; mais a present quil est tout uny, il aura assés de moien et de forces pour sen ressentir quant loccasion sen presentera. Et masseure que quant les princes protestantz auront bien sceu la vérité et considéré tout ce que dessus, ilz continueront a lendroict de mond. filz la mesme volunté quilz avoient auparavant que cecy fust advenu [c].

a Philippe II, mari d'Elisabeth de France, morte le 13 oct. 1568.

b Il le fut le 27 du même mois. Ici la reine mère n'est plus aussi franche. Elle connaissait mieux que personne l'infamie de ce procès, car, sur sa recommandation expresse, les assassins lui avaient apporté les papiers de l'amiral, où elle et ses conseillers ne trouvant aucune charge, on les jeta au feu.

c Quelques critiques modernes, patriotes à la moderne et connaissant mal les idées du XVIme siècle, font un reproche amer à Coligny et autres chefs protestants d'avoir appelé des troupes étrangères sur le sol de la patrie et livré le Havre aux Anglais. On voit que Catherine ne fait pas même allusion à ce grief.

lupi qui rédigea quelques semaines après le massacre[1] une histoire complète de la conjuration à partir de la paix de Saint-Germain. Mais loin qu'il soit le seul, il est d'accord avec la presque totalité de ses contemporains.

On a dans les *Négociations avec la Toscane*, publiées par M. Abel Desjardins (t. III, p. 812-822), le récit envoyé par un diplomate florentin, le chevalier Cavriana, au secrétaire d'État de Florence, Concini, sous la date du 27 août, et qui contient ce passage aussi clair qu'énergique :

« On dit qu'il y a déjà *bien des mois* qu'on pensait à tuer l'amiral et que la résolution en fut prise très secrètement par qui a l'autorité ; mais qu'il ne paraissait pas bon de le faire pour ne pas donner motif aux autres chefs de faire du tumulte et de prendre les armes. Maintenant que par l'occasion des noces ils étaient tous rassemblés ici, on s'est décidé à faire la barbe telle qu'elle a été faite, et à la faire belle pour s'éviter les frais et la peine. Et *c'est pour cela qu'il avait été nécessaire à qui de droit de concéder beaucoup de choses et d'en dissimuler d'autres* afin d'arriver à bout de ce dessein et de faire justice comme on l'a faite, puisqu'on ne pouvait la procurer par un autre moyen, ni avec les armes mises en commun de tous les princes catholiques. »

Il sera parlé un peu plus loin des récits vénitiens. Mais c'est Capilupi, dont on cite le nom et dont on n'aime pas rapporter les graves paroles, qui a pulvérisé d'avance les sophismes intéressés de l'école moderne.

Il me semble que la grandeur de ce faict mérite bien de n'estre point passée sans la considérer de près et sans peser diligemment la vertu du Roy, de la Roine mère et de leurs conseillers, d'avoir choisi et pris un party si noble et si genereux ; ensemble la dextérité à le manier, l'artifice et l'esprit à le simuler et la prudence, la discrétion à le taire et tenir secret, et finalement la hardiesse et courage à l'exécuter et le grand heur d'en venir à bout. Car pour en dire la vérité, si l'on considère soigneusement toutes ces choses, non seulement elles sont dignes de gloire éternelle, mais on ne peut nier qu'ils n'ayent esté choisis du souverain Rédempteur pour ministres et exécuteurs de sa volonté éternelle, faisant par leur moyen une chose qu'il faut dire qu'elle vient de sa grande et infinie puissance. Et est force aussi de confesser que cest acte si merveilleux ait esté prémédité, ourdy et traicté plusieurs mois auparavant et non point avenu par cas fortuit ou d'aventure, ny entrepris aussi pour l'insolence et braverie dernière des huguenots depuis la blessure de l'amiral, comme disent aucuns et taschent de le faire accroire aux autres ; ayant ceux cy ceste opinion qu'il pourroit bien estre que l'entreprise de tuer l'amiral estoit toute résolue, mais que l'exécution géné-

[1] Son petit livre est daté, à la fin de l'épître dédicatoire, du 22 octobre 1572. Il est intitulé : *Lo Stratagema di Carlo IX Re di Francia contragli Ugonotti rebelli di Dio et suoi;* Roma. Il y en a une réimpression, avec traduction française, publiée (sans lieu, probab. à Genève) en 1574.

rale soit puis après avenue par cas d'aventure et tirée de la nécessité et occasion qui se présentoit. Laquelle opinion se cognoit assez estre fausse si l'on veut bien examiner toutes les actions qui concernent cest afaire et mesme tant de signes certains qu'on a de l'intention et pensements du Roy et de la Royne et qu'il y a longtemps qu'ils ont esté manifestez en divers temps et a diversez personnes.

En premier lieu on sçait qu'il y a plus de quatre ans passez que le cardinal de Ste Croix estant retourné en France dit à la saincte mémoire du Pape Pie le grant, de la part de leurs Majestez qu'elles n'avoyent rien plus à cœur ny plus en recommandation que d'attraper un jour l'amiral et tous ses adhérans ensemble et d'en faire un carnage et boucherie mémorable à jamais et qu'elles en asseurast hardiment sa Santeté; mais que l'affaire estoit si difficile qu'on ne luy pouvoit point promettre de le faire plustost en un temps qu'en l'autre. Davantage l'on sçait aussi que la mesme Roine mère depuis la dernière paix faite [à S. Germain] avec les huguenots, par plusieurs lettres escrites de sa propre main (lesquelles sont encores icy et les peut en voir, adressées au mesme Pape [1] et ont esté leues depuis par un personnage qui me l'a rapporté) s'efforça tant qu'elle put de l'assurer que le Roy ne pensoit ni ne taschoit tant à autre chose qu'à exterminer ceux là; mais que le moyen ne la façon d'une telle exécution ne se pouvoit encores bonnement descouvrir, et que pour la grande importance du faict, il ne se devoit point communiquer à personne au monde; dont avint que dès le commencement jusqua tant que la paix se fist, combien que cette grande conception fust desja fichée en l'esprit de leurs Majestez, n'en firent neantmoins participans que trois personnages des quels ils se fyoient plus, et six mois au paravant l'exécution en firent part à neuf autres qui estoyent douze en tout, sans elle [2]. Outre plus, qu'on me responde, je vous prie: La mesme Roine mère ne donna-t-elle pas assez ouvertement a congnoistre sa volonté a l'ambassadeur de Venise, Jean Correro, il y a desjà plus de quatre ans, comme je l'ay veu moy-mesme en son rapport qu'il fit au sénat de sa république à son retour de France, disant dès le commencement du dit rapport que du temps qu'il estoit en ceste cour la, il veid la Majesté de la Roine si espouvantée à cause des esmotions passées qu'elle n'osoit point avoir la hardiesse de faire aucune chose dont les huguenots eussent peu avoir la moindre suspition du monde, etc...

Ce sont, en effet, les paroles mêmes de Correro dont le rapport (en date du commencem. de 1570) n'a été publié qu'en ces dernières années (*Tommaseo*, II, 106) : « La serenissima regina spaventata dalle sollevazioni passate, non

[1] Pie V, par conséquent antérieures au 1er mai 1572, date de sa mort. Voyez plus loin, p. 107, sur la question de savoir où sont ces lettres aujourd'hui.

[2] Il revient plus loin sur ce compte : « Et puis, qui est l'homme au monde qui peut croire qu'une telle entreprise, qui a duré l'espace de plus de vingt mois [*ce qui nous reporte à la mi-décembre* 1570], estant démenée par cinq personnages seulement avec le Roy, et puis quatorze plus de six mois; et en la fin, le soir et deux jours devant encores, estant en la bouche de plus de 200 personnes et de quelques femmes mêmes, que cela se soit pu tenir couvert et caché aux ennemis.... Une telle chose ne semblera point vraysemblable a ceux qui viendront après nous, si est-ce pourtant qu'elle est vraye. Mais il n'estoit pas possible de la découvrir pour ce que c'estoit *le vouloir de Dieu*. »

ardiva far cosa per la quale essi ugonotti « avesser potuto, etc. » Capilupi donc ici puise à la source même, loin de rien inventer. Il continue en affirmant que le roi avait ordonné qu'on arrêtât partout les courriers afin que l'éveil ne pût être donné dans les provinces; que les raisons qu'il pourrait donner encore de son dire se pressent si nombreuses qu'il ne s'y peut arrêter, et toutefois il dit encore :

Et puis cet autre stratagème et ruse quand le Roy accorda à l'amiral la guerre de Flandres et fit semblant de ne se pouvoir servir ne fier de catholiques en ceste entreprise là, et par ce moyen l'induisit de luy mettre en main un rôle de ses amis, et luy persuada quant et quant d'en appeler et faire venir à Paris un si grand nombre des principaux [1]. Cela ne se doit passer sans en dire un

[1] Tous les historiens reconnaissent combien fut lamentable le sort de ces quatre à cinq mille Français qui, forts de l'appui secret mais assuré de Charles IX, s'en allèrent en Flandres, sous la conduite de Genlis, comme avant-garde de l'intervention française en faveur des Flamands qui venaient de se révolter contre l'Espagne et de surprendre la ville de Mons. Dénoncés au duc d'Albe par des avis partis de la cour de France, ils sont aussitôt écrasés qu'arrivés. Un petit nombre seulement parvient à se réfugier à Mons. Si c'était de bonne foi que Charles IX eut protégé leur départ, n'aurait-il pas recueilli avec pitié les débris de ce petit corps d'armée à sa rentrée en France? Charles IX écrivit au duc de Longueville, gouverneur de Champagne, 18 sept. 1572 : « Mon Cousin, *je vous ay ja escript* que il se parloit que le duc d'Alve vouloit faire q. q. accort avecques ceulx de Monts et remettant en liberté mes subgects quil a pris en la deffaicte de Genlys, renvoier les ungs et les aultres en mon royaume; vous priant d'y faire prandre garde et ne souffrir que telz factieux y rentrassent, *ains leur courir sus.* Maintenant le s^r de Montdoucet mescript que le d. duc luy a dict au cas quil perde entièrement lespérance de forcer la d. ville, comme il en est entré en très grand doubte depuis le xvme, tant a cause des pluies et mauvaiz temps que pour se retrouver la d. ville plus forte par dedans et par dehors quil ne lestimoyt, il sera contraint d'entendre a ung offre que luy avoyent envoyé faire Genlys, Juncelles, Lesspinace (?) et autres prisonniers francoys; assavoir, sil vouloyt les faire mieulx traiter et mettre à taille raisonnable, ils moyenneroyent et feroyent en sorte que tous mes subgectz qui sont dedans la d. ville en sortiroyent, et quilz leur avoyent mandé; pourveu que lon leur donnast seuretté. Et dautant que je pensse bien que le dit duc ne fera grand conscience de s'ayder de ce moien, s'il en peult cueillir tel fruict, je vous en ay voulu tenir advertys, vous priant, mon Cousin, vous preparer pour aller au devant d'eulx, et *leur faire la bien venue telle que je la vous ay escripte*, et avoir lœil au guet affin quilz ne vous surprennent et me ferez ung tres grand service. Combien que le d. duc me mande quil ne disposera des dits prisonniers sans men advertir, ce neantmoings creignant quil le fasse trop tard, je commande audit de Montdoucet faire bon guet et tout aussitost quil descouvrira que lon sera en termes de la dite composition, il le vous face scavoir par homme exprez. Cependant vous recepvrez ceste lettre pour premier advis » (Minute du secrét. d'Etat, Sim. de Fizes; Bibl. nat. S. G.-Harl. 326. 2, f° 106). — Le duc de Longueville au roi, 27 septemb : « Sire, en execution du commandement quil avoit pleu a V. M. me faire pour le retour des trouppes de Mons, j'avois soubdain faict advertir les gouverneurs de Guise, Han et La Cappelle pour garder les passaiges et advenues de leur retraicte. Ayant envoyé Rothelin avec ma compagnye pour le mesme effect de ce costé et ayant eu nouvelles que les d. trouppes avoient esté conduictes de la part du duc d'Alve jusques a ung village nommé la Flamengrye et que leur chemyn estoit de passer a l'arbre de Guise, le d. Rothelin s'alla loger avec ce qui peut [qu'il put] assembler de gentz, avec le s^r de La Fayette, lieuten. du gouvern. du d. Guyse, en ung villaige nommé Esnappes où les d. trouppes

mot, ne laisser sans le magnifier avec les plus grandes louanges qu'on ait jamais données à autre stratagème quelque subtil et aigu d'esprit qu'on le puisse trouver aux histoires anciennes ou modernes et qui montre bien l'intention et but du conseil de leurs Majestez. Davantage si l'on considère la félicité et le bonheur qu'un affaire de si grande importance soit venu à si bonne fin et issue tant heureuse, voire en si brief temps, on ne peut demeurer sans estonnement et sans revenir toujours à cette conclusion nécessaire que le tout a esté une *Œuvre et volonté de Dieu.*

N'est-ce pas là un langage grave, ne sont-ce pas des arguments sérieux, des accents de sincérité? N'est-il pas dans les pures doctrines de la sainte mère l'Église, cet auteur, lorsqu'il affirme que le désastre des hérétiques, accompli dans des circonstances si extraordinaires, n'a pu être inspiré, conduit et consommé que par l'assistance et quasi par la main même de Dieu (de son Dieu de la mythologie romaine, s'entend). Loin de le rejeter, on devrait peut-être voir dans la sûreté de ses informations, et dans la promptitude étrange de sa publication (datée du 22 octobre 1572) un indice qu'il était lui-même prévenu à l'avance [1] et qu'il avait d'étroites accointances avec l'ambassade française, c'est-à-dire avec le cardi-

s'acheminoyent. Mais ayant esté advertiz quon les y actendoit feirent contenance de prendre le chemyn vers La Cappelle où le d. Rothelin s'en alla incontinent, et laissa le d. La Fayette vers Guise si dadventure ilz reboursoient chemyn; et se debvoient advertir lun laultre de ce qui passeroit chascun de son costé. Mais les trouppes de gentz de cheval qui estoient environ deux cens, au lieu de suyvre la routte quilz avoient commencé de tenir, reprindrent le chemin vers Bohain ou ilz laisserent leurs gentz de pied qui estoient environ cinq ou six cens qui allerent vers Guise et La Cappelle; lesquelz ont esté taillez en pièces, hors mis cent ou six vingtz, ainsi que j'ay eu advis du d. gouverneur de Guise, estant encores Rothelin pour achever le reste de ceulx qui estoient passez plus hault vers Montcornet qui vouloient gaigner le costé de Champaigne. Il a esté mis en pièces douze ou quinze chevaulx qui vouloient passer entre Guise et La Cappelle et y en a de prisonniers cinq ou six, et entre aultres ung cappitaine nommé Ecalyon dont jay mandé en estre faict selon ce quil vous a pleu me commander. Il en a esté pris près de ceste ville deux qui enseignerent le chemyn que tenoyent la plus part des d. trouppes de gentz de cheval, prenantz les uns les boys vers Peronne, les aultres dun aultre costé, par petites trouppes, sept ou huict ensemble. Et soubdain j'envoyai la compagnye de M. de Chaulne après, qui en attrappa vingt ou trente; et adverty les compagnyes de M. le chevalier, des seigneurs de Piennes, de Crevecueur, de Thoré et de Rubempré d'adviser chascun de son costé; et devant hier en deffyt quelques ungs en ung villaige où il arriva et d'aultres qui se precipiterent dedans les maraiz. Je nay encores ouy nouvelles de ce qu'auront faict les aultres compagnyes qui sont après. Il y en a, à ce que jay sceu ce matin, quelques ungs des mieulx montez qui sont passez en leurs maisons et entre aultres ceulx que ce porteur vous nommera, dont je nay voulu faillir dadvertir V. M. » (Original, *ibid.* f° 128). — Voilà comment étaient reçus à leur retour des soldats français que le roi avait envoyés à l'ennemi en les trahissant d'avance.

[1] La promptitude et la sûreté avec lesquelles il avait mis la main sur la Relazione de Jean Correro (qui n'était nullement faite pour le public), me paraît inexplicable autrement.

nal de Lorraine, l'un des plus anciens et des plus ardents instigateurs du massacre. Je pourrais appuyer par bien d'autres arguments la véracité de Capilupi; mieux vaut couper court à de trop longs détails. Cependant je dois ajouter que si quelqu'un l'accusait de n'être pas dans la vérité en ce qu'il aurait exagéré le sentiment catholique de son temps, ce serait la plus lourde erreur. Qu'on parcoure toutes les correspondances catholiques du moment, qu'on voye quelques pages ci-après comment parlait le sénat de Venise, comme on a pu voir ci-dessus ce que pensait le prédicateur Sorbin, qu'on songe aux accès de folle joie dont Rome fut remplie au reçu de la bonne nouvelle, ou seulement qu'on lise les lignes suivantes par lesquelles débute une lettre[1] écrite à Florence, au duc François de Médicis, le 26 août, par un de ses agents à Paris :

Que souhaiter de plus à présent de ce Charles vraiment Grand et de sa glorieuse Mère, ainsi que des deux autres Césars ses frères? Que demander davantage de ces princes du sang, des seigneurs de Guise et des autres seigneurs qui avec tant de valeur et de prudence ont exécuté les saints commandements de leur bon Roi? Qui est celui qui ne serait pas content de cette populace parisienne qui a si allègrement mis en pièces et noyé tous ceux qu'elle a pu apercevoir de ces gens rebelles à Christ et à leur Roy? On disait les Vêpres siciliennes, on peut dire maintenant les Matines de Paris. Loué soit le Dieu tout Puissant qui m'offre l'occasion de vous écrire au sujet de ces nouvelles vraiment divines! et béni soit ce triomphant saint Barthélemy qui le jour de sa fête a daigné prêter à ceux qui lui sont devots son couteau si bien affilé, pour un sacrifice si salutaire[2].

Le saint couteau de l'écorché vif, n'est-il pas une ingénieuse invention de l'enthousiasme? Mais si par hasard le mot était moins ingénieux qu'il n'en a l'air? S'il était tout simplement vrai? En joignant à tout ce que nous savons déjà sur l'événement et sur le caractère de ses auteurs, les paroles de ce Florentin, on est tenté de le prendre au mot et de croire que sa pieuse et superstitieuse compatriote Catherine de Médicis, ayant consulté le calendrier, avait désigné longtemps

[1] Elle est donnée par M. Abel Desjardins, *Négoc. de Tosc.* III, 822.

[2] L'auteur anonyme de cette lettre raconte ensuite les faits à sa manière, et conclut en ces termes : « Quelle provision de gloire et de profit le Roi a faite, lui qui jusqu'au vendredi (de l'arquebusade), tout en ne cessant d'avaler l'humiliation par bouchées amères, et à force de dissimulation et de patience, passait cependant pour un homme de faible bonté et de faible cœur, mais qui maintenant apparaît le plus Prudent, le plus Religieux, le plus Magnanime et le plus Victorieux qui fut jamais! »

d'avance le jour de Saint-Barthélemy triomphant au ciel comme le plus propre à faire jouer, saintement et sûrement, le couteau salutaire.

VII

CONCLUSION

Après avoir écarté (dans le § V) ce méprisable document, le faux discours d'Henri III à Miron, sur lequel se fondait principalement l'erreur, je crois avoir ruiné, dans le paragraphe suivant, tous les arguments subsidiaires qu'on apportait à l'appui et j'ai produit moi-même, ce me semble, quelques pièces jusqu'ici inconnues et quelques preuves nouvelles de la préméditation de la Saint-Barthélemy. Cela était nécessaire pour l'honneur du débat et pour ne laisser subsister aucun doute. Mais j'estime qu'un lecteur judicieux n'avait pas besoin de ce luxe de démonstration.

Celui-là peut très bien réfléchir tout seul et sans aide, que le jugement porté sur un fait considérable par ceux mêmes qui en ont été témoins, et par les deux siècles qui ont suivi, n'a pu être changé et retourné que par un changement dans les idées des juges, puisque ni les faits ni leurs preuves n'ont varié. Or, c'est juste au moment d'une grande révolution dans toute l'économie morale et matérielle du pays, que s'est opéré le revirement des opinions sur le caractère et l'origine de la Saint-Barthélemy. N'est-ce pas une raison de se défier du changement avant même d'en connaître la nature? Et, précisément le revirement est en sens inverse de la pente naturelle des choses. C'est avant la Révolution française, à l'époque où toutes les actions des rois, souverains dispensateurs de la fortune et des honneurs, sont béatement admirées, que l'on condamne sans réserve et sans circonstance atténuante tous les auteurs de la Saint-Barthélemy; c'est après la Révolution, à l'époque où circulent dans le commerce de la librairie les *Crimes des rois* et les *Crimes des papes*, que se dessine et peu à peu s'affermit, dans l'histoire, une douce indulgence. Ce résultat ne porte-t-il pas en lui-même la preuve que les éléments de la vérité ont été faussés? On nie la préméditation comme nous avons vu

plus haut qu'on niait l'arquebusade, par pur esprit de haine contre la Révolution. En effet, les ennemis de la Révolution se croyent le devoir de ne reculer devant aucun artifice pour amener les faits à leur point de vue, puisqu'ils travaillent à la gloire de Dieu ; rien de surprenant à ce qu'ils entraînent leurs adversaires naturels, protestants ou libres penseurs, mais amis de la fraternité, de la tolérance et des apaisements dans l'histoire, à l'acquittement de malheureux accusés compromis dans un vieux procès. Voilà toute l'explication de l'air presque innocent qu'a pris aujourd'hui la Saint-Barthélemy.

Il s'est ouvert des sources nouvelles d'information, diplomatiques surtout, qui auraient pu conjurer les sévérités de l'opinion; mais au contraire on a vu combien nous en avons cité, celles de Florence par exemple, qui condamnent absolument le gouvernement clérical et romain dont celui de Charles IX était l'instrument dévoué. Les archives du Vatican ont fourni cette lettre de Salviati citée plus haut (p. 95), et d'après laquelle le massacre aurait été l'effet d'un coup imprévu. C'est une opinion personnelle à ce prélat et dont j'ai montré le peu de valeur. Mais il faut remarquer avec quelle débonnaireté l'on a accepté en France l'ouvrage romain où les lettres de Salviati ont été publiées pour la première fois. Cet ouvrage, magnifique in-folio, est un supplément aux *Annales de Baronius*[1] publié, en 1856, par le père Theiner, religieux oratorien et préfet des archives du Vatican. Il contient d'abord la narration des faits qui intéressent l'Église romaine, puis diverses séries de pièces justificatives. Son récit de la Saint-Barthélemy (*Lutetiana Hugonotorum cædes*, § XXXVI-XLVII, p. 41 et suiv.) s'ouvre par des protestations contre « ce « crime horrible, ce cruel forfait qu'on est obligé de détester à moins de n'avoir « pas le moindre sentiment humain; » et aussitôt l'auteur rend grâce à Dieu de ce que les plus renommés parmi les écrivains *acatholiques* (mot admirablement trouvé par l'Église) se sont accordés à proclamer que le Saint-Siège y est resté tout à fait étranger[2]; puis continuant à donner libre cours à sa dévote éloquence,

[1] Ces. Baronii. *Annal. ecclesiastici,* douze vol. in-fol. 1588-93.

[2] Ces Acatholiques bien pensants cités par le père Theiner sont Ranke, Raumer et Soldan. On a vu ci-dessus la notoire incompétence du dernier; M. Raumer tient peu de place dans l'affaire; quant à Ranke, son opinion que la Saint-Barthélemy n'a pas été préméditée, prouve que l'homme le plus savant et l'esprit le plus élevé risquent de tomber dans l'erreur quand ils prétendent juger de loin, sur documents incomplets ou de seconde main.

l'oratorien présente les faits en racontant précisément les mêmes mensonges que Charles IX en personne débitait contre les huguenots trois jours après le massacre devant le parlement de Paris. Mais c'est des pièces justificatives seulement que je veux parler ici. La correspondance entre les secrétaires d'État du Saint-Siège et le nonce envoyé à Paris fournit au père Theiner, pour l'année 1572, d'abord dix pièces d'un volume ou liasse cotté *Gallia 6*. Ce sont dix lettres du cardinal Salviati, dont la première est du 22 août, jour de l'arquebusade (f° 115 du vol.) et la dixième du 22 décembre (f° 409[1]). Il cite encore du même recueil, *Gallia 6*, deux lettres de Charles IX et trois de sa mère[2]. Or, ce volume qui contient plus de quatre cent neuf feuillets (voy. la note 2) et par conséquent environ deux cents pièces, n'en a fourni à l'éditeur qu'une quinzaine, sans qu'il fasse connaître les autres de cette année si importante, même par la plus sommaire indication. J'en conclus qu'on peut douter de l'impartialité de son choix. Il y a aussi des lettres de Catherine dans le volume *Gallia 7*; notre éditeur en donne une du 19 novembre 1572; il y en a une encore (du 4 septembre) dans le volume *Litteræ principum* n° 36 (outre plusieurs de Charles IX et du duc de Montpensier dans le vol. *Litt. principum* n° 34); il y en a une enfin, de Catherine, dans le volume *Processus matrim. Henrici IV*. Comment se fait-il, quand le père Theiner puise des lettres de Catherine de Médicis dans quatre liasses ou volumes différents des archives du Vatican, qu'il ne nous en donne que six en tout et que sur les six il

[1] Voici d'ailleurs la liste complète: 22 août, fol. 115; 24 août, fol. 118; 27 août, fol. 120; 2 sept., fol. 139; même jour, fol. 145; 22 sept., fol. 173; même jour, fol. 182; 1er octobre, fol. 202; 4 novembre, fol. 280; 22 décembre, fol. 409.

[2] Savoir du 5 juillet (au fol. 54), du 19 août (au fol. 137), du 4 oct. (au fol. 209), cette dernière est importante. En voici le commencement et la fin : Très saint Père, je ne puis que je ne loue Dieu grandement et que je ne commence la présente par là, de la grâce qu'il m'a faite de voir les afaires de ce royaume réduites en l'état en quoi elles sont, et que depuis l'avènement du Roy mon fils à la coronne je les ai désirées, et *par tout moyen* tâché de les conduire. C'est que a présent a plu à Dieu m'en donner le contentement seul [*sieul* peut-être pour *saoul*], que par sa bonté a fait paraître à toute la chrétienté notre bonne intention..... Je n'ai voulu faillir en supplier V. S. [d'accorder l'absolution à Condé et autres], l'assurant qu'elle fera chose grandement agréable au Roy mon fils et à tous les bons de ce royaume, et qui servira grandement à unir tout ce royaume a notre religion, *comme j'espère avant que ce soit deux mois* que tout sera comme V. S. peut désirer, et que nous avons eu toujours la volonté de le voir, ce que je prie à Dieu nous en faire la grâce et donner à V. S. celle de si bien régir et gouverner son église que de son temps *toutes hérésies soient éteintes*. De Paris, ce 4me jour d'octobre 1572. Votre dévote et hobéissante fille CATHERINE. » J'ai rajeuni l'orthographe.

n'y ait pas une de ces lettres accusatrices antérieures au 1er mai 1572 que Capilupi déclare avoir vues dans ces mêmes archives[1]?

Restent les documents vénitiens. La sérénissime seigneurie, inquiète du bruit que la France allait rompre avec l'Espagne en soutenant les rebelles de Flandre, envoya, pour tâcher de s'y opposer, un ambassadeur extraordinaire[2] qui, désigné le 5 juillet 1572, partit de Venise le 10, arriva à Paris le 21 et en repartit vers la mi-septembre, pour lire son rapport au Sénat de Venise, suivant la règle, dans la quinzaine de son retour. Cette *relazione* a pour auteur Jean Michieli, qui avait certainement porté toute sa capacité d'observateur sur les faits dont nous nous occupons, puisque c'était pour cela qu'il avait été envoyé, et qui connaissait la France d'ancienne date, ayant déjà représenté Venise à Paris quelques années auparavant.

Voici ce que dit Michieli sur la Saint-Barthélemy :

« Que votre Sérénité sache que toute cette action, du commencement à la fin, a été l'œuvre de la Reine, œuvre combinée, tramée et dirigée par elle, avec la seule participation de Mgr d'Anjou son fils. Il y a déjà longtemps que la Reine avait conçu ce projet ainsi qu'elle-même le rappelant récemment à Mgr Salviati, son parent, nonce actuel à la cour, le prenant à témoin de ce qu'elle l'avait chargé secrètement de confier au Pape défunt, c'est à savoir que le plus tôt possible Sa Sainteté verrait les vengeances qu'Elle et le Roi exerceraient sur « ceux de la religion. » Ce n'était point, disait-elle, pour une autre cause qu'elle avait désiré avec tant d'ardeur le mariage avec Navarre, se souciant peu du mariage de Portugal non plus que des autres grands partis qui lui étaient offerts, car elle voulait faire les noces à Paris, avec l'intervention de l'amiral et des autres chefs ; elle avait bien compris qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr pour les attirer. On raconte même que pendant qu'on traitait de ce mariage, ceux qui le négociaient prièrent la Reine de ne pas être si désireuse de la conclusion, accordant comme elle le faisait trop libéralement tout ce que Navarre lui demandait. Mais la Reine répondait qu'il lui importait peu qu'il y eût plus ou moins, pourvu que l'on tînt ferme sur le point de *faire les noces à Paris*. Pour en être plus sûre elle fit en sorte que sa fille elle-même dit plusieurs fois et formellement au Roi et à ses frères de ne pas permettre qu'elle fût traitée avec moins d'honneur que les autres filles de Roi, qu'il fallait que les noces se fissent donc à Paris et que si elles ne devaient pas s'y faire, elle ne consentirait pas au

[1] La même défiance contre la publication du Vatican a déjà été exprimée. « Le p. Theiner a publié d'après les originaux de l'Archive secrète du Vatican plusieurs dépêches du nonce Salviati; mais il est manifeste que sur cet article il a fait preuve d'une trop grande réserve. Les appendices auraient dû être beaucoup plus complets. » Arm. Baschet, *Diplomatie Vénit.*, p. 550.

[2] L'ambassadeur ordinaire était alors *Sigismond dei Cavalli*, qui tint l'ambassade de Paris jusqu'après la mort de Charles IX.

mariage. Ce point obtenu sans contradiction, il restait à la Reine de songer au reste et de l'ordonner; ce qu'elle fit. » — Et ailleurs dans le même rapport : « On s'est demandé si dans le cas où l'amiral aurait été tué par le coup d'arquebuse, on se serait contenté de sa mort. Les gens qui connaissent le fond des choses disent résolûment que non et que dans ce cas, sous prétexte de rechercher l'auteur de l'arquebusade, on aurait immédiatement fermé les portes de la ville et pourvu, au moyen de postes nombreux, à ce que personne ne pût sortir, et on aurait fait la fête à tout *le reste*, soit ce même jour, soit la nuit suivante. Il suffit de dire qu'on y avait pensé et mis ordre de façon que personne n'aurait pu échapper[1]. »

Et il ne faut pas croire qu'en parlant ainsi, et en décrivant les excès barbares auxquels peut conduire ce qu'il appelle la force de la passion religieuse, l'ambassadeur eût la moindre velléité de blâme ou de regret à cet égard. Si je raconte ces détails, dit-il au Doge, après avoir indiqué la fin du comte de La Rochefoucault et autres, « c'est qu'il me semble que Votre Sérénité doit les entendre avec « plaisir. » Et en effet, le Sénat de Venise y prenait tant de plaisir qu'il avait écrit à Michieli et à son collègue, l'ambassadeur ordinaire, à la date du 12 septembre, ceci :

« L'événement que vous nous avez fait connaître par vos lettres des 25 au 28 du mois passé en parlant du massacre des chefs et fauteurs principaux de la secte huguenote et de la destruction des autres adhérents que l'on continuait à faire par ordre du roy non seulement à Paris, mais dans toutes les parties de son royaume, nous a causé une joie telle que pouvait avec raison la faire naître en nous une chose qui apportait un notable bienfait à la chrétienté et en particulier à la couronne très chrétienne... Nous n'avons donc pas voulu tarder à vous montrer notre contentement en vous écrivant les présentes avec le concours du Sénat; à cet effet nous avons aussi fait faire une procession pour rendre grâce à N. S. Dieu. Vous direz au Roi que nous nous réjouissons extrêmement de voir en lui le courage qui convient à sa singulière bonté, à sa grande prudence et à sa vertu. Nous ne savons par quelle action il aurait pu en donner de plus grandes preuves qu'en détruisant entièrement une peste si préjudiciable à ses États et au nom chrétien qu'ont toujours défendu au prix de leur vie ses sérénissimes prédécesseurs qui ont justement mérité le nom de très chrétiens. De même que S. M. a donné dès le commencement de son règne des marques très évidentes de sa vraie piété et de son excellente vertu, de même aujourd'hui elle a obtenu, conformément à la grandeur de son courage et de ses bonnes intentions, un heureux résultat de la très louable action par laquelle elle est parvenue à raffermir les fondements de la religion catholique. »

[1] Traduction de la Relazione dans Baschet, *Dipl. vén.* p. 349. Et dans *La St-Barthélemy devant le Sénat de Venise*, pub. par William Martin (Paris, Fischbacher, 1872, in-12), pour le 300e anniversaire du massacre, p. 25.

Mais laissons ces expansions pieuses échauffées par le massacre et revenons à la France, à Paris, au 24 août[1]. Il semblerait difficile qu'on pût ajouter un degré

[1] Cependant je citerai encore trois pièces intéressantes, la première dans laquelle se peint lui-même un magistrat clérical, président de cour criminelle; la deuxième décrit un coin de la Saint-Barthélemy à Lyon; la troisième montre, entre tant d'autres, comment le Pape et la sainte mère Église étaient bien gens à ne pas fomenter d'exécution sanglante. Je les insère ici croyant qu'elles n'ont pas encore été imprimées.

I. Lettre de M. de Lalane, président des grands Jours de Périgueux au roi. Il l'informe que, chargé par ses collègues d'aller lui rendre compte verbalement de la session tenue à Périgueux, il a été averti de divers côtés qu'on voulait l'assassiner « en haine des arrêts intervenus, » de sorte qu'il a rebroussé chemin jusqu'à Bordeaux d'où il écrit (7 nov. 1572): « Quand nous arrivasmes, vos edictz et ordonnances estoient plus mal gardez et observez ès seneschaucées de Perigord, Lymosin et Sainctonge qu'en autre endroit de vostre royaume, principallement les edicts prohibitifs du port d'armes et de l'usurpation des bénéfices ecclésiastiques, mais les meurdres, voleries, assassinatz, raptz, faulcetez et toute autre espèce de crimes s'y commestoient ordinairement. Toutefois nous avons poursuivy les aucteurs si vivement, et puny ceulx que nous avons peu aprehender, qu'ilz serviront d'exemple. Nous avons remys plusieurs titulaires en possession de leurs bénéfices dont ils avoient esté expoliés par les gentilzhommes des lieux et avons rigoureusement puny les violentz occupateurs d'iceulx et restabli le service divin en plusieurs lieux où il estoit mesprisé, et par arrest a esté enjoinct aux seneschaulx de saisir les fruictz des bénéfices où les curez ne resideront et ne feront le service divin. *Nous avons faict exécuter à mort en leurs personnes environ deuv cens cinquante hommes* et par figure et effigie beaucoup davantaige et decreté contre mille ou pluz, des quels le procès reste à instruire; et sans la licence qu'on a prinse à cause des compaignies qui se lèvent par vostre commandement, je suis asseuré qu'il n'y auroit aucun du menu peuple si hardy qui osast entreprendre de porter armes à feu, ne se licentier au mal comme auparavant. Et pour le dire en ung mot, Votre Majesté est plus recognue, craincte et obéye en ce pays que vous et vos predecesseurs roys n'aviez esté il y a cent ans; et pour les tenir tousjours en cervelle, il seroit necessaire d'y envoyer chacun an des commissaires pour y exercer la justice souveraine l'espace de deux mois ou davantaige..., etc. [a].

II. Extrait des Manuaux ou registres municipaux de Lausanne; 16 septemb. 1572 : Les spectables et doctz ministres de la parolle de Dieu en ceste église de Lausanne, savoir maistres Loys Trappereaulx et Jehan Beufz, et Jehan Petit-Benoict, diacre, ont informés et faict entendre à Nos Hauts Seigneurs comme ont entendu dung ministre de la parolle de Dieu eschappé des massacres de Lyon, comme les tirans ont faict emprisonner les fidelles au temple des cordelliers en grand nombre, à l'environ de trois à quatre cens; lesquelz ung jour estant en prieres survindrent les satellites, lesquelz couppoient le nez et mains des dicts povres emprisonnés, *et des jeunes personnes; les ont menés chez les barbiers, là ou les ont faict fendre et en tirer la graisse et icelle faict vendre à cinq cartz la livre.* Encores par mocquerie ont prins les nouveaulx testaments et pseaumes et les ont attachez à la poictrine des povres affligés et les gectans en la rivière crioient : Va chanter les pseaumes! Ainsi dernièrement a esté faicte telle cruauté par les ennemis de Dieu contre les povres chrestiens de la religion refformée, en contravention et faulcement de foy du dernier edict de paciffication, et causant telles énormes et plus que barbares cruaultés et meurtres. Aucungs s'en sont retiré, lesquelz se jectent par de ça en povreté, dont les dicts sieurs ministres ont avancé [de quoi les secourir]. Plaise à messieurs user de charité chrestienne et desployer leurs entrailles de misé-

a Original, à la Biblioth. de l'Institut; collect. Godefroy, portef. 258, pièce 68. La session avait duré quatre mois.

à la certitude acquise au moyen de tout ce qui précède sur la parfaite préméditation de la Saint-Barthélemy. On le peut cependant. Voici de quelle manière :

Si nous avions la bonne fortune de posséder, pour nous fixer sur le fond et le cœur de l'affaire, un de ces témoins locaux en qui se réunissent toutes les circonstances pour que leur opinion fasse loi à jamais! Supposez qu'un homme du XVIme siècle eût voulu mettre en écrit les événements qu'il avait vus, dont il avait une parfaite connaissance, un homme savant, intègre, pieux; catholique, bien entendu, et zélé pour sa religion, mais non moins zélé pour cette autre religion qui n'a pas été fondée par des mains humaines : le respect de la vérité. Supposez que ce fût un homme particulièrement bien informé, appartenant à une des plus grandes familles de magistrats de la France et lui-même membre dès sa jeunesse du Parlement de Paris; qu'après son père qui avait été chancelier des ducs d'Anjou et d'Alençon au temps de Charles IX, il ait été lui-même serviteur de Henri III et de Henri IV, qu'il ait traité des négociations graves et délicates comme agent de ces deux princes et vécu avec eux dans une certaine familiarité respectueuse; qu'il ait appliqué sa vie entière à la composition de son Histoire

ricorde pour le secours et assistance desdits povres et permectre estre faicte une collecte générale ; et se efforcer charitablement de la libéralité du corps de la ville avancer quelque surplus [a]. »

III. Catherine de Médicis à l'ambassadeur de France près les cantons Suisses. Paris, 10 janv. 1573 [b]. « M. de Bellièvre, le cardinal Vrsin, légat de nostre saint Père, venant prendre congé de moy m'a dict qu'il me voulloit parler d'une chose dont il avoit aussi parlé au Roy, monsieur mon fils, non pas comme en ayant charge de nostre saint Père, mais comme personne privée : Qui est que le Roy mond. S^r^ et fils, devoit avec toutes les raisons du monde désirer *la destruction de la ville de Genève* qui a porté ung infiny dommage au Royaume et à beaucoup de lieux de la chrestienté; et que s'il voulloit il y avoit bien moyen d'executer quelque chose dessus à cette heure. Et quand il ne le voudroit point faire soubz son nom ny à ses despens, il s'asseuroit qu'en escripvant quelque chose à Monsieur de Savoye il s'y employroit fort voluntiers et fourniroit aux frais à ce nécessaires en leur promettant de les luy rembourser en une autre saison que nos affaires le pourront permettre. A quoy le Roy mondit seigneur et filz luy a respondu que son royaume est aujourd'huy en tel estat qu'il ne peult penser à autre chose que à y remettre ung bon et asseuré repoz ; en quoy faisant il estime faire autant de bien et proffit à toute la chrestienté que en autre affaire où il se puisse employer, estant assez aysé à juger que ung feu de division qui s'entretiendroit et nourriroit en son royaume seroit pour aysément s'espendre ès pays de ses voisins et leur porter grand dommage. La response que je luy ay faicte a esté toute semblable ; vous en ayant bien voullu donner advis affin que si davanture il en estoit autrement parlé delà et l'on s'en voulloit prévaloir en quelque sorte, vous en sachez respondre avec vérité. » CATERINE, et plus bas BRULART.

a. Communiqué par M. le min. Ernest Chavannes.

b. Institut, coll. Godefroy, portef. 58, pièce 78. La lettre est tout entière de la main du secrétaire d'État Brulart et la signature de Catherine, autographe.

dont il voulait faire un glorieux monument; qu'il n'ait cessé de recueillir, à l'exemple de son père qui en remplissait « des tonneaux, » les pièces, les mémoires, les livres qu'il croyait pouvoir servir à son dessein, et qu'il ait formé une bibliothèque des plus célèbres; que le même homme ait été présent à Paris au moment de la nuit funeste; qu'il ait vu le sang couler (pendant qu'il se rendait à la messe le dimanche matin); qu'il ait assisté à toutes choses de tellement près qu'en racontant le mariage du roi de Navarre il dise : « Je me souviens qu'après la messe on me fit entrer dans le chœur de Notre-Dame et que me trouvant auprès de Coligny, comme j'avois les yeux attachés sur lui, je vis qu'il montroit les drapeaux de Moncontour et je l'entendis dire....., etc., » et qu'en racontant la fin, c'est-à-dire l'abominable procès fait à Briquemaut et Cavagne, il dise encore : « J'étois dans la chapelle quand on leur prononça l'arrêt. J'avois alors dix-neuf ans et je me souviens que Briquemaut, qui en avoit soixante-dix et qui avoit entendu avec beaucoup de patience tout ce qu'on avoit ordonné contre lui, demanda, quand on en vint à la condamnation prononcée contre ses enfants, ce qu'ils avoient fait pour être traités avec tant de rigueur. » Eh bien, cet homme, à qui nous supposons tant de conditions d'un témoin excellemment autorisé, ne le reconnaissez-vous pas? C'est l'illustre Jacques-Augustin de Thou, notre grand historien que les savants de tous les pays ont admiré, qu'ils peuvent admirer encore et qui dit aussi dans la préface de son livre adressée à Henri IV : « Ce que les bons juges doivent faire lorsqu'ils délibèrent sur la vie et les biens des particuliers je l'ai fait en écrivant cette Histoire. J'ai consulté ma conscience, j'ai examiné avec attention si quelque reste de ressentiment m'écartoit du droit chemin, j'ai adouci autant que j'ai pu les faits odieux, par mes expressions..... » Et, en effet, tout en montrant les origines de la Saint-Barthélemy dans les conversations criminelles qui se tenaient entre les gens de la cour en 1565 aux conférences de Bayonne et en signalant pas à pas tous les actes de la longue comédie dont les huguenots furent le jouet, il rapporte aussi les raisons qui peuvent çà et là faire douter de cette noire scélératesse; son opinion n'est énoncée qu'avec une patiente retenue; mais elle est palpable d'un bout à l'autre du récit, jusqu'à ces reflexions finales que lui arrachent les réminiscences classiques[1] : « Qu'il n'y eut

[1] Au commencement du Livre LIII.

pas dans toute l'antiquité une cruauté pareille; que Mithridate fit bien égorger 40,000 Romains dans toute l'Asie en un même jour et Pierre d'Aragon 8,000 François en Sicile, mais que ce n'étoient pas des sujets dont ils avoient charge; c'étoient des étrangers, des ennemis, et ils ne leur avoient rien juré. « Ils n'avoient « employé, continue-t-il, aucun artifice indigne de la majesté du trône pour « exécuter leur dessein. Charles, pour amorcer ceux qu'il vouloit faire périr, « leur avoit donné sa foi; il avoit abusé des cérémonies sacrées du mariage et « avoit presque ensanglanté l'habit nuptial de sa propre sœur. »

Tel est l'énergique langage[1] du sage et modéré de Thou qui avait vu les choses de ses propres yeux et qui fut aussi bien placé que personne au monde pour étudier à loisir les pièces du dossier. N'est-il pas humiliant, pour la patrie et pour les lettres, d'avoir aujourd'hui, trois siècles après, à défendre l'arrêt d'un magistrat si compétent et contre le mensonge fomenté par les complices d'intention et contre les billevesées d'une prétendue science impartiale qui se donne comme planant au-dessus des passions de parti. Nous avons parmi nous en effet des complices d'intention du crime catholique du XVIme siècle, puisque de notables publicistes ont, de nos jours, à Paris, loué la Saint-Barthélemy[2]; et quant à des billevesées, j'en ai montré ci-dessus à pleines mains, ce me semble. J'en pourrais ajouter; par exemple cette phrase étonnante de M. Soldan : « Nous ne citerons pas même de « Thou. Pour le fait dont nous nous occupons *il n'est pas témoin lui-même;* toutes « les sources où il a puisé sont aussi à notre portée et bien d'autres encore[3]. »

[1] L'original dans sa concision l'est plus encore: Illi [antiqui reges] nullas ad fallendum artes regio fastigio indignas adhibuerant: hic pro illecebra, data dextra et nuptialibus sacris abusus est, sororis consanguineæ geniali stola paene sanguine respersa.

[2] Hier encore on publiait (voy. le journal *le XIXme siècle*, 27 mars 1879, p. 2, col. 1) une dictée de style donnée l'an dernier, en France, par des Religieux à leurs écoliers et contenant cette phrase entre autres : « Charles IX et la grande « Catherine de Médicis seront toujours chers au « cœur des vrais chrétiens; par leur courage et « leur foi héroïque, le pays fut délivré en une « même nuit de cinquante mille huguenots. »

[3] Il veut dire qu'en tête du livre LII de l'ouvrage se trouve cette note : « *Auteurs que M. de « Thou a suivis dans ce livre*: La Popelinière; registres du Parlem. de Paris; Journal de Christophe « de Thou, » et il en conclut que les registres du Parlement pour août 1572 et le journal de Christophe étant lettre inconnue, il lui suffit d'avoir en mains La Popelinière pour posséder tout ce que le grand historien donne lui-même. Seulement il ignore que de Thou n'a mis en tête de ses livres aucune note du genre de celle ci-dessus, que c'est l'œuvre de ses éditeurs posthumes qui l'ont souvent très mal faite. Mais comment pourrait-on vérifier, voir et revoir cent fois des éditions qu'on ne peut trouver réunies qu'à Paris peut-être, lorsqu'on juge à Giessen?

Ainsi ce critique n'a pas ouvert la plus respectable de toutes les sources, il l'a ignorée tout crûment, et les autres critiques le félicitent. Que feront donc un jour les critiques futurs?

Les honorables écrivains que je combats n'ont pas assez tenu compte, en formant leur opinion, de la distance immense qui, dans le domaine des idées, nous sépare du XVIme siècle. Les esprits les plus élevés, les plus forts de cette époque étaient encore retenus dans de vieilles entraves; ils avaient été élevés dans la Foi; ils avaient foi aussi à la magie, à la pierre philosophale, aux influences mystérieuses, à la présence ici-bas des démons; ce n'était pas seulement la superstitieuse Catherine, c'était de Thou lui-même qui croyait les destinées humaines dominées par les lignes que tracent les astres en parcourant le ciel et qui n'a jamais douté, par exemple, de l'efficacité et de la moralité de la torture. En revanche, quel tempérament avaient ces gens-là, au regard du nôtre! Comme ils dédaigneraient notre école de l'Histoire anodine et lénitive; comme ils riraient de nos délicatesses et repousseraient avec mépris cette littérature aspirant à faire croire qu'on eut de leur temps la même horreur de la peine et du sang qui nous domine aujourd'hui. Que leurs oreilles seraient choquées de notre chaste langage! Quels yeux étonnés, et peu édifiés j'imagine, ils ouvriraient s'ils assistaient au spectacle de nos sensibilités, de nos imprécations contre la guerre, de nos soins douillets pour les malfaiteurs prisonniers, de nos répugnances pour les châtiments corporels, de nos sociétés protectrices des animaux, de nos étalages de boucherie pudiquement voilés, de nos exécutions capitales exécutées en chambre, de nos propagandes pour l'abolition de la peine de mort nées de cette mollesse universelle qui devient incapable de supporter même un jugement à rendre et le poids d'une responsabilité salutaire. Auraient-ils tort? Je ne sais. Mais un tort manifeste est de peindre les hommes d'autrefois comme ayant en tête les idées d'aujourd'hui.

VIII

APPENDICE

Grâce à deux pages blanches qui restent je puis ajouter encore quelques notes.

A. On a vu (p. 81, note 3) les atermoiements que mirent Jeanne d'Albret et son fils à ce que ce dernier vînt à la cour, même après la conclusion du mariage civil. Il n'y vint qu'après la mort de sa mère qui eut lieu le 9 juin. La lettre suivante recule au mois de juillet l'époque de son arrivée et montre l'inquiétude où ce retard mettait Charles IX. C'est un brouillon dicté par le roi au secrétaire d'État, Simon de Fizes; il est semé de surcharges entre les deux lignes et de ratures. Je mets entre parenthèses les mots de l'entreligne en caractère ordinaire, et les mots barrés en italique.

Charles IX[1] « à M. de Biron, du 29 juin 1572. » — « M. de Biron, J'ay reçu en ce lieu vostre lettre du xxiij^e escripte a Tours. Je me resjouys d'ung costé grandem. de ce que le roy de Navarre mon frere saproche tousjours de moy; maiz il me desplait quil y ayt des gens qui par (divers) artifices le veullent mettre en doubte de mon intention pour le fere *fer* retarder encores *a venir* (par les chemins). Ce qui me contante est que il ayt (tel jugement et) si bonne volunté que de luy mesmes il responde à *telz artifices* (ce que on luy propose). En quoy estant assisté de vous et de vostre prudence *et,* je m'assure quil (en) cognoistra *la vérité, de telle, ou tendent* tous jours la vérité et que cela ne lempeschera de venir. Je me suis advisé luy escrire *ung pe* ceste lettre que je vous envoye de ma maison en laquelle je suis venu avecques mes freres faire ung tour en lattendant; Et seroys bien marry ne le retrouver a mon retour a Paris, où prest d'y arriver, comme je vous prie luy dire. *Au dem* et que je le souhaitte grandement icy avecques moy pour luy monstrer mon bastiment et mon jardin et luy donner le plaisir de la chasse d'ou je viens tout présentement. *Je prie* Au regard de lartillerye je ne scay ce que il tient que les assignations qui ont esté baillées ne sont venues. Aussi tost que je seray avecques ceulx de mon Conseil je *le* men informeray et y feray pourveoir cognoissant assez *dequel importance a* combien il importe a mon service qu'il y soit donné ordre. Je prie, etc.

[1] Bibl. nat. ms. fr. S. G. Harl. 326, 1, f° 264.

B. Voici au sujet de l'arrivée du roi de Navarre une autre lettre[2] écrite par la princesse de Condé, la veuve du prince tué a Jarnac, à la duchesse de Nevers. Elle n'est pas datée, mais se place nécessairement entre la précédente et le 24 août.

« Madame, L'inconmodité de se long voiaje ne m'a seu permestre plus tost me ramentevouer en vos bonnes graces, que je me conserveré, avec vostre esde, par tous les services dont je pouray m'aviser et à coy ma bonne fortune me favorisera. Je croy, Madame, que la royne de Navare n'a rien oubliay a vous mender de l'eureuse veue du roy son mary et d'elle. Son beau visage nous trompe bien sy elle n'est fort contente, et mesme depuis avouer veue madame la princesse sa seur[3] pour laquelle elle se pare fort. Les plus aparans de sette court (après le roy de Navare quy est fort creu, et fest houme, aianst de la barbe quy luy chanje a mon avis le visaje, quy toutefois est tousjours beau) ces prinsipos sont le viconte de Turenne et Laverdin, tous deus ne parlanst que de se marier, l'eun a Mlle de La Trimouille, l'ostre a la contesse de Nesgrepelise quy est isy, a mon gray acés agréable. Quant a moy je m'y acorde. Madame la princesse de Navarre est creue et embelie. Vouella, madame, se que j'ay lesy [loisir] vous escripre, encore que j'aies bien de si bon sujest; mais il ne m'est pas permis pour se coup. Je desire infiniment savouer des nouvelles de madame de Guise vostre seur. Honorés moy tant, quant luy escriprés, luy beser les mins de ma part. L'on l'a fest tres malade. Escrivés un mot à la posvre moy, qui retourneré à mon avys mestresse de ma liberté parce que chacun cherche son sanblable et seluy que l'on me deunest [donnait] ne treuve pas

[2] Bibl. nat. ms. fr. Béthune, 9530, f° 69.
[3] Catherine de Bar.

que je luy resanble. Je vous jeure, madame, que je desire plus vos bonnes graces que les siennes; soiés m'en liberalle et je vous serviray et honoreray tant que dieu me prestera la vye en sette prison du monde, ou je suplie vous donner ostent de contentement que vous mérités et vous désirés. Vostre bien heumble et obéisante tante Φ Φ[1]. »

C. Au sujet de ce qui a été dit ci-dessus (p. 82) des mœurs encore barbares du XVIme siècle et de la facilité avec laquelle on recourait au poison comme agent de la politique, je recueille dans le *Journ. des savants* (1871, p. 439) cette phrase relative à Jacqueline d'Entremonts et de Montbel, la noble et malheureuse femme qui voulut, envers et contre tous, particulièrement contre l'ordre exprès de son souverain le duc de Savoye, être la seconde femme de Coligny : « Le nonce Salviati « proposait de se débarrasser *par tous les moyens* « *possibles* de la comtesse d'Entremonts pour em- « pêcher son mariage avec l'amiral. »

D. On n'a point noirci les couleurs en parlant de Charles IX dans les pages précédentes. On n'a même pas rappelé les traits de nature sauvage qui se révélaient en lui dans les chasses effrénées auxquelles il se livrait. La vue du sang des animaux et de leur agonie lui plaisait et le grisait. C'est cependant un élément dont on doit tenir compte dans l'appréciation de la St-Barthélemy; très probablement ce fut emporté par ses instincts de chasseur féroce qu'il prit son arquebuse, le matin, en entendant tirer de tous côtés. J'ajouterai ici comme complément une lettre de lui qui, trouvée dans les archives de la ville de Paris en 1793, fut envoyée à la Convention et déposée par décret du 14 ventôse an II à la Bibliothèque nationale[2]. En 1569, Maurevert s'était déjà chargé de tuer Coligny, mais ayant rencontré trop d'obstacles, il se contenta d'assassiner le principal lieutenant de l'amiral, le brave de Mouy, dans les bonnes grâces duquel il s'était insinué et qu'il tua d'un coup de pistolet dans le dos. Aussitôt après ce crime, il courut demander une récompense à Charles IX qui lui donna la lettre suivante :

« A mon frère le duc d'Alançon. — Mon frère, pour le signallé service que m'a faict Charles de Louvier sieur de Moureveil présent porteur, estant celuy qui a tué Mouy de la façon qu'il vous dira, je vous prye mon frère, luy bailler de ma part le collier de mon ordre, ayant esté choisy et esleu par les frères compaignons du dit ordre pour y estre associé; et faire en sorte qu'il soyt par les manans et habitans de ma bonne ville de Paris gratiffyé de quelque honneste present selon ses mérites, pryant Dieu, mon frère, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. Escript au Plessis-lez-Tours, le 10e jour d'octobre 1569. Vostre bon frère CHARLES. »

E. Un renseignement qui m'arrive à la dernière heure me permet de clore heureusement par un rappel du nom de François Dubois. Deux pasteurs français forcés de s'expatrier lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, après avoir parcouru la Suisse et une partie de l'Allemagne, firent imprimer le récit de leurs pérégrinations qui porte le titre suivant : *Voyage de Suisse*, relation historique en douze lettres écrite par les sieurs Reboulet et Labrune à un de leurs amis de France; La Haye, P. du Glasson, 1686; 2 parties en 1 vol. in-12. — On y lit (1re part., p. 15) : « La maison de ville (de Lausanne) seroit fort belle si les réparations qu'on y fait étoient achevées. Nous y vismes trois ou quatre chambres fort propres et quelques tableaux qu'on estime fort. » — (2me partie, p. 176; les deux voyageurs repassent à Lausanne en terminant leur voyage et disent :) « Les tableaux de la « maison de ville sont deux fameux Massacres, « celuy qui fut fait a Rome par les Triumvirs et « celuy de la S. Barthélemi. On dit, monsieur, que « ce sont des pièces qui peuvent tenir rang entre « les plus excellents originaux. »

Voilà donc un irrécusable témoignage à l'appui de ce qui a été dit plus haut sur la provenance des deux ouvrages du peintre amiénois. — Louange et grâces soient rendues à FRANÇOIS DUBOIS.

[1] Françoise de Rothelin.

[2] Je n'ai pu la retrouver, mais elle a été publiee, avec le dossier venu de la Convention, par M. Aimé Champollion, dans son édition du *Journal de Lestoile*, p. 107.